



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXÉCUTIF

Troisième Session

Procès-verbal de la première séance, tenue à la Maison de
l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris (16e) le jeudi 24 juillet 1947,
à 10 heures.

Etaient présents :

M. le Président Léon BLUM, Président de la première
Conférence générale

Président : S. Exc. M. V. DORE (Canada)

Vice-Président : le Prof. Pierre AUGER (France)

Membres :
le Prof. CHEN YUAN (Chine)
le Prof. M. FALSKI (Pologne)
M. R.N. GUNTEKIN (Turquie)
le Dr. H.R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John MAUD (Royaume-Uni)
S. Exc. le Dr. OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
le Prof. A. PHOTIADES (Grèce)
le Prof. A. SOLBERG (Norvège)
le Prof. J. VERHIERS (Belgique)
le Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants :
Mlle ALEGRIA (Mexique) (Suppléante de S.Exc. le
Dr. MARTINEZ BAEZ)
le Dr. H.F. EL DIWANY (Égypte) (Suppléant de S.Exc.
Shafik GHOREAL Bey)
le Doyen R. McKEON (États-Unis) (Suppléant de
M. Milton EISENHOWER)
M. P.N. KIRPAL (Inde) (Suppléant de Sir Sarvopalli
RADHAKRISHNAN)
le Dr. E. MARTURET (Venezuela) (Suppléant de S.Exc.
le Dr. C. PARRA-PEREZ)
le Prof. Osorio de ALMEIDA (Brésil) (Suppléant du
Prof. P. CARNEIRO).

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : M. Gustave DURAN

Organisation internationale du Travail : Mme MOREL

Organisation mondiale de la Santé : le Dr. F. SCICLOUNOFF

OUVERTURE DE LA SESSION

Le Président ouvre la troisième Session du Conseil exécutif en prononçant la discours suivant :

Je déclare ouverte la troisième Session du Conseil exécutif de l'Organisation des Nations pour l'Éducation, la Science et la Culture.

Trois mois se sont écoulés depuis notre dernière réunion à Paris, et ces trois mois ont vu se produire d'importants événements que nous aurons l'occasion d'examiner durant les prochains jours, tout en nous occupant de préparer la seconde Session de la Conférence générale qui aura lieu à Mexico dans moins de quatre mois.

Je suis sûr de me faire votre interprète en disant en votre nom, au Directeur général, avec quel regret nous avons appris l'accident qui lui est arrivé à la fin de son séjour en Amérique latine.

La mission qu'il avait entreprise au nom de l'Unesco était de la plus haute importance, et je suis sûr qu'elle aura fait beaucoup pour servir la cause de l'Unesco en Amérique latine ainsi que pour assurer le succès de la prochaine Conférence générale. Mais ce fut en même temps pour le Directeur général, un voyage extrêmement pénible et épuisant; j'espère qu'il se remettra très rapidement de ses fatigues et que son accident n'aura pas de suites sérieuses.

Six des membres de ce Conseil n'ont malheureusement pas pu, pour diverses raisons, se rendre à Paris pour assister à la présente Session. Leurs avis nous feront grandement défaut, et je voudrais indiquer que nous regrettons particulièrement que les trois représentants de l'Amérique latine soient absents, au moment où nous avons à discuter l'organisation de la Conférence de Mexico.

Le Dr. Martínez-Baz, notre Vice-Président, et le Professeur Carneiro, Président du Comité de la Reconstitution, sont retournés dans leurs pays respectifs, où ils continuent à servir l'Unesco.

Quant au Dr. Parra-Perez, il a dû prendre, pour raison de santé, un long congé. Je voudrais dire aussi combien je regrette que nous ne puissions accueillir parmi nous, M. Milton Eisenhower, que nous avons élu, lors de la dernière Session, comme suppléant de M. MacLeish.

Tous les membres du Conseil dont nous regrettons l'absence, ont heureusement pu nommer des suppléants qui participeront à nos délibérations, j'ai ainsi plaisir à accueillir :

comme suppléant du Professeur Carneiro ; le Professeur Osorio de Almeida

" " de M. Milton Eisenhower; Le Doyen Richard McKeon, que nous avons déjà eu le plaisir de voir parmi nous lors d'une réunion de la Section permanente.

comme suppléant du Dr. Martinez-Baez ; Mile Paula Alegria
" " du Dr. Parra-Perez ; le Dr. Eduardo Marturet
" " de Sir Sarvopalli
Radhakrishnan ; M. P.N. Kirpal
" " de Shafik Ghorbal Bey; le Dr. Hassen Fouad El Diwany.

Malgré tous ces vides ouverts dans nos rangs, nous n'avons donc pas à craindre de ne pas atteindre le quorum requis pour les délibérations du Conseil en vertu de la clause suivante :

"Le Conseil exécutif ne peut délibérer valablement que si le nombre des membres présents non substitués est au moins égal à six, et si le nombre total des présents est au moins égal à dix".

Je voudrais aussi adresser un salut très cordial au représentant des Nations Unies, M. Gustave Duran, qui, comme beaucoup d'entre vous le savent, a été détaché par les Nations Unies auprès du Secrétariat de l'Unesco, ainsi qu'aux représentants des Institutions spécialisées : Madame Morcl, pour l'Organisation internationale du Travail, le Professeur Mayer, pour l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture, et le Docteur Boicounoff, pour l'Organisation Mondiale de la Santé.

Pendant les semaines qui viennent de s'écouler, un effort tout spécial a été tenté à la fois pour renforcer la coopération établie avec les Nations Unies à tous les niveaux, et pour assurer une coordination sans heurt avec les autres Institutions spécialisées. Nous sommes certains que la présence, à cette réunion si importante, de leurs représentants, fera beaucoup pour assurer le développement de relations étroites et confiantes entre les Nations Unies et toutes les Institutions qui s'y rattachent.

Nous sommes de nouveau en présence d'un Ordre du Jour très chargé. Cette Session est la dernière qui doit avoir lieu avant que les membres du Conseil se réunissent à Mexico, immédiatement avant l'ouverture de la seconde Session de la Conférence générale. Il est donc essentiel que, sur toutes les questions que nous aurons à discuter, nous prenions des décisions claires et judicieuses.

Comme cela s'était déjà produit avant la dernière réunion du Conseil, le Directeur général, quelques membres du Conseil et moi-même, avons procédé hier soir à un échange de vues de caractère non-officiel. A l'issue de cette réunion, nous avons rédigé plusieurs propositions que je sou mets à votre attention :

1) Durée de la Session

Nous nous efforcerons d'avoir terminé nos travaux lundi soir, en laissant libre la matinée du dimanche. S'il en est besoin, nous pourrions éventuellement tenir une réunion dimanche soir.

Les séances auront lieu chaque matin de 9 h. 45 à 12 h. 45, et chaque après-midi de 15 à 18 heures.

Il est bien évident, cependant, que si lundi soir, nous n'avions pas réussi à donner à tous les points de l'Ordre du Jour, l'attention qui semble leur être due, nous serions amenés à poursuivre notre Session pendant la journée du mardi, bien que plusieurs membres du Conseil soient obligés de nous quitter lundi soir.

2) Emploi du temps et ordre des débats :

Il est proposé que les points de l'Ordre du Jour soient étudiés dans l'ordre que je vais indiquer et que nous suivions aussi exactement que possible l'emploi du temps suivant :

<u>jeudi matin</u>	:	Points 1 à 4	(y compris la discussion du rapport du Directeur général)
<u>De jeudi après-midi à vendredi soir</u>	:	Point 7	(Programme et Budget de l'Unesco pour 1948)
<u>samedi matin et après-midi</u>	:	Point 5	(Relations extérieures)
<u>dimanche après-midi (et soir si nécessaire)</u>	:	Point 6	(Questions concernant le Conseil exécutif)
	:	Point 8	(Questions financières)
	:	Point 9	(Questions ayant trait au personnel)
<u>lundi matin et après-midi</u>	:	Point 10	(Conférence générale)
	:	Points 11, 12 et 13.	

J'ai enfin l'agréable obligation d'attirer votre attention sur diverses manifestations qui auront lieu à l'occasion de la présente Session :

Le vendredi 25 juillet, les membres du Conseil seront les hôtes d'un dîner offert par la direction du premier Stage d'études pratiques organisé par l'Unesco à l'intention des membres de l'enseignement ; ce Stage, qui a lieu actuellement à Paris est placé sous la direction du Dr. Howard Wilson. Le Secrétariat qui doit assurer le transport des membres du Conseil, leur serait reconnaissant de faire savoir dès ce matin s'ils désirent participer à ce dîner.

Samedi prochain, une brève cérémonie aura lieu à 20 heures 30, à l'occasion de l'inauguration du buste du Professeur Gilbert Murray, buste qui, comme vous ne l'avez pas oublié, vient d'être offert à l'Unesco par l'Association des Nations Unies de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. A l'issue de cette cérémonie, nos trois Directeurs offriront, en l'honneur du Professeur Murray et des membres du Conseil exécutif, une réception qui fournira aux membres du Conseil l'occasion de faire connaissance avec les membres du Secrétariat de l'Unesco.

Je vous demanderai maintenant de décider si vous adoptez les propositions que je viens de vous soumettre concernant l'organisation de nos travaux au cours de la présente Session.

M. Léon BLUM entre en séance.

Intervenant au sujet de l'ordre des débats, le Dr. WALKER propose que la discussion du point 7 de l'Ordre du Jour, qui porte sur une question de grande importance, soit scindée en plusieurs parties. Le Conseil pourrait procéder à un premier examen d'ensemble au cours de l'après-midi du jeudi et retarder de 24 heures la discussion détaillée du sujet. Il propose donc qu'on fixe la discussion du point 5 au vendredi, et que la discussion du point 7 soit achevée le samedi.

Le Dr. OPOCENSKY attire l'attention du Conseil sur le caractère illogique de l'ordre adopté pour les points 8 et 9 qui, à son avis, devraient être inversés, puisque les questions financières dépendent des questions de personnel.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait remarquer que le point 8 ne concerne pas le budget, mais plutôt les questions "d'économie domestique". C'est au cours de la discussion du programme que l'on examinera le montant du budget de 1948 ; il propose en conséquence que l'on s'en tienne à l'ordre proposé en premier lieu.

Le Dr. OPOCENSKY se déclare partisan de la proposition du Dr. Walker, si le budget doit être discuté avec le programme. Il désire cependant insister sur le fait que son attitude lors de la discussion du budget sera déterminée par la discussion des questions de personnel.

La proposition du Dr. Walker, tendant à réserver le jeudi après-midi et toute la journée du samedi à la discussion du point 7, et le vendredi à la discussion du point 5, est adoptée.

Le PRESIDENT attire l'attention des membres du Conseil sur certains points dont l'addition à l'Ordre du Jour a été proposée.

- (1) Shafik Ghorbal Bey a proposé que l'Unesco nomme des délégués permanents dans les principales régions culturelles du monde. Cette question pourrait figurer à l'Ordre du Jour en tant que point 5 (d). Adopté
- (2) L'examen du problème des relations futures de l'Unesco avec le Bureau international pour l'Education pourrait constituer le point 5 (c). Adopté
- (3) La Principauté de Monaco a fait connaître au Directeur général son désir d'adhérer à l'Unesco. Cette question pourrait être discutée en tant que point 5 (f). Adopté

- (4) Par une lettre en date du 18 juin, M. Parra-Perez a proposé la création d'une Commission de contrôle ; cette question pourrait constituer le point 8 (g) qui s'intitulerait : "Proposition visant la création d'une Commission de contrôle financier". Adopté
- (5) Le Conseil économique et social a accueilli favorablement la demande d'admission de la Hongrie ; il appartient au Conseil de décider s'il soutiendra cette demande lors de sa présentation à la Conférence générale. Cette question pourrait constituer le point 5 (g) sous le titre "Demande d'admission de la Hongrie". Adopté
- (6) A propos du point 5 (c), le Président propose que les caractéristiques générales des relations de l'Unesco avec les Organisations internationales non-gouvernementales soient discutées avant les 4 projets d'Accords (points 5 (c) (ii) (iii) (iv) (v) et que le point 5 (c) (i) soit discuté en dernier lieu.
- (7) Les différents problèmes que soulève le rapport présenté par le Directeur général et le Conseil exécutif à la Conférence générale devraient être discutés en même temps que le point 10 (b) - Organisation du travail.

L'Ordre du Jour est adopté avec les additions proposées ci-dessus.

Point 3 de l'Ordre du Jour - Adoption des procès-verbaux de la Session précédente

Le Dr. WALKER fait observer qu'un résumé des décisions prises au cours de la Session précédente a été distribué, mais qu'il est encore incomplet ; il pense donc que seuls les procès-verbaux font foi, ce que confirme le Président.

Les procès-verbaux sont adoptés

Point 4 de l'Ordre du Jour - Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Unesco depuis la Session précédente. (Document Cons.Exec./3e Sess/23/1947)

Le DIRECTEUR GENERAL regrette de devoir déclarer qu'il est encore en traitement et qu'il n'a pu avoir, depuis son retour, qu'une activité réduite, si bien qu'il devra faire appel à M. Laves pour un certain nombre de points. Le Conseil a reçu communication de son long rapport et il se contentera d'en souligner certains points.

Il estime qu'on a le droit d'être fier des progrès réalisés par l'Unesco, qui a obtenu des résultats tangibles dans de nombreux domaines.

Reconstruction : Les équipes d'enquêteurs ont fait parvenir de précieux rapports sur ces questions, et un excellent compte rendu est arrivé de Belgique au sujet des camps de jeunesse. On continue à collaborer avec les organisations privées de jeunesse, et un câble reçu de M. Harold Snyder a informé le Directeur général que les dons recueillis au cours des années

1946 et 1947 se montent à 72 millions de dollars, dont 80 % sont destinés aux Etats Membres de l'Unesco.

La Commission créée pour étudier les besoins techniques dans le domaine des moyens d'information des masses a fait sur les lieux un excellent travail ; le pourcentage des réponses reçues au questionnaire qu'elle avait rédigé, a dépassé les prévisions, si bien qu'elles permettent désormais de se faire des ressources et des besoins du monde, une image nouvelle et du plus haut intérêt.

Le Quartier général de la Commission militaire interalliée de Contrôle a fait savoir que la Commission serait heureuse de bénéficier en Allemagne du concours de l'Unesco. Cette communication a été envoyée en accord avec les Autorités soviétiques. On devra étudier ultérieurement la question d'une action de l'Unesco au Japon.

Education de Base : Il est regrettable que l'on n'ait pas encore trouvé de Chef de Section pour diriger ce projet, mais M. Bowers a rendu de précieux services au Secrétariat en remplissant provisoirement ces fonctions. Une réunion de spécialistes des problèmes linguistiques s'est tenue à l'Unesco, et celle-ci s'est mise en rapport avec divers gouvernements en vue de leur participation au projet relatif à l'Afrique orientale britannique. Au cours de son voyage en Amérique latine, le Directeur général a pu se rendre compte de l'immensité des problèmes qui se posent dans ces pays et des efforts qui ont déjà été faits afin d'y apporter une solution. L'Unesco pourrait apporter une aide considérable à ces pays en y organisant des groupes de travail, des discussions, etc...

Section de l'Education : En l'absence d'un Chef de la Section d'Education de base, le Dr. Kuo a beaucoup fait dans ce domaine ; il a également préparé la Conférence régionale de Chine à laquelle il doit assister. Des progrès ont aussi été réalisés en ce qui concerne les statistiques relatives à l'Education.

Education pour la compréhension internationale : Le Dr. Wilson a accepté de diriger le Stage d'Etudes pratiques pour Educateurs, et des personnalités de nationalités diverses ont été nommées pour le secourir. Pour l'ensemble du projet, le Conseil a eu la chance de pouvoir s'assurer les services du Dr. Brice, des Etats-Unis, qui a réussi à faire beaucoup en peu de temps.

Etats de tension et Compréhension internationale : On n'a pas encore trouvé de Directeur pour ce projet, mais on a poursuivi des recherches préparatoires d'un haut intérêt ; l'on a diffusé le mémoire préparé à ce sujet par le Dr. Schils qui a déjà fait l'objet de diverses réponses.

Sciences sociales : Le travail en ce domaine a été ralenti par l'absence d'un Chef de Section, mais le Dr. Brodersen qui en fait fonction, a obtenu des résultats fort utiles tout particulièrement en précisant les

relations de l'Unesco avec le Conseil économique et social en ce qui concerne l'Habitation et l'Urbanisme, et la Préservation de la Nature.

Sciences exactes et naturelles : Cette Section a obtenu des résultats concrets fort importants. La première mission de coopération scientifique créée en Amérique latine, a été placée sous la direction du Dr. Corner ; elle a suscité un grand intérêt. Cette Section a également commencé à recruter le personnel nécessaire au fonctionnement des deux autres centres prévus l'un pour le Moyen-Orient, l'autre pour l'Extrême-Orient ; le Directeur du centre de Moyen-Orient a déjà rejoint son poste.

Au sujet des subventions accordées au Conseil international des Unions scientifiques, on peut noter que le Dr. Needham assistant récemment à une Conférence de microbiologie, a été heureux d'y constater la présence de nombreux jeunes savants, qui n'auraient pu y assister sans ces secours en argent.

Projet de l'Amazonie hyléonnie : Le Directeur général a discuté cette question avec le Professeur Carneiro et le Dr. Corner ; une Commission doit se réunir à ce sujet le mois prochain, et l'on pense qu'elle adoptera une attitude favorable.

Le Secrétariat a entrepris des travaux relatifs à la vulgarisation de la science en vue de mettre en évidence ses conséquences sur le plan social et son influence sur le maintien de la paix. Le Dr. Needham a établi à ce sujet des contacts du plus haut intérêt au cours de ses voyages en Pologne, en Tchécoslovaquie et en Suède.

Droits de l'Homme : Un excellent travail a été accompli en ce qui concerne le Conseil économique et social et sa Commission des Droits de l'Homme, et un grand nombre de suggestions ont été présentées par l'Unesco. Les spécialistes de ces questions ont rédigé un document de grand intérêt dont le Doyen McKee rendra compte ultérieurement.

Philosophie et Humanités : M. Mayoux a étudié la possibilité d'inclure ces matières dans le programme de l'Unesco. On a constitué un Comité chargé de traiter le long et difficile problème de la traduction des classiques ; ce Comité a déjà obtenu des résultats importants.

Arts et Lettres : L'Unesco a eu la chance d'obtenir que M. Gustave Duran soit détaché par le Secrétariat des Nations Unies, pour prendre la direction de cette Section ; il en a organisé les enquêtes et les études. Un jeune écrivain vénézuélien a été chargé de travailler à la composition d'une Anthologie des œuvres littéraires écrites sous l'occupation de l'Axe. Le projet de Fonds littéraire international a suscité un vif intérêt en Amérique latine. La création d'un Institut international du Théâtre va faire l'objet d'une réunion qui doit se tenir la semaine prochaine, sous la présidence de M. J.B. Priestley.

Bibliothèques et Musées : Cette Section a poussé activement ses travaux ; elle a évalué les besoins des pays dévastés, réuni des catalogues et une documentation, et mis sur pied un projet pour la formation des bibliothécaires. Les efforts accomplis en vue de la création de bibliothèques populaires n'ont obtenu pas de résultats spectaculaires, mais ils présentent cependant une extrême importance pour l'avenir de l'Unesco. Le projet des Bons de livres, qui vise à résoudre les problèmes posés par le contrôle des changes a rencontré certaines difficultés et il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Pour ce qui est des musées, les résultats obtenus jusqu'ici ont été moins importants, le Dr. Grace Morley n'étant entrée à l'Unesco que depuis peu, mais désormais, les travaux avancent rapidement, et le Directeur général est heureux de constater que M. Hamlin du Conseil international des Musées, assiste à la présente séance.

Services communs à toutes les Sections : Il a été jugé utile de réserver certaines fonctions à des services communs à l'ensemble de l'Unesco. Ceci s'applique notamment à la centralisation des renseignements, placée sous la direction de M. Besterman, qui s'occupera en outre de la bibliothèque de l'Unesco, et des statistiques, et aux échanges de personnes. M. Jean Marshall, de la Fondation Rockefeller, a préparé un remarquable projet d'organisation sur ce second point.

Moyens d'information des Masses : Une enquête sur les besoins d'ordre technique existants dans ce domaine a été menée à bien, ainsi qu'il a été mentionné ci-dessus, et diverses bourses ont été octroyées. Des progrès très considérables ont été accomplis dans les divers domaines de la presse, du cinéma et de la radio. Des programmes radiophoniques ont été préparés, et des négociations sont en cours afin d'en obtenir l'émission. M. Farr a représenté l'Unesco aux réunions du Conseil du Cinéma des Nations Unies, et on espère que l'Organisation participera également à la Conférence mondiale sur la liberté de l'information, qui doit se tenir sous les auspices des Nations Unies en 1948.

En ce qui concerne les questions de copyright, M. Hepp a été nommé expert-conseil ; on espère que les travaux accompliront désormais des progrès très rapides, et que l'Unesco participera à la Conférence qui doit se tenir dans un proche avenir sous les auspices du Gouvernement belge.

Information : Dans ce domaine, les travaux sont poussés activement et le Directeur général vient de voir les épreuves du nouveau journal de l'Unesco "Le Moniteur" qui paraîtra sous peu.

Personnel : Le nouveau Chef du Personnel, M. Moravia, a pris ses fonctions et présidé au reclassement du personnel, qui fera l'objet d'un débat ultérieur.

La Section des Relations extérieures a fourni un travail considérable.

D'une façon générale, l'Unesco a été dotée d'une organisation administrative satisfaisante, et le Directeur général estime qu'elle fonctionne sans heurts. Une Commission non officielle a préparé le programme prévu pour 1948, et le Directeur général a grand plaisir à constater combien considérable est le travail accompli et combien heureuse en est la forme. La Section des Conférences a déployé une grande activité pour établir des contacts à Mexico, où M. Mathews a créé un bureau. Le fait que le Dr. Martinez-Baez n'assiste pas à la présente séance est dû à ce qu'il surveille les travaux en cours là-bas.

En conclusion, le Directeur général désire dire quelques mots de son récent voyage. Il estime que des résultats très favorables ont été obtenus. Les contacts personnels sont indispensables et aident les peuples à se rendre compte de l'importance que l'action de l'Unesco peut avoir pour leur propre pays. Le Directeur général était accompagné d'un représentant du Président Aleman, porteur de lettres d'introduction pour tous les Présidents des Etats d'Amérique latine. Il a visité New-York, Washington, Mexico, Panama, la Colombie, le Guatemala, l'Equateur, le Pérou, le Chili, Buenos-Aires en Argentine, l'Uruguay et au Brésil, Rio de Janeiro. Ils ont pu, en dehors des contacts officiels, avoir de nombreuses entrevues privées avec des personnalités éminentes dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture ; et ils ont pu persuader ces pays d'envoyer à la Conférence de Mexico, de fortes délégations capables de bien représenter le "Front commun" de la culture de l'Amérique latine. Ils ont pu également dissiper certains malentendus et fournir des indications sur l'importance que présente la constitution de Commissions nationales vraiment représentatives. En ce qui concerne les questions du personnel, ils sont entrés en rapport avec le Centre de Recrutement des Nations Unies en Amérique latine. Ils ont souligné l'importance que présente la participation des pays d'Amérique latine à l'exposition nationale du Mexique, et à l'exposition du Mois de l'Unesco. Ils ont réussi également à amener certains pays à ratifier leur adhésion à l'Unesco, et le Directeur général espère fermement que le Guatemala, la Colombie, le Chili, l'Uruguay et peut-être l'Argentine auront procédé à cette ratification avant la Conférence de Mexico. Il est impossible au Panama de faire de même, étant donné que, d'après sa Constitution, seule l'Assemblée nationale en a le pouvoir, et que celle-ci ne se réunira pas avant 1948.

Le Directeur général désire enfin déclarer qu'il a beaucoup appris au sujet des problèmes géographiques et raciaux qui se posent en Amérique latine, et des efforts qui ont été faits pour leur apporter une solution. Il a visité de nombreux endroits où l'Unesco pourrait rendre de grands services grâce à son projet d'Education de base, grâce à la mise en oeuvre des méthodes scientifiques, etc... Il a apprécié la qualité unique de la culture de l'Amérique latine, fondée sur une antique civilisation indienne, et il se sent tout à fait satisfait de son voyage à tous points de vue.

Le PRÉSIDENT tient à exprimer ses remerciements au Directeur général pour son rapport particulièrement brillant ; il donne la parole à M. Laves, Directeur général adjoint.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT sera très bref, car son voyage a été beaucoup plus court que celui du Directeur général. Il n'a pu passer que deux jours au Danemark et deux autres jours en Norvège, sur l'invitation des Gouvernements et des Commissions nationales de ces deux pays; malheureusement, pressé de revenir à Paris en vue de la réunion du Conseil exécutif, il n'a pu accepter l'invitation du Gouvernement suédois. Il est fort heureux de pouvoir témoigner en présence du Dr. Sommerfelt de l'accueil extrêmement cordial qu'il a reçu au Danemark et en Norvège.

Attirer l'attention sur le rôle et l'oeuvre de l'Unesco lui avait paru une tâche écrasante; or, s'il a constaté une certaine ignorance, il a découvert avec plaisir une curiosité réelle et beaucoup d'admiration pour tout ce que l'Unesco a pu réaliser dans les 90 jours écoulés depuis l'approbation de son programme par le Conseil. Ce programme a été fort bien accueilli, et les points sur lesquels il insiste sont particulièrement appréciés. L'impression générale du Dr. Laves est qu'il est urgent de créer de vigoureuses Commissions nationales, ainsi que d'autres organismes destinés à collaborer avec l'Unesco. Les Ministres des Affaires étrangères, de l'Éducation, etc... ont trop à faire pour se consacrer à ce travail et l'on ne peut espérer de progrès rapide que grâce aux organismes de coopération composés de citoyens qui seraient à même d'aider leur gouvernement par une action nécessaire sur l'opinion publique. En tout état de cause, la Convention créant l'Unesco stipule expressément que de tels organismes doivent être créés et, à son avis, la tâche principale de l'Unesco doit consister à aider les Etats Membres à mettre sur pied ces organismes et à les faire fonctionner avant la fin de 1947.

Au cours du siècle dernier, la Scandinavie a fait beaucoup pour le développement de la compréhension internationale et point n'est besoin du sceau de l'Unesco pour consacrer cette oeuvre remarquable. Il espère qu'il sera possible de donner à d'autres membres du Secrétariat la possibilité de rendre de telles visites.

Le PRESIDENT remercie le Directeur général adjoint et exprime l'espoir que sa suggestion sera retenue.

Le Dr. WALKER trouve admirable le rapport du Directeur général qui permet de faire le bilan, fort encourageant, de la bonne besogne accomplie. Il juge désirable de le discuter point par point. Il exprime sa satisfaction de voir les espoirs ainsi couronnés; il félicite le Directeur général et ses collaborateurs des magnifiques progrès réalisés et se déclare assuré que les Gouvernements seront aussi satisfaits que leurs représentants des premiers résultats pratiques obtenus. L'une des fonctions principales du Conseil exécutif consiste à surveiller l'exécution du programme. A ce sujet, il désire exprimer le voeu de voir le Secrétariat se conformer davantage aux décisions du Conseil. Il comprend parfaitement que certaines d'entre elles se sont révélées trop difficiles à exécuter, à l'heure actuelle, et que, par contre, il a fallu parfois improviser; toutefois, de façon générale, il serait bon de s'en tenir aux décisions du Conseil exécutif. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'a trouvé, dans le rapport, aucune mention de

mesures particulières destinées à concentrer le travail de l'Unesco sur les Etats Membres, comme le prescrivait une résolution, et à les aider à trouver de nouveaux moyens de s'acquitter des obligations découlant de la Convention.

Le Dr. Walker s'associe au Président pour remercier le Dr. Huxley et M. Javes de leurs rapports.

Le Professeur FALSKI désire savoir si le rapport qui sera soumis à la Conférence générale sera du même genre. A son avis, ce dernier devrait indiquer de façon très précise les parties du programme qui ont été exécutées et celles qui ne l'ont pas été. Pour lui, ce point demeure assez vague, car le rapport fait plus de place aux plans d'avenir qu'aux résultats acquis. Les résultats concrets des travaux du Secrétariat devraient être accompagnés d'une sorte d'exposition de documents et de graphiques illustrant les efforts de l'Unesco et indiquant, par exemple, le nombre de personnes, le temps, les frais entraînés et les résultats obtenus dans chaque domaine de l'activité de l'Unesco. Pour cette année d'essai, le rapport devrait avoir un caractère plus critique. Il constituerait alors une introduction au programme de 1948.

Le PRESIDENT explique que le rapport a seulement pour but de mettre le Conseil exécutif au courant des travaux effectués, tant à l'intérieur du Secrétariat qu'au dehors, et qu'il n'est pas nécessairement identique à celui qui sera soumis au mois de novembre à la Conférence de Mexico.

Le DIRECTEUR GENERAL a peu de choses à ajouter aux remarques du Président ; il estime, lui aussi, que le rapport présenté à la Conférence générale devra revêtir une forme différente. Il tiendra compte de la suggestion du Professeur Falski. Son rapport actuel se proposait de briser les cloisons étanches et de dresser un tableau général de ce qui a été fait par l'organisation.

Sir John MAUD cite M. MacLish qui a rappelé au Conseil, lors d'une réunion précédente, que tant que l'Unesco ne serait pas passée aux actes, il serait difficile d'entretenir l'intérêt des gens et leur enthousiasme pour son oeuvre. Sir John Maud pense que nous vivons un moment historique ; c'est la première fois que le Conseil se voit présenter un tableau parlé et écrit de l'Unesco en action. Les professeurs de nombreux pays, réunis à Sèvres sur l'initiative de l'Unesco, donnent un exemple contagieux de travail concret en faveur de la compréhension et de la paix internationales. Il ne s'agit pas simplement d'un plan ; cette fois, c'est un véritable pas en avant. C'est sur le front de l'Education que l'Unesco connaîtra la victoire ou la défaite, et il faut que ce soit la victoire. La création de l'Institut international du Théâtre fournit un autre exemple d'action concrète. Sir John désire s'associer au Dr. Walker pour remercier le Directeur général et ses collaborateurs d'avoir mené rondement la besogne. Pour la première fois, le Conseil exécutif a l'impression qu'en dépit de toutes les difficultés, on se trouve en présence d'un effort conjugué et d'une action réelle non plus simplement d'une action entreprise isolément par des sections et par des spécialistes.

Il exprime la satisfaction que lui inspirent les étapes parcourues, non seulement à Paris, mais dans toutes les parties du monde, et il souligne les résultats magnifiques et encourageants obtenus aux Etats-Unis, où l'on a pu réunir 72 millions de dollars destinés à la reconstruction. Au Royaume-Uni également, un progrès considérable a été réalisé depuis trois mois, non pas seulement à Londres, mais encore dans le Pays de Galles et en Afrique orientale britannique où l'expérience d'Education de base rallie les suffrages de tous les experts coloniaux.

Le Doyen McKEON s'associe aux termes si éloquentes des déclarations du Dr. Walker et de Sir John. Ceux qui, comme lui, reviennent à Paris après une courte absence, sont frappés par le travail que l'Unesco a accompli ici et ailleurs et par les liens étroits qui relient ses projets à son Aôte constitutif et à ses buts. Il tient à féliciter le Directeur général, le Directeur général adjoint et le Secrétariat. En ce qui concerne les Commissions nationales, il a pris part, à Philadelphie, à un Congrès important où 2.000 personnes, représentant près de mille organisations, ont discuté le programme de l'Unesco et des Commissions nationales. Une autre Conférence s'est tenue à Denver. Il trouve lui aussi, que nous vivons une heure historique, et ceci à un double titre :

1) Une opinion mondiale est en train de se dessiner en ce qui concerne le programme de l'Unesco ; (2) le moment est venu pour le Conseil exécutif d'aller de l'avant et de préciser les plans d'avenir et la participation possible des gouvernements, des organisations, des Commissions nationales et des particuliers.

Il propose de faire aller de pair l'examen du rapport du Directeur général et celui du programme. Peut-être l'Assemblée pourrait-elle consacrer son après-midi à un débat général portant notamment sur les points suivants : (i) la nouvelle orientation du programme; (ii) les rapports entre le Conseil exécutif et la Conférence générale en ce qui concerne l'élaboration du programme; (iii) comment présenter le programme aux peuples et aux gouvernements, et comment mobiliser l'enthousiasme des peuples en faveur de l'idéal de l'Unesco.

La proposition tendant à examiner conjointement le rapport du Directeur général et le programme est adoptée.

(La séance est levée à 12 h. 45)



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Troisième Session

Procès-verbal de la seconde séance, tenue à la Maison de l'Unesco,
19, Avenue Kléber, Paris (16e), le jeudi 24 juillet 1947, à 15 heures.

Etaient présents :

Président : S. Exo. M.V. DORE (Canada)

Vice-Président : le Prof. Pierre AUGER (France)

Membres :
le Prof. CHEN YUAN (Chine)
le Prof. M. FALSKI (Pologne)
M. R.N. GUNTEKIN (Turquie)
le Prof. H.R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John LAUD (Royaume-Uni)
S. Exo. le Dr. OPOCENSKI (Tchécoslovaquie)
le Prof. A. PIOTLADES (Grèce)
le Prof. A. SCHIMMELT (Norvège)
le Prof. L. VERNIERS (Belgique)
le Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants :
Mlle ALEGRIA (Mexique) (Suppléante de S. Exo. le
Dr. MARTINEZ BAÑEZ)
le Dr. H.L. EL DIWANY (Egypte) (Suppléant de S. Exo.
GHORBAL B.)
le Doyen R. MCKEON (Etats-Unis) (Suppléant de
M. Milton EISENHOWER)
M. P.N. KIRPAL (Inde) (Suppléant de Sir Sarvepalli
RADHAKRISHNAN)
le Dr. E. MARTURET (Venezuela) (Suppléant de S. Exo.
le Dr. C. PARRA-PEREZ)
le Prof. Osorio de ALMEIDA (Brésil) (Suppléant du
Prof. P. CARNEIRO)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées

Nations Unies : M. Gustave DURAN

Organisation internationale du Travail : Mme MOREL

Organisation mondiale de la Santé : le Dr. F. SCICLOUNOFF

Organisation de l'Alimentation et de
l'Agriculture : M. Karl OLSEN

Point 7 de l'Ordre du Jour : Programme pour 1948 et débats préliminaires
concernant le chiffre total du budget
(Document Cons. Exec./30 Sess./16/1947)

Le PRESIDENT propose d'aborder le point 7 de l'Ordre du Jour, conjointement avec le Rapport qui a été soumis au Conseil lors de la séance du matin.

Le Doyon McKEON désire donner quelques appréciations. Tout d'abord, il dit son enthousiasme pour le document 16 qui condense admirablement les divers points du Programme, tout en tenant compte de l'esprit et des directives qui ont été données au Secrétariat pour sa préparation. Néanmoins, il a quelques critiques à formuler :

1. En dépit de l'effort de condensation, le Programme lui semble encore trop dispersé et la tendance qui a présidé à la rédaction est moins logique que grammaticale; c'est ainsi que les points IV, V, VI ne sont pas pleinement intégrés à l'ensemble. Il faudrait donc rechercher une pensée plus réfléchie et dissiper l'impression que tout ce qui est entrepris par l'Unesco doit nécessairement prendre la forme d'un "projet"; le Programme aurait tout à gagner s'il marquait une nette distinction entre les grands projets (il y en aurait 6 à 12 tout au plus) et les autres entreprises de l'Unesco : les peuples du monde y verraient plus clair.
2. Un meilleur agencement des divers points du Programme devrait être recherché. Antérieurement, ce Programme comportait 6 divisions principales. On en a ajouté une septième. Parmi ces divisions, on pourrait par exemple distinguer entre les connaissances (Information des Masses, Musées et Bibliothèques) et les sujets de connaissance (Sciences exactes et naturelles, Sciences sociales, Philosophie et Humanités, Arts et Lettres). Pour chaque projet, il y a trois questions à envisager : (a) quels sont les "sujets" entrant en ligne de compte ? (b) quels sont les moyens à utiliser en vue d'en tirer le meilleur profit ? (c) quel est le personnel nécessaire à la mise en oeuvre du projet et à qui celui-ci s'adresse-t-il ?
3. Il y a lieu de refondre au maximum l'ensemble des entreprises de l'Unesco en quelques projets essentiels qui, tous, ont pour but de sauvegarder la paix. Quant aux activités secondaires qui n'auraient pu être rattachées à ces quelques projets essentiels, il faudra établir une distinction entre celles qui entraînent la création de services (pour recueillir et diffuser des renseignements, par exemple) et celles qui consistent à encourager d'autres organismes à entreprendre telle ou telle action.

Le Professeur VERNIERS exprime le sentiment qu'il a éprouvé à la lecture du Programme pour 1948; sa foi en l'avenir de l'Unesco se trouve grande, si possible, par la constatation que l'on a marqué un progrès notable sur le Programme pour 1947 et ceci en grande partie grâce à l'effort d'autocritique du Secrétariat. Comme le Doyon McKeon, le Professeur Verniers estime qu'il faut poursuivre l'effort de condensation du Programme pour que

L'opinion mondiale soit frappée par la volonté d'action de l'Unesco, mais c'est le corps enseignant qu'il faut toucher en premier lieu; ainsi que l'a remarqué Sir John Maud, la grande idée de l'Unesco (paix et compréhension entre les peuples) a besoin de l'appui des professeurs et des instituteurs. Pour obtenir cet appui, il est indispensable que l'Unesco s'intéresse au sort moral et matériel des membres de l'enseignement; aussi est-ce avec plaisir que l'on relève dans le Programme de l'Unesco un projet de Charte internationale du Corps enseignant; en ceci, l'Unesco rejoint les préoccupations du Bureau international de l'Education qui, tout dernièrement à Genève, lors de sa Dixième Conférence, a décidé de mener une enquête mondiale sur la situation du corps enseignant. Il est en effet navrant de constater que, dans un monde qui se veut démocratique, l'on en arrive à constater l'état déplorable des maîtres chargés de former la jeunesse. Ce n'est donc pas seulement par la radio et par la presse que l'Unesco pourra faire connaître les idées-forces de l'avenir; les instituteurs peuvent y contribuer de façon efficace puisqu'ils façonnent l'esprit des jeunes générations. Aussi le Professeur Verniers aimerait-il que les représentants de l'enseignement de nombreux pays, réunis à Sèvres pour six semaines à l'occasion du Stage d'Etudes pratiques, se donnent pour mission de rédiger, à l'usage de l'enseignement primaire et à celui de l'enseignement secondaire, des brochures faisant ressortir les buts de l'Unesco, les moyens qu'elle met en oeuvre et ses réalisations pratiques d'aujourd'hui.

Le PRESIDENT propose que, pour faire avancer la discussion, les représentants du Secrétariat fassent les mises au point ou posent les questions qu'ils estiment nécessaires.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT dit la joie qu'éprouvent toutes les personnes qui ont travaillé au Programme pour 1948 à constater que le Conseil estime qu'elles sont sur la bonne voie. En réponse au Doyen McKeon et au Professeur Verniers, le Directeur général adjoint tient à dissiper un certain malentendu qui s'est produit sur la nature du document sur le Programme: le fait que la table des matières comporte sept rubriques et un certain nombre de subdivisions n'implique nullement qu'on ait affaire à autant de projets distincts. D'ailleurs le Secrétariat emploie le terme "projet" dans un sens différent de celui du Doyen McKeon; pour le Secrétariat, ce terme a une signification uniquement administrative (personnel et budget); la confusion remonte à l'époque où le Conseil exécutif a choisi quatre projets principaux, projets communs à plusieurs Sections de l'Unesco, par opposition avec les projets particuliers à telle ou telle Section et les activités de caractère continu. Quoi qu'il en soit, le Secrétariat voudrait avoir l'opinion du Conseil sur les sept points principaux énumérés au document 16; doit-il en faire le centre même de son activité? De plus, la distinction principale devrait être entre les activités à encourager (et l'on constatera facilement que ce sont les plus nombreuses) et les activités à entreprendre directement par l'Unesco. Lorsque le Conseil aura décidé des points à faire figurer au Programme, il ne restera plus qu'à rectifier leur présentation.

Le DIRECTEUR GENERAL précise que par "grand projet" on entend un projet commun à l'ensemble ou à plusieurs des Sections de l'Unesco; ainsi le projet de l'Amazonie hylsenné constitue un projet de ce genre, ce qui ne veut pas dire qu'il soit plus "grand" que les Missions de Coopération scientifique, par exemple.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT ajoute, pour clarifier le sens de sa précédente intervention, qu'il n'entre pas dans les intentions du Secrétariat de présenter à la Conférence de Mexico le document 16 sous sa forme actuelle; pour la Conférence générale, le Secrétariat établira un document plus détaillé qui justifiera le budget demandé pour la mise en oeuvre du Programme qu'aura arrêté le Conseil exécutif. C'est ainsi qu'il sera probablement nécessaire de préparer un document complémentaire pour les Arts et Lettres afin de préciser la part que pourra avoir cette Section dans l'ensemble du Programme pour 1948.

Le Doyen MOLEON rappelle la genèse du terme "projet": une réunion plénière de la Première Conférence générale avait, avant que se réunisse la Commission du Programme, élaboré un document d'où il ressortait qu'il fallait analyser l'importance et la nature relatives des différentes activités envisagées. Il y avait d'une part les projets à exécuter directement par l'Unesco. Puis il y avait les activités où le rôle de l'Unesco consisterait à stimuler d'autres organismes. Enfin, il y avait des services présentant un caractère technique et de coordination. Des discussions du Conseil exécutif du mois de février, il ressort que la tendance a été de dégager les projets importants (pas nécessairement les projets communs à plusieurs Sections); car il importe de souligner les grandes actions que l'Unesco veut entreprendre. Tel est probablement le sens donné au terme "projet" par la Première Conférence générale.

Passant aux sept rubriques du document (Cons. Exec./3e Sess./16/1947), le Doyen MOLEON pense que les trois premières sont parfaitement claires et qu'elles revêtent un caractère d'importance immédiate; pour les rubriques IV et V, on pourrait (à l'exception du point IV-A) les regrouper sous les rubriques I, II et III; quant aux rubriques VI et surtout VII, elles posent des problèmes d'un autre ordre. Donc I, II et III semblent constituer une base logique pour le Programme; il serait encore mieux de renverser l'ordre, car on aurait: III (Liberté), II (Egalité), I (Fraternité) conformément à l'ordre traditionnel depuis le XVIIIe siècle. Peu importe, d'ailleurs, la terminologie; l'essentiel, c'est de distinguer entre les "projets" ou activités pour lesquelles il faut un diagnostic, une analyse des rouades, et une action immédiate, et les autres activités d'encouragement; ainsi pourra-t-on agir sur l'imagination des peuples et réduire les incompréhensions qui s'opposent à l'instauration d'une paix durable.

Le Dr. WALKER ne dissimule pas que le Conseil exécutif a de lourdes responsabilités dans la préparation du Programme pour la Conférence générale, d'autant plus que beaucoup de pays, dont l'Australie, s'intéressent déjà à ce que sera le Programme pour 1948. Le budget correspondant à ce Programme doit d'abord être soumis à un Comité financier, puis au Conseil exécutif;

le Conseil pourrait examiner la proposition du Directeur général tendant à nommer un Comité qui mettrait au point l'exposé du programme au nom du Conseil et le Comité des Finances pourrait être autorisé à examiner, au nom du Conseil, le budget proposé par le Directeur général, en fonction de ce Programme; sinon, le Conseil devra encore tenir une session avant la Conférence de Mexico.

Revenant au document (Cons. Exec./3e Sess./16/1947), le Dr. Walker estime qu'il est remarquable et qu'on pourrait le présenter aux Etats Membres. Alors que le texte établi par la Commission du Programme était très diffus, le texte actuel du Secrétariat et du Conseil exécutif apporte toutes les clarifications nécessaires sur les tâches véritables de l'Unesco. Ce document constitue un tour de force de condensation.

Comme le Doyen McKoon, le Dr. Walker estime que les rubriques I, II et III (quel que soit l'ordre dans lequel elles se présentent) constituent une base solide, étant donné que chacune d'elles reprend les buts exposés à l'article I, paragraphe 2, de l'Acte constitutif de l'Unesco, de sorte que le Secrétariat a réussi là où avait échoué la Commission préparatoire. Il convient d'ajouter que les rubriques IV, V et VI, reposant d'ailleurs sur une simple phrase de l'Acte constitutif ("en encourageant la coopération entre nations dans toutes les branches de l'activité intellectuelle"), sont moins solides et moins claires (la rubrique VI en particulier a un peu l'air d'un "fourre-tout") et qu'elles recèlent des possibilités de difficultés avec d'autres Institutions spécialisées. Donc, en résumé : I, II et III sont fort bien ainsi et il faut procéder à la révision des autres rubriques.

Pour conclure, le Dr. Walker rappelle que l'Acte constitutif de l'Unesco, dont les rédacteurs ont dû avoir présent à l'esprit le précédent de l'Organisation internationale du Travail, prévoit non seulement que la Conférence générale doit présenter des recommandations aux Etats Membres, mais encore les inviter à conclure entre eux des conventions; ce qui revient à dire que l'Acte constitutif a pensé non seulement à des "projets" propres à l'Unesco, mais aussi à des mesures à prendre par les gouvernements eux-mêmes.

Le Professeur PHOTIADES est d'accord avec les orateurs précédents sur la bonne présentation du Programme; il est aussi d'accord avec le Dr. Walker sur la responsabilité qui, conformément à l'Acte constitutif, revient au Conseil exécutif dans la préparation du Programme à soumettre à la Conférence générale. En passant, le Professeur Photiadès signale que le titre du document (Cons. Exec./3e Sess./16/1947) devrait porter "Projet de Programme, etc....", étant donné que le Conseil ne fait que présenter ce Programme. Enfin, comme l'a noté le Dr. Walker, la responsabilité du Conseil est engagée et celui-ci doit s'efforcer d'en préciser les données.

A propos du point soulevé par le Professeur Photiadès, le DIRECTEUR GENERAL indique qu'il s'agit bien en effet d'un "projet" de Programme. Il signale que l'on distribuera incessamment aux membres du Conseil un certain nombre d'addenda qui n'ont pu encore être réimprimés.

Répondant à l'objection du Dr. Walker selon laquelle les points IV, V et VI du Programme ne correspondent pas aux buts qui ont été assignés à l'Unesco par son Acte constitutif même, le Directeur général désire faire les remarques suivantes :

Point IV : POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES ENTRE LES CULTURES

Ceci semble bien correspondre aux buts de l'Unesco puisqu'on trouve, dans le préambule de l'Acte constitutif, les phrases suivantes :

"L'incompréhension mutuelle des peuples a toujours été, au cours de l'histoire, à l'origine de la suspicion et de la méfiance entre nations, par où leurs désaccords ont trop souvent dégénéré en guerre."

Et plus loin :

"Pour ces motifs, les Etats signataires de cette Convention,..... décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples, en vue de se mieux comprendre et d'acquiescer une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives".

Point V : POUR UNE CONTRIBUTION ACCRUE DE LA SCIENCE AU BIEN-ETRE DE
L'HUMANITE

Ce point semble trouver sa justification dans le dernier paragraphe du préambule :

"En conséquence, ils créent par les présentes l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture afin d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans les domaines de l'éducation, de la Science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité en vue desquels l'Organisation des Nations Unies a été constituée, et que sa Charte proclame."

Point VI : POUR LE DEVELOPPEMENT DES LIBRES RECHERCHES AYANT TRAIT AUX
OBJECTIFS DE COLLABORATION HUMAINE QUE L'UNESCO DOIT POURSUIVRE

Ceci semble bien répondre à l'avant-dernier paragraphe du préambule où il est question de "la libre poursuite de la vérité objective" et du "libre échange des idées et des connaissances".

Le Directeur général estime toutefois qu'il y aurait peut-être lieu de procéder, comme l'ont suggéré le Doyen McKeon et le Dr. Walker, à un certain regroupement des projets. Ce regroupement devrait être réalisé, comme l'a fait remarquer le Directeur général adjoint, assez longtemps avant la Conférence générale. On pourrait peut-être envisager, dans certains cas, de réunir

on un même projet des activités qui peuvent, au premier abord, paraître très diverses. C'est ce qui a été fait dans le cas du projet pour la compréhension internationale. Une action analogue pourrait être envisagée dans le domaine des Arts et des Lettres.

Sir John LAUD commente les différents points d'une résolution qu'il se propose de soumettre au Conseil exécutif.

Il indique qu'il serait d'avis de réduire, dans le Programme, le nombre des paragraphes et la longueur des titres - afin de donner plus de relief aux différents points.

Il estime que le Programme pourrait être divisé en quatre grandes sections que l'on intitulerait :

1. Education internationale
2. Élévation du niveau de culture
Ceci s'appliquerait, non seulement aux pays évolués, mais aussi à ceux qui sont encore arriérés.
3. Rencontre des peuples et des idées

Ceci correspondrait aux paragraphes III et IV du projet actuel.

4. Action commune

Dans le cadre de chaque division on ferait figurer un certain nombre de projets concrets et on indiquerait pour chacun le mode d'action envisagé.

On joindrait enfin au Programme un budget qui pourrait être établi par rapport aux différentes Sections de l'Unesco.

La proposition de Sir John Maud est appuyée par le Professeur PHOTIADES.

Le Professeur FALSKI désire présenter tout de suite un certain nombre de critiques pour ne pas avoir à les faire lors de la Conférence de Mexico.

Le Programme, à son avis, n'est pas assez clair. Le fait que le Directeur général a été obligé à plusieurs reprises de prendre la parole pour fournir des explications tend d'ailleurs à le prouver. Ce défaut tient sans doute au fait que l'Unesco s'est montrée trop ambitieuse. On a abandonné l'idée de donner à l'Unesco le caractère d'une Université internationale, mais elle paraît vouloir guider l'humanité dans les domaines intellectuels. Or, à son avis, l'idée de l'Unesco est d'"aider" et de "servir" par la coordination des efforts dans ces domaines et c'est l'avenir qui décidera si l'Unesco, par ses modestes efforts, a guidé l'humanité.

Le programme de l'Unesco consiste à organiser son activité future et cette activité devrait être conçue comme la réalisation consécutive des buts de l'Unesco. Or, le but de l'Unesco est de resserrer la collaboration internationale par l'Education, la Science et la Culture en vue de renforcer la paix mondiale. Le programme, à son avis, devrait donc être établi en fonction des trois termes : "Education", "Science", "Culture". Aux projets qui se rattachent étroitement à chacun de ces trois domaines pourraient d'ailleurs venir s'adjoindre d'autres projets plus vastes.

L'Unesco devra, en tout cas, s'efforcer de préciser toujours sa pensée. Lorsqu'elle parle d'encourager certaines activités existantes (et elle en parle plus de 40 fois dans le programme), elle doit chercher à définir comment elle les encouragera. Il faut que l'Unesco ait toujours en vue le but immédiat et précis auquel elle se propose d'aboutir. Une enquête comme celle qu'elle se propose d'entreprendre sur les Clubs de Relations internationales risque de ne mener à rien, parce que le but poursuivi n'est pas suffisamment défini.

Le Professeur AUGER regrette que les points IV, V et VI du Programme aient été si souvent attaqués. Il lui semble en effet que le Programme de l'Unesco devrait comprendre deux grandes parties.

La première partie, qui correspondrait aux points I, II et III du présent programme porterait sur l'amélioration de la manière dont les hommes communiquent entre eux et sur la suppression des obstacles qui les empêchent de se connaître.

La deuxième partie, qui correspondrait aux points IV, V et VI du Programme actuel, aurait un caractère plus positif et tendrait à faire travailler les hommes ensemble à de grands buts collectifs.

La première partie correspondrait en somme assez bien aux deux premières divisions proposées par Sir John Laid, et la seconde partie aux deux dernières.

Le Dr. OPOCENSKY rappelle, en réponse aux critiques du Professeur Palakt, que les buts de l'Unesco sont beaucoup plus larges que ceux de l'ancien Institut de Coopération intellectuelle. L'Unesco ne doit pas se contenter d'être une sorte d'Université internationale; elle doit travailler activement pour la paix.

Le Dr. Opopensky considère, comme Sir John Laid, qu'il est très important d'adjoindre un budget au Programme et il s'unit au Professeur Photiades pour appuyer la proposition de Sir John Laid.

Le Doyen McKEON est également en faveur de la proposition de Sir John Laid, mais désirerait lui apporter un amendement.

Cet amendement aurait pour but de faire nommer par le Conseil exécutif un Sous-Comité qui effectuera, en collaboration avec le Secrétariat, la révision du Programme proposée par Sir John Haud.

Le Doyen McKeon rappelle qu'on ne dispose en effet pour accomplir cette révision que d'un temps très bref. Il faudrait en effet que les différents documents intéressant le Programme parviennent le plus tôt possible aux Gouvernements des Etats Membres afin que ceux-ci puissent donner les informations nécessaires aux délégués qui les représenteront à la Conférence de Mexico.

Le Doyen McKeon considère d'ailleurs que le budget que l'on joindra au programme n'a pas besoin d'être très détaillé. Il suffira d'indiquer d'une manière sommaire comment se répartiront les sommes.

Le Doyen McKeon aimerait que le Programme révisé fut prêt aux environs du 1er août.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT estime que c'est là un délai un peu court. Il faut en effet que le Conseil exécutif examine en détail le projet de Programme qui lui a été soumis, afin de distinguer entre les projets à accepter et les projets à rejeter. La seule méthode qui pourrait permettre de gagner du temps serait de laisser au Sous-Comité lui-même la responsabilité de faire cette discrimination et le Directeur général adjoint ne pense pas que le Conseil exécutif veuille adopter cette manière de procéder.

D'autre part, le Directeur général adjoint souligne qu'il est fort difficile d'établir un budget sans entrer dans le détail; on risque autrement d'aboutir à des chiffres véritablement hypothétiques. Aussi, l'établissement du budget demandera-t-il du temps.

Le Directeur général adjoint demeure malgré tout d'avis qu'il faudrait nommer le plus tôt possible un Sous-Comité composé d'un certain nombre de Membres du Conseil exécutif qui, devant rester à Paris dans les semaines qui viennent, seraient en mesure de collaborer avec le Secrétariat et avec la Commission financière à la révision du Programme et à la préparation du budget que l'on se propose d'adjoindre à ce Programme.

Le Doyen McKEON se rend compte des difficultés que présente la révision du Programme dans un délai aussi rapide que celui qu'il a indiqué. Il souligne toutefois la nécessité dans laquelle se trouvent les Commissions nationales de fournir aux délégations qui se rendront à la Conférence de Mexico les informations dont elles ont besoin. La Commission nationale américaine, par exemple, doit se réunir le 3 septembre et devra pouvoir disposer, à cette date, en ce qui concerne le Programme, d'une documentation exacte à communiquer aux délégués.

Le Doyen McKeon suggère donc que l'on procède, pour la mise au point du Programme, par deux étapes successives :

1. en nommant d'abord un Sous-Comité qui se contenterait d'établir les rubriques principales du Programme. Ce premier schéma pourrait être adressé immédiatement aux gouvernements.

2. en soumettant alors ce programme schématique au Comité financier, qui le parachèverait. Le Programme détaillé ainsi obtenu pourrait être adressé aux gouvernements à une date ultérieure, même si cette date tombe après les réunions des Commissions nationales.

Il semble, qu'avec l'aide des membres du Secrétariat qui sont déjà au courant de la question, le Sous-Comité pourrait accomplir la première partie de la tâche en une semaine ou une semaine et demie.

Le Professeur PHOTIADES ayant demandé que l'on passe au vote sur la résolution de Sir John Maud, la question se pose de savoir si les modifications proposées par le Doyen McKeon forment l'objet d'un amendement à ladite résolution ou d'une résolution séparée.

Sir John Maud et le Doyen McKeon se mettent d'accord pour soumettre séparément leurs résolutions au Conseil.

Le PRESIDENT rappelle que, si la résolution de Sir John Maud est approuvée, cela ne dispensera pas le Conseil d'examiner en détail le Programme lors des réunions du samedi 26 juillet.

Sir John MAUD donne alors lecture de sa résolution, ainsi libellée :

"Le Conseil exécutif approuve en principe le projet de Programme de l'Unesco pour 1948, qui lui a été soumis par le Directeur général, sous réserve des points suivants :

1. les grandes divisions du Programme doivent être moins nombreuses;
2. les titres de ces divisions doivent être modifiés et abrégés;
3. dans le cadre de chaque division, il convient de faire figurer une courte liste de projets concrets, et une liste d'activités autres que les projets;
4. par rapport à chaque projet, il convient d'indiquer le mode d'action envisagé : action par l'intermédiaire des Commissions nationales ou d'autres groupements;
5. le Programme sera accompagné d'un budget."

Cette résolution est adoptée.

Le Doyen McKEON donne à son tour lecture de sa résolution. Certains points de détail touchant aux délais ayant été discutés, on se met finalement d'accord sur le texte de résolution suivant :

- "1. Un Sous-Comité du Conseil exécutif sera nommé pour aider le Secrétariat à effectuer la révision du Programme proposée dans la résolution présentée par Sir John Maud.

2. Un projet préliminaire sera établi le plus tôt possible, de préférence dans un délai d'une semaine, ou, au plus, de 15 jours, et sera adressé aux gouvernements des Etats Membres et aux Commissions nationales.
3. Au cours du mois d'août, le Programme sera élaboré de manière plus détaillée par le Secrétariat, conformément au plan adopté après révision, et les dispositions budgétaires seront mises au point par le Comité financier. Les documents ainsi obtenus seront adressés le plus tôt possible aux Gouvernements Membres et aux Commissions nationales."

Cette résolution est appuyée par le Professeur CHEN YUAN et est adoptée à l'unanimité.

Le PRESIDENT demande alors au Conseil exécutif de procéder à la nomination des Membres du Sous-Comité. Il propose que ce Sous-Comité soit formé des membres suivants :

Le Doyen McKeon

le Dr. Walker

le Professeur Auger

le Dr. Opocensky.

Cette proposition est approuvée.

Le PRESIDENT rappelle que le Sous-Comité devra se réunir dans la matinée du dimanche 27 juillet.

(La séance est levée à 18 heures.)



Cons. Exec. / 3e Sess. / B.R. 3 (rev.)
PARIS, 15 septembre 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Troisième Session

Procès-verbal de la troisième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,
19, avenue Kléber, Paris 16e, le vendredi 25 juillet 1947, à 10 heures.

Etaient présents :

Président : S. Exc. M. V. DORE (Canada).
Vice-Président : le Prof. Pierre AUGER (France)
Membres : le Prof. CHEN YUAN (Chine)
le Prof. FALSKI (Pologne)
M. R. N. GUNTEKIN (Turquie)
le Prof. H. R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John MAUD (Grande-Bretagne)
S. Exc. le Dr. OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
le Prof. A. PHOTIADES (Grèce)
le Prof. A. SOMMERFELT (Norvège)
le Prof. L. VERNIERS (Belgique)
le Dr. E. R. WALKER (Australie)

Suppléants : Mlle ALEGRIA (Mexique) (suppléante de S. Exc. le Dr. MARTINEZ-BAEZ)
le Dr. H. F. EL DIWANY (Egypte) (suppléant de S. Exc. Shafik GHORBAL Bey)
le Doyen R. McKEON (Etats-Unis) (suppléant de M. Milton EISENHOWER)
M. P. N. KIRPAL (Inde) (suppléant de Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN)
le Dr. E. MARTURET (Venezuela) (suppléant de S. Exc. le Dr. C. PARRA-PEREZ)
le Prof. Osorio de ALMEIDA (Brésil) (suppléant du Prof. P. CARNEIRO)

Représentants des Nations
Unies et des Institutions
spécialisées

Nations Unies : M. Gustave DURAN
Organisation Internationale du Travail : Mme MOREL
Organisation Mondiale de la Santé : le Dr. F. SCICLOUNOFF
Organisation de l'Alimentation et
de l'Agriculture : M. Karl OLSEN

Point 5 (a) (i) de l'Ordre du Jour : Proposition concernant l'unification des budgets des Nations Unies et de l'Unesco (Document Cons. Exec. / 3e Sess. / 10/1947).

Le Professeur SOMMERFELT déclare que le Gouvernement norvégien juge ce problème difficile à résoudre. En Norvège le budget n'est pas voté dans son ensemble, comme il est d'usage de le faire au Royaume-Uni par exemple, mais par chapitre et il pourrait arriver qu'un d'entre eux ne soit pas adopté s'il n'est pas important du point de vue de la politique intérieure. Le Professeur Sommerfelt pense donc qu'il est souhaitable qu'il n'existe qu'un budget commun aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées.

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT rappelle que la question soulevée par le Professeur Sommerfelt a déjà été discutée à l'Assemblée des Nations Unies et qu'elle fera l'objet d'un nouvel examen. Cette question comporte deux aspects :

1) les différents budgets des Nations Unies et des Institutions spécialisées doivent-ils être réunis en un seul document soumis aux Etats Membres et indiquant pour chacun d'eux quelles sont leurs obligations financières ?

2) quelle est la meilleure façon pour le Gouvernement d'un Etat Membre de présenter ce budget au Parlement ? ; ceci constitue une question intérieure.

Le Directeur général adjoint attire ensuite l'attention du Conseil sur le document Cons. Exec. / 3e Sess. / 10/1947 qui contient les stipulations de l'Acte constitutif de l'Unesco relatives à ce sujet et celles de l'accord entre l'Unesco et les Nations Unies. A la page 3 (texte anglais) de ce document figurent les discussions entre l'Unesco et le Conseil économique et social ainsi qu'une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. La page 4 comprend les discussions qui eurent lieu au Comité de coordination à New-York auxquelles assistait le Directeur général. Les recommandations du Secrétariat sont présentées au dernier paragraphe. Elles furent dictées par les considérations suivantes ; le problème de l'unification des budgets intéresse l'avenir, et il est, d'autre part, particulièrement complexe ; on estima donc préférable que le Directeur général présentât un rapport à la Conférence générale. D'autre part, les membres des deux organisations ne sont pas exactement les mêmes, et c'est là une autre difficulté. Qui, en outre, examinerait le budget de l'Unesco ? Qu'arriverait-il si les décisions des Nations Unies étaient contraires à celles de la Conférence générale ? La question de temps est aussi à considérer : deux mois seraient nécessaires à ce document pour aller à Lake Success et en revenir. Le Directeur général adjoint rappelle au Conseil qu'il doit avoir les yeux fixés sur le but qu'il s'est proposé et suggère de réserver au Secrétariat la tâche d'assurer la cohésion nécessaire en coopérant avec le Secrétariat des Nations Unies.

A propos du Comité de coordination de Lake Success, LE DIRECTEUR GENERAL déclare que le Directeur général adjoint n'a mentionné que deux problèmes, mais qu'il s'en pose d'autres. Sans doute est-il souhaitable

de présenter à l'Assemblée générale un budget unifié, mais il semble que la question d'un budget commun soulève d'insurmontables difficultés d'organisation. Le Directeur du budget des Nations Unies a déclaré qu'il devrait dans ce cas doubler son personnel et que l'Assemblée devrait tenir une réunion exceptionnelle de deux semaines pour en délibérer. Il propose donc que cette question soit momentanément abandonnée, comme l'a proposé le Secrétariat.

Le Professeur PHOTIADES se déclare en faveur de la proposition du Professeur Sommerfelt ; on faciliterait ainsi la tâche des services financiers des diverses organisations. Il attire cependant l'attention du Conseil sur un point délicat. L'Unesco diffère des autres institutions spécialisées en ce que son budget a été ratifié par tous les Etats Membres ; si la proposition d'un budget commun était adoptée, l'Unesco risquerait de perdre son indépendance.

Le Professeur SOMMERFELT constate également qu'il est impossible d'aller plus loin pour le moment et déclare qu'il fera part au Gouvernement norvégien des éclaircissements fournis par Mr. Laves et le Directeur général.

La proposition du Secrétariat figurant au dernier paragraphe du document est adoptée.

Point 5 (a) (ii) de l'Ordre du Jour : Représentation de l'Unesco à la Deuxième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Lake Success du 16 septembre au novembre).

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT déclare, à propos du document Cons. Exec. / 30 Sess. / 11, que la question est la suivante : est-il possible et souhaitable qu'un membre du Conseil exécutif assiste à la Seconde Assemblée générale des Nations Unies qui traitera d'un certain nombre de questions intéressant l'Unesco ? Il sera impossible aux seuls représentants du Secrétariat, qu'ils appartiennent au siège de Paris ou au Bureau de New-York, d'assister à toutes les séances. Il fait remarquer que l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture seront représentées à la fois par des membres de leur Secrétariat et des membres de leur organes directeurs, ainsi qu'il est précisé au premier paragraphe de la page 2 (texte anglais). Il signale également que le Secrétariat sera soumis à si rude épreuve au cours du mois de septembre qu'il sera impossible à l'un quelconque de ses membres de demeurer longtemps à Lake Success. Il espère lui-même pouvoir assister aux premières réunions de la session, mais ne pourra y demeurer bien longtemps.

Le Dr. WALKER attire l'attention sur une affirmation erronée, au 5ème paragraphe du document anglais. Il y est en effet déclaré, à la seconde ligne, que l'Unesco ne s'intéresse pas au Comité 1. Il pense qu'il faut éviter de donner l'impression que l'Unesco limite son intérêt aux questions d'ordre éducatif, scientifique et culturel et les considère comme étrangères aux problèmes politiques et de sécurité internationale. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer au Comité 2. Il estime qu'il est important, et c'est là une question de principe, que le Conseil exécutif soit représenté en de telles occasions. C'est, pour le Secrétariat, un

rôle difficile que d'avoir toujours à interpréter les opinions du Conseil exécutif. Il propose, en conséquence, 1) que le Conseil approuve la présence d'un de ses membres aux séances, 2) qu'il demande à son Président de procéder à des entretiens privés pour décider du choix du ou des membres qui assisteront à ces séances.

Le Professeur CHEN YUAN se déclare en faveur des propositions du Dr. Walker qui sont approuvées.

Point 5 (a) (iii) de l'Ordre du Jour : Projet d'accord complémentaire avec le Département de l'Information des Nations Unies.

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT désire faire une remarque à propos du document Cons. Exec. / 3e Sess. / 12 / 1947. Au troisième paragraphe de l'introduction, on peut lire que jusqu'au 30 juin 1947 aucun commentaire n'a été reçu des gouvernements des Etats Membres; il est heureux d'annoncer que, depuis, le Gouvernement de l'Inde a fait connaître sa réponse dans laquelle il accuse réception du document et déclare n'avoir aucun commentaire à faire à son sujet. Il estime qu'il serait opportun que le Conseil approuvât le projet d'accord.

Le Professeur FALSKI espère qu'il n'est pas trop tard pour parler d'une question qui concerne le point précédent de l'Ordre du Jour, 5 (a) (ii). Il propose que les délégués de l'Unesco soient chargés de demander à l'Assemblée générale d'examiner la question des restitutions aux pays dévastés et de prêter une attention particulière à l'organisation financière du relèvement de l'éducation, de la science et de la culture dans ces pays par les Nations Unies. Cette question présente un intérêt spécial pour l'Unesco, qui est, pour une large part, à l'origine de cette œuvre.

Le PRESIDENT pense que la question posée par le Professeur Falski n'affecte en rien la décision prise et pourrait figurer ultérieurement à l'ordre du jour, si le Professeur Falski veut bien présenter par écrit sa proposition. Adopté.

Revenant au point 5 (a) (iii) le Doyen McKEON déclare que s'il s'était acquitté avec plus de diligence de la tâche dont il était chargé, deux nations auraient déjà répondu. Il a reçu récemment un câble des Etats-Unis lui faisant connaître que ce pays approuve le projet d'accord, mais qu'un point ayant dû être soumis à un expert juridique, la réponse n'est arrivée qu'hier. Deux questions se posent à propos de l'article IV : 1) on a estimé que les institutions spécialisées, dont l'Unesco, ne disposaient pas d'une initiative suffisante en ce qui concerne la création et la spécialisation des services communs de cinéma et de radio. Toutefois, la nouvelle rédaction tient compte de cette difficulté, Il attire l'attention sur une omission typographique au paragraphe 2. Il présume que les mots "by the United Nations" doivent être placés après "set up", ainsi qu'au premier paragraphe; 2) on s'est demandé si cet article privait l'Unesco de toute initiative pour la création de programmes, de postes de radiodiffusion et d'organismes de cinéma dans les domaines où elle est compétente. En conséquence, il recommande au Conseil de préciser le sens qu'il donne à cet article et propose qu'il approuve le projet d'accord après y avoir ajouté la résolution suivante :

"Le Conseil exécutif décide,
on approuvant le projet d'accord avec le Département d'Information
des Nations Unies, de considérer que l'Article IV de cet accord
s'applique exclusivement aux activités communes à l'Unesco, aux
Nations Unies, et aux Institutions spécialisées des Nations Unies
et n'exclut nullement la création d'une organisation de radio ou
de cinéma, dans le domaine propre de l'Unesco, à condition que les
Nations Unies et les autres Institutions spécialisées soient d'a-
bord consultées, et mises à même de faire valoir leurs intérêts;
d'interpréter, en outre, le membre de phrase de l'article IV 2
"lorsqu'elle sera créée" comme signifiant "lorsqu'elle sera créée
quelle que soit la forme qu'elle prendra" afin qu'elle ne soit pas
la répétition pure et simple de l'expression contenue dans l'Art.
IV, 1 : "lorsqu'ils seront créés".

Le Dr. OPOCENSKY se déclare en faveur de cette motion et il ajoute,
en tant que délégué du Gouvernement tchécoslovaque et non pas à titre de
membre du Conseil exécutif, que le Gouvernement tchécoslovaque ne fait
aucune objection au projet d'accord.

LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, parlant au nom du Secrétariat,
estime que l'interprétation de celui-ci concorde exactement avec celle
du Doyen McKEON. En ce qui concerne la critique qu'il formule sur la
rédaction du paragraphe 2, il désire préciser qu'il ne s'agit pas d'une
erreur typographique mais du résultat de longues délibérations. Les mots
en question avaient été supprimés de façon à donner à la phrase une portée
plus générale, ce qui fut admis par les Nations Unies.

Le Doyen McKEON déclare qu'il a été guidé en cela par les avis
d'experts juridiques : étant donné qu'il s'agit de termes symétriques, les
mots "by the United Nations" sont sous-entendus, faute d'indication contrai-
re, il recommande d'y pourvoir.

Le DIRECTEUR GENERAL regrette que le texte ne puisse être modifié,
mais il propose que le Doyen McKEON ajoute une note à la suite de sa
résolution.

Le Doyen McKEON donne son assentiment.

Sir John MAUD se demande si les mots proposés par le Doyen McKEON
seront compris par ceux qui n'assistaient pas à la séance. Il serait néces-
saire de préciser que l'article IV enlève à l'Unesco toute possibilité
de créer son propre service à des fins particulières, mais cela ne dépasse
pas la portée des négociations que l'on pourrait mener avec le Conseil qui
serait institué, quel qu'il soit. En conséquence, il propose de discuter
une résolution plus concise.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT estime qu'il ne faut pas oublier que
ce texte est le fruit d'une longue série de négociations destinées à
aboutir à une rédaction acceptable; il craint que la rédaction proposée
par Sir John Maud ne jette le doute dans l'esprit de ceux qui ont pris

part aux négociations. Il pense que les termes plus généraux employés par le Doyen McKeon sont préférables.

Sir John MAUD, convaincu que Mr. Laves sait mieux que lui quelle rédaction est acceptable retire sa proposition.

La proposition du Doyen McKeon, soutenue par le Dr. Opocensky, est adoptée à l'unanimité.

Point 5 (a) (iv) de l'Ordre du Jour : Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT déclare que c'est là un point qui ne présente pas de difficulté ; il suffit que le Conseil approuve les modalités de cette unification. Il a reçu une communication émanant des Etats-Unis. Ce pays approuve la procédure proposée dans le document Cons.Exéc./30 Sess./13, mais ne souhaite pas discuter le contenu de cette convention. Les Etats-Unis présenteront un rapport, sur cette question à Lake Success, N. Laves recommande, au nom du Secrétariat, l'approbation de cette procédure par le Conseil exécutif.

Sir John MAUD propose que celle-ci soit adoptée, mais sous réserve d'une importante modification; il est raisonnable d'empêcher les diverses Institutions spécialisées de négocier des conventions particulières, mais il est impossible d'obtenir qu'une seule convention s'applique également aux Nations Unies et aux Institutions spécialisées, qui présentent entre elles de grandes différences dont il faut tenir compte. Il propose donc que le Conseil approuve l'établissement d'une convention-modèle, pouvant constituer la base d'autres accords et mentionnant le plus grand nombre possible de privilèges.

Il propose que le Conseil adopte cette procédure, avec la réserve suivante : "Quo l'on mette au point, de concert, un projet-modèle d'accord sur les privilèges et immunités des Institutions spécialisées, de nature à fournir une base sur laquelle chacune des Institutions spécialisées pourrait établir son propre accord définitif".

Le Dr. OPOCENSKY hésite à appuyer la proposition de Sir John Maud, parce qu'il pense qu'il appartient à la Conférence de Lake Success de décider de l'opportunité d'une Convention unique ou d'un modèle de Convention et que le Conseil exécutif ne peut que donner des instructions aux représentants de l'Unesco.

Au sujet de la proposition présentée par Sir John Maud, le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT estime que l'on devrait préciser les points suivants :

- 1) La Conférence sera composée de représentants des gouvernements et non de représentants des Institutions spécialisées. Elle a pour but de décharger les gouvernements de certaines des tâches qui comportent ce travail.
- 2) Le plan présenté au Conseil est un plan des Nations Unies et non un plan de l'Unesco.

- 3) Toutes les Institutions spécialisées, sauf la Banque mondiale, l'ont accepté.

Dans l'opinion des négociateurs et de leurs gouvernements, ce plan ne contient aucune disposition de nature à interdire la conclusion d'un accord. On a jugé préférable d'avoir une Convention unique applicable à toutes les Institutions spécialisées, et ce traité ne porte nullement sur leur structure interne, mais seulement sur leurs droits et leurs privilèges. M. Laves propose au Conseil d'autoriser le Secrétariat à s'associer à tous les efforts en vue d'aboutir à une convention générale, et à ne préconiser la conclusion d'une Convention-modèle qu'en cas d'échec.

Sir John MAUD convient que c'est là une question très compliquée, mais il demeure d'avis que les négociations échoueraient si l'on se propose d'aboutir à une convention unique. Il se félicite de la proposition du Dr. Laves avec qui il est d'accord.

La proposition de Sir John MAUD est ainsi conçue :

"Le Conseil exécutif approuve la procédure proposée par le document
"Cons. Exec. / 3e Sess. / 13/1947, du 2 juillet 1947, sous réserve que :
"S'il s'avère impossible de négocier un accord unifié pour toutes
"les Institutions spécialisées, le Secrétariat devra encourager la
"négociation d'un modèle de projet d'accord sur les privilèges et
"immunités à l'intention des Institutions spécialisées, projet qui
"formerait la base sur laquelle devra être établi l'accord définitif
"à conclure avec chacune des Institutions spécialisées."

Le DIRECTEUR GENERAL donne lecture de cette proposition. Il estime nécessaire que le Secrétariat dispose d'une certaine liberté au cours des négociations. Après que le Dr. Opocensky ait présenté quelques remarques, la proposition de Sir John Maud est adoptée à l'unanimité.

Point 5 (b) (1) - Rapport des Comités de négociation de l'Unesco et de l'Organisation mondiale de la Santé et état actuel des relations.

Le Dr. WALKER rappelle aux membres du Conseil que son rapport a été distribué au mois de mai. Il se déclare tout à fait satisfait de l'issue des négociations, et tient à souligner la cordialité qui y a constamment présidé. Les documents 1 et 2 exposent les principes fondamentaux de l'accord; quant aux modalités d'application de cet accord, il est admis en principe que les Comités de négociations se réuniront uniquement à intervalles réguliers afin d'examiner les questions d'intérêt commun qui se posent à leurs niveaux respectifs : 1) celui des experts; 2) celui du Secrétariat; 3) celui des deux Conseils exécutifs. En particulier, les deux Secrétariats ont déjà établi un projet d'accord en neuf points, en vue d'une action commune immédiate. Le Dr. Walker a rencontré le Dr. Chisholm et le Dr. Hyde de l'O.M.S., et il a été proposé de tenir une réunion les 26 et 27 août, afin d'étudier les clauses d'un accord officiel. Cependant, cette réunion devra être ajournée, car l'O.M.S. en est encore au stade de la Commission préparatoire. Ceci n'empêche pas de discuter de certaines questions au niveau des Secrétariats.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT félicite le Comité de négociations pour l'excellent travail accompli. Il admet que la réunion prévue pour le mois d'août n'est pas indispensable, puisque les deux Secrétariats travaillent en liaison étroite, et que, fait nouveau intéressant, leurs entretiens vont englober l'étude des questions relatives aux causes des états de tension internationale.

Sur l'invitation du Président, le représentant de l'O.M.S. exprime la grande satisfaction éprouvée par cette Organisation au sujet de la conclusion des accords d'avril. A son avis, les deux Organisations n'atteindront à leur plus grande efficacité et ne réussiront à accomplir leur mission qu'à condition de consolider entre elles les liens de confiance mutuelle et de coopération amicale. Leurs intérêts communs ne peuvent manquer de les rapprocher. En conclusion, le représentant de l'O.M.S. félicite chaleureusement le Dr. Walker et le Dr. Hyde pour l'oeuvre si utile qu'ils ont accomplie.

Le PRESIDENT s'associe à ces remerciements, et le rapport est adopté à l'unanimité.

Point 5 (b) (ii) - Rapport sur les entretiens avec l'Organisation Internationale du Travail et l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT déclare qu'il a été établi avec ces deux Organisations des contacts de même nature qu'avec l'O.M.S. La première partie du document Cons. Exec. / 3e Sess. / 11/1947 recommande au Conseil d'adopter le Projet d'Accord qui sera alors soumis aux Gouvernements Membres et aux Nations Unies avant d'être définitivement approuvé par le Conseil exécutif. Ce document a fait l'objet d'une préparation minutieuse et a reçu l'approbation des Directeurs généraux de l'Unesco et de l'O.I.T.

Mme MOREL dit la satisfaction de l'O.I.T. quant aux résultats des négociations menées à l'échelon secrétariat et elle informe le Conseil exécutif que le Directeur général de l'O.I.T. espère que le Conseil adoptera le Projet d'Accord dans l'intérêt d'une coopération plus étroite des deux Organisations dans leur oeuvre commune en faveur de la Paix.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT exprime l'espoir, au sujet de la deuxième partie du document Cons. Exec. / 3e Sess. / 11/1947, que le Conseil exécutif approuvera la méthode proposée pour la préparation du Projet d'Accord avec l'O.A.A. Des relations très utiles et cordiales ont déjà été établies avec cette Organisation, et l'on a pu aboutir déjà à une parfaite compréhension des problèmes qui se posent de part et d'autre.

L'ensemble du rapport est alors approuvé à l'unanimité.

Le PRESIDENT estime qu'il vaudrait mieux réserver la discussion du point 5 (c) pour l'après-midi, et il propose de passer immédiatement à la discussion du point 5 (d).

Point 5(d) - Représentants permanents de l'Unesco dans les principales régions culturelles du monde.

Le Dr. EL DIWANY, parlant au nom de Son Excellence Shafik Ghorbal Bey, estime qu'il serait éminemment souhaitable pour l'Unesco de disposer de représentants permanents dans les différentes parties du monde. Ces représentants établirait leur quartier général dans différentes capitales, et devraient être pourvus des moyens de se déplacer, et de répandre ainsi la confiance dans le caractère désintéressé des buts et des intentions de l'Unesco, tout en recevant les demandes et les observations des Commissions nationales pour leur fournir rapidement les renseignements appropriés. Le Directeur général et le Directeur général adjoint ont fait part aux membres du Conseil de l'ignorance où étaient encore des pays hautement évolués de l'Europe septentrionale de ce qu'est l'Unesco. Les pays plus éloignés ont entendu parler de l'Unesco, mais ne disposent d'aucune preuve matérielle de son existence, et ne peuvent compter que sur leurs propres forces pour réparer les pertes culturelles subies au cours des dernières années. Il est indispensable d'entreprendre une croisade contre le scepticisme dont l'Unesco est l'objet, si l'on veut encourager et stimuler dans beaucoup de pays l'établissement de contacts permanents et d'une action efficace. Les délégués de l'Unesco pourraient rendre compte régulièrement des besoins locaux et l'on peut être assuré qu'ils ne manqueraient nulle part d'aide et de soutien.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il a toujours eu à coeur de réaliser un projet de ce genre. Cependant, pour éviter tout double emploi, ces représentants devraient être associés à ceux des Nations Unies et être logés dans le même bâtiment. Les Directeurs de toutes les Institutions spécialisées ont convenu de la nécessité de coordonner leurs travaux. Il se pose là un problème coûteux et complexe, puisqu'il faudrait créer une dizaine d'offices régionaux. Il conviendrait d'examiner la nature des relations de ces offices avec les différents gouvernements, car on escompte que la majeure partie de l'oeuvre de l'Unesco pourra être accomplie par les Gouvernements des Etats Membres et les Commissions nationales. Il existe déjà dans trois régions des postes de coopération scientifique, et la question sera examinée dans son ensemble à la Conférence de Mexico. Peut-être pourrait-on ne nommer, pour l'instant, en raison des conditions financières, que des délégués itinérants au lieu de délégués régionaux. Le Directeur général estime que la proposition de l'Egypte est très bien venue, et il annonce que la question est à l'étude actuellement. Un plan complet demanderait une trop longue préparation, mais il serait heureux de recevoir du Conseil exécutif des directives générales pour le guider dans ce travail. L'expérience et les avis du British Council seront très utiles.

Le Professeur Csorio DE ALMEIDA, qui a présidé pendant douze ans la Commission nationale de Coopération intellectuelle du Brésil, tient à préciser qu'il n'existe pas de code de procédure pour la coopération internationale. Il faut recourir à la pratique et à l'initiative, et les techniques, en constante formation, doivent être sans cesse corrigées et améliorées. Les Commissions nationales sont des groupements très mélangés. Certains de leurs membres possèdent une vaste expérience

mais d'autres se mouvent dans un cercle plus restreint. C'est pourquoi l'on n'y comprend pas toujours parfaitement les buts de l'Unesco. L'orateur estime que le Secrétariat doit bombarder les Commissions nationales de questions et d'informations, afin de les aiguillonner et d'en obtenir des propositions concrètes sur lesquelles fonder un programme précis. Après tout, un représentant de l'Unesco, ignorant des conditions locales, devrait pratiquement borner son action à faire connaître des techniques nouvelles à l'organisation locale. Les régions culturelles sont très vastes, et quant à lui, il ne se sent pas en mesure de parler au nom du Brésil tout entier, à plus forte raison au nom de toute l'Amérique latine; des méthodes standard ne peuvent s'appliquer à des régions aussi vastes. A son avis, il serait préférable d'adopter la procédure inverse, et d'inviter les Commissions nationales à envoyer auprès de l'Unesco des représentants, en vue d'apprendre les techniques nouvelles et de les faire connaître à leurs pays respectifs.

Le Dr. EL DIWANY explique qu'à son avis le représentant de l'Unesco doit être un enquêteur et non un professeur. Si le Conseil exécutif accepte le principe des représentants régionaux, il faudra choisir des régions prioritaires parmi les dix ou douze envisagées, et les informer de façon complète de la pureté des intentions de l'Unesco et de l'efficacité de son action, créant ainsi le climat de confiance nécessaire à l'Organisation.

Le Professeur VERNIERS se déclare entièrement d'accord avec la proposition ci-dessus. Il estime qu'on ne peut attacher trop d'importance à la question des contacts entre le Siège central et les Commissions nationales, et il cite les mots de Julie de Lespinois : "Il ne faut pas laisser l'herbe pousser sur les sentiers de l'amitié". Il faut parcourir ce sentier en allant du Secrétariat aux Gouvernements Membres et aussi en sens inverse.

La résolution ci-dessous est alors proposée par le Professeur SOETTERFELT et soutenue par le Dr. Opocensky :

"LE CONSEIL EXECUTIF :

"Considérant la proposition présentée par son Excellence Shafik Ghorbal Bey, concernant la représentation de l'Unesco dans les principales régions culturelles du monde, et vice-versa,

"Invite le Directeur général à poursuivre les études déjà entreprises à ce propos, en vue de présenter un rapport lors de la seconde session de la Conférence générale".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Point 5 (°) - Demande d'adhésion à l'Unesco présentée par la Principauté de Monaco.

Le PRESIDENT annonce que la demande présentée par la Principauté de Monaco sera transmise au Conseil économique et social, en vertu du Paragraphe 2 de l'Accord conclu entre l'Unesco et les Nations Unies. Cette procédure est approuvée.

(La séance est levée à 12 heures 45.)



Cons. Exco./30 Sess./S.R.4 (rev.)
PARIS, 15 septembre 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Troisième Session

Procès-verbal de la quatrième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,
19, avenue Kléber, PARIS (16e), le vendredi 25 juillet 1947, à 15 heures.

Etaient présents :

Président : S. Exo. M.V. DORE (Canada)

Vice-Président : le Prof. Pierre AUGER (France)

Membres : le Prof. CHEN YUAN (Chine)
le Prof. M. FARSKI (Pologne)
M. R.N. GUNTEKIN (Turquie)
le Prof. H.R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John MAUD (Royaume-Uni)
S. Exo. le Dr. OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
le Prof. A. PHOTIADES (Grèce)
le Prof. A. SCHEERFELT (Norvège)
le Prof. L. VERNIERS (Belgique)
le Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants : Mlle ALEGRIA (Mexique) (Suppléante de S. Exo. le Dr.
MARTINEZ BAEZ)
le Dr. H.F. EL DIWANY (Egypte) (Suppléant de S. Exo.
Shafik GHORBAL Bey)
le Doyen R. MCKEON (Etats-Unis) (Suppléant de M. Milton
EISENHOWER)
M. P.N. KIRPAL (Inde) (Suppléant de Sir Sarvopalli
RADHAKRISHNAN)
le Dr. E. MARTURET (Venezuela) (Suppléant de S. Exo.
le Dr. C. PARRA-PEREZ)
le Prof. Osorio de ALMEIDA (Brésil) (suppléant du
Prof. P. CARNEIRO)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : M. Gustavo DURAN

Organisation internationale du Travail : M. MOREL

Organisation mondiale de la Santé : le Dr. F. SCICLOUNOFF

Point 5 (g) de l'Ordre du Jour Demande d'admission à l'Unesco de la Hongrie
(document Cons. Exec./30 Sess./32)

La résolution suivante, proposée par le Professeur Osorio de ALMEIDA et appuyée par le Dr. OPOGENSKY, est adoptée :

"Le Conseil exécutif :

CONSIDERANT

que le 23 décembre 1946 le Gouvernement de Hongrie a formé une demande d'admission comme membre de l'Unesco,

qu'aux termes de l'article II de la Convention entre les Nations Unies et l'Unesco, le Conseil exécutif a transmis cette demande au Conseil économique et social des Nations Unies,

qu'au cours de sa cinquième session le Conseil économique et social a approuvé cette demande,

DECIDE

conformément au paragraphe 2 de l'article II de l'Acte constitutif de l'Unesco, de recommander à la Conférence générale, lors de sa seconde session, l'admission de la Hongrie comme membre de l'Unesco."

Point 5 (a) de l'Ordre du Jour Relations entre le Bureau international
d'éducation (Genève) et l'Unesco (document
Cons. Exec./30 Sess./30)

A propos de ce point qui avait été réservé lors de la séance du matin, le Dr. WALKER note qu'il avait espéré trouver un Rapport du Secrétariat sur la Conférence du B.I.E.; or il ne trouve qu'un Rapport du Chef de la Section de l'Education (annexe du Document 30) qui ne traite nullement de la Conférence de Genève.

Le PRESIDENT propose de remettre à plus tard l'examen de ce point jusqu'à ce que les documents complémentaires aient été fournis par le Secrétariat.

Point 5 (b) de l'Ordre du Jour Relations avec les Organisations internationales
non gouvernementales (document Cons. Exec./
30 Sess./33 Annexe I : lettre du Doyen McKeon)

A la demande du Président, le Doyen McKEON explique le but de sa lettre et la portée des deux résolutions qui y sont proposées : la première résolution, qui comporte neuf points, vise à fixer les principes généraux qui devraient guider l'Unesco pour la conclusion d'accords avec les Organisations internationales non gouvernementales, principes généraux qui sont assez souples pour s'adapter à toute nouvelle éventualité; la seconde résolution, beaucoup plus courte, vise à indiquer les modalités d'application de ces principes. Le Doyen McKeon donne ensuite un commentaire des différents points de sa première résolution.

XII.

Répondant au Professeur Osorio de ALMEIDA qui lui demande d'expliquer la différence qui existe entre "accord officiel" et "accord non officiel", le Doyen McKEON précise que par "accord officiel" il faut entendre un accord en bonne et due forme ("formal agreement"), tandis qu'un "accord non officiel" ("informal arrangement") revêt un caractère moins formaliste (ce peut être un simple échange de correspondance, une demande de renseignement, etc...).

Le DIRECTEUR GENERAL affirme que le Secrétariat s'est penché longuement sur ce problème très sérieux et il serait heureux que la question soit confiée à un petit Comité nommé par le Conseil et qui y travaillerait en coopération avec le Secrétariat. Il aimerait d'ailleurs que les directives données à ce petit Comité soient plus souples que celles proposées par le Doyen McKeon et qu'elles permettent notamment de conclure des accords non officiels sous forme d'échange de correspondance ou de contrat; à titre d'illustration, il note que le point 8 de la première résolution du Doyen McKeon rendrait difficile la conclusion d'accords avec des organisations nationales non gouvernementales s'occupant de travaux d'intérêt international. L'Unesco aimerait pouvoir s'assurer la coopération de certains organismes qui, nationaux dans leur structure, ont une activité de caractère et de rayonnement internationaux. La difficulté vient probablement du fait que le terme "national" peut s'entendre de deux façons différentes: l'une qui est celle de l'article VII de l'Acte constitutif et l'autre qui est synonyme de "à l'intérieur d'une nation", "intranational".

Le Doyen McKEON tient à préciser que l'examen de la question pourrait être confié à un petit Comité qui pourrait fort bien, s'il le juge à propos, prendre des décisions allant à l'encontre des principes généraux mentionnés dans sa première résolution. Pour ce qui est du point 8 de ladite résolution, la question sera vraisemblablement reprise au moment de la discussion générale; cependant, ce qu'il espérait, c'est que toutes les communications à l'intérieur d'un pays donné passeraient par la Commission nationale qui aurait pouvoir de conclure des accords de travail au nom de l'Unesco. Enfin, une Organisation "nationale non gouvernementale" répond exactement à la seconde définition du terme "national" donnée par le Directeur général.

Sir John MAUD ne cherche pas à cacher que c'est ici une des questions les plus épineuses dont ait à connaître le Conseil exécutif lors de la présente session. Tout d'abord, il faut préciser que cette question d'ensemble n'a absolument rien à voir avec l'examen des cas particuliers figurant à l'Ordre du Jour. Ceci dit, il faut voir les choses en face et c'est pourquoi Sir John tient à remercier le Doyen McKeon d'avoir présenté une proposition d'ordre concret. Cependant, on ne peut dire que celui-ci ait trouvé les termes exacts qui satisfassent le Conseil; il est d'ailleurs douteux que, même après de longues délibérations, le Conseil arrive à trouver les termes exacts qui conviennent pour les rapports de l'Unesco et des Organisations internationales non gouvernementales. Aussi convient-il de confier l'examen de la question à un Comité spécial nommé par le Conseil exécutif. C'est pourquoi Sir John propose un amendement au projet de résolution du Doyen McKeon: "que le Conseil nomme un Comité chargé d'examiner avec le Secrétariat les moyens les plus propres à mettre en application les vœux exprimés par la Conférence générale au sujet des relations entre l'Unesco et les Organisations internationales non gouvernementales." Mais pour cela, il ne faudrait pas que le Conseil adopte des directives qui écartent toute initiative ou liberté d'esprit au Comité en question; celui-ci doit s'appuyer sur des faits, à savoir:

le texte de l'Acte constitutif, les résolutions de la Conférence générale, ce qui s'est fait aux Nations Unies (et notamment au Conseil économique et social), et dans les autres Institutions spécialisées. Pour l'instant, l'Unesco se trouve engagé toute seule dans une certaine voie; en effet, les autres Institutions spécialisées n'accordent pas d'aide financière ou de facilités techniques à des organisations internationales non gouvernementales; le Conseil économique et social, lui, distingue trois types d'organes consultatifs (A, B et C). Cependant l'Unesco devra s'inspirer de l'exemple du Conseil économique et social, ce qui ne veut pas dire qu'elle doive renoncer à passer des accords en due forme chaque fois qu'elle accorde des subventions à des Organisations internationales non gouvernementales et à conclure avec elles des contrats pour des fins bien déterminées. Sans vouloir pour autant enlever toute initiative au Comité nommé par le Conseil, celui-ci pourrait lui donner quelques directives : 1) tenir compte de ce qui se fait au Conseil économique et social des Nations Unies, en ce qui concerne le groupement des Organisations internationales non gouvernementales en trois catégories (A, B, C) auquel il convient de la rattacher; 2) chaque fois qu'un accord en due forme sera nécessaire, veiller à ce que cet accord se limite à fixer les conditions de l'appui accordé; ne serait-il pas en effet inopportun et même embarrassant d'avoir à déclarer que telle organisation internationale non gouvernementale se trouve être l'organisation principale dans tel ou tel domaine? Donc s'en tenir au côté subvention et aide financière et éviter les considérations philosophiques ou autres.

Le Doyen McKEON se déclare absolument d'accord avec Sir John Maud tant sur la nature des problèmes envisagés que sur la nécessité de nommer un Comité. C'est pourquoi il désire modifier la procédure qu'il a suivie et soumettre au Comité en question les deux documents (lettre et résolutions) qu'il avait adressés au Président; ce Comité pourrait étudier le texte de l'Acte constitutif de l'Unesco, les moyens utilisés en l'occurrence par les Nations Unies (notamment par le Conseil économique et social) et par les autres Institutions spécialisées, pour soumettre ses conclusions dans un rapport présenté au prochain Conseil exécutif.

Le Professeur PHOTIADES, estimant que Sir John Maud a mis les points sur les *i* et qu'il y a lieu d'établir des distinctions entre les divers types d'organisations non gouvernementales, appuie la proposition faite par Sir John Maud et le Doyen McKeon.

Le Professeur AUGER a, lui aussi, conscience de la difficulté du problème, et il y voit une réaction normale de défense contre des excès possibles. D'ailleurs, des accords ont déjà été passés selon cette formule et il faut que l'on puisse encore en passer. Un Comité va se réunir pour déterminer les modalités et les détails de la ligne de conduite que devra suivre le Secrétariat dans la préparation de ces accords avec les Organisations internationales non gouvernementales. Cependant, le Conseil exécutif doit demeurer libre de conclure ou de ne pas conclure de tels accords, il ne faut pas que les critères établis par le Comité constituent, à l'avenir, une barrière administrative qui empêche le Conseil d'agir; d'où nécessité que ces critères ne soient pas rigides. En outre, il ne faut pas oublier qu'un contrat a une durée qui peut être limitée; de sorte que l'on n'a pas à craindre de se tromper en estimant que telle organisation est véritablement la plus représentative dans tel ou tel domaine, car on peut toujours changer au bout de quelque temps, lors de l'expiration du contrat ou de l'accord.

Dans le point 3 de la résolution du Doyen McKeon, le Professeur Auger voit encore la volonté de se prémunir contre des excès possibles; il désirerait quelques éclaircissements sur la nature du Comité consultatif envisagé: sera-ce un Comité extérieur à l'Unesco? En tout cas, il demande la suppression de ce point 3 pour laisser son initiative entière au Comité à nommer par le Conseil. D'ailleurs, on soumettrait audit Comité tous les documents nécessaires: lettre du Doyen McKeon, proposition Maud-McKeon, et tout autre document que voudraient bien adresser les membres du Conseil exécutif, étant bien entendu que tous ces documents seraient présentés à titre individuel et non au nom du Conseil.

Le Professeur Osorio de ALMEIDA trouve que la question ne manque pas d'être difficile et qu'elle revêt même un caractère tout particulier. Jusqu'ici on a eu à envisager ce que devait faire l'Unesco; mais aujourd'hui il faut décider ce qu'elle ne doit pas faire. Pourquoi ne pas pousser à la limite la nouvelle tendance marquée par la proposition Maud-McKeon, c'est-à-dire laisser la question telle qu'elle est, et, sans s'embarrasser de directives générales, s'en remettre au Comité pour l'étude séparée de chaque cas particulier? Ce faisant, on évitera d'avoir à ruser pour fixer des principes généraux qui, en dépit de leur souplesse, pourront encore éliminer des cas intéressants pour l'Unesco, si bien qu'il faudrait engager une procédure très compliquée pour en obtenir la modification. La seule solution pratique consiste donc à examiner séparément chaque cas particulier et, ce faisant, on laissera toute latitude d'action au Conseil exécutif et à l'Unesco.

Le PRESIDENT pense que toutes les remarques qui viennent d'être faites sont peut-être conciliables avec le texte présenté par Sir John Maud et appuyé par le Doyen McKeon.

Le Professeur AUGER considère que la résolution proposée par Sir John Maud donne au Comité ce que l'on se propose de créer des tâches qui sont, en réalité, celles du Secrétariat. Il se rallie aux idées exposées par le Professeur Osorio de Almeida et estime qu'il faut laisser le Secrétariat libre d'établir les propositions qu'il désire soumettre au Conseil exécutif. Le Comité pourrait donner des lignes de conduite générales, mais c'est au Secrétariat qu'il appartient d'entrer dans le détail.

Le Professeur Auger déclare ne pas vouloir voter en faveur de la résolution telle qu'elle se présente actuellement.

Le DIRECTEUR GENERAL pense qu'il existe un léger malentendu. La résolution prévoit que le Comité collaborera avec le Secrétariat. Selon toute vraisemblance, il chargera celui-ci du travail de détail dont parle le Professeur Auger. Le Directeur général espère que, cette explication ayant été donnée, le Professeur Auger renoncera à voter contre la résolution.

Le Professeur AUGER désire encore faire remarquer que le Comité ne doit, en aucun cas, servir d'intermédiaire entre le Secrétariat et les Etats Membres.

Le Doyen McKEON suggère que, pour plus de clarté, la résolution soit divisée en deux parties: on aurait ainsi une première résolution qui définirait les tâches du Comité, et une deuxième résolution qui concernerait celles du Secrétariat.

Dans cette deuxième résolution, on remplacerait au début les mots "que le Comité prépare" par les mots "que le Secrétariat prépare".

Il espère que, dans ces conditions, les objections du Professeur Auger se trouveront supprimées.

Le Dr. CPOGENSKY demande qu'avant de passer au vote on veuille bien soumettre les deux résolutions par écrit aux membres du Conseil.

Pendant que l'on procède à l'établissement, sous forme dactylographiée, des deux textes en question, le PRESIDENT propose au Conseil de passer à l'examen de certains autres points de l'Ordre du Jour.

Il suggère que l'on étudie le point 5/c/1 - Relations avec la Fédération syndicale mondiale.

Sir John MAUD estime que le Conseil ne peut aborder ce point sans avoir, au préalable, disposé des deux résolutions que l'on vient d'examiner. Ces résolutions touchent en effet à tous les points du paragraphe 5/c sans exception.

Le Professeur AUGER insiste pour que, même si les résolutions de Sir John Haud sont adoptées, on puisse revenir à l'examen détaillé des différentes subdivisions du paragraphe 5/c.

Le PRESIDENT est d'accord sur ce point avec le Professeur Auger, et propose au Conseil de passer à l'examen du point 12 de l'Ordre du Jour - Amendement à la Constitution de l'Organisation proposé par le Gouvernement des Etats-Unis.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT donne lecture de l'amendement proposé, que l'on trouvera au Document Cons. Exec./3e Sess./19/1947. Il demande au Doyen McKeon d'expliquer pourquoi les Etats-Unis ont proposé cet amendement.

Le Doyen McKEON indique que l'article 10 du paragraphe IV de l'Acte constitutif de l'Unesco prévoit que "la Conférence générale, à chaque session, élit son Président et son Bureau et adopte son Règlement intérieur".

Ceci impose à la Conférence générale d'établir un nouveau Règlement chaque fois qu'elle se réunit. C'est là une manière de procéder regrettable qui risque d'entraîner des pertes de temps considérables. C'est pourquoi les Etats-Unis proposent de substituer à ce paragraphe 10 le texte suivant :

"La Conférence générale adopte son Règlement intérieur. Elle élit, à chaque session, son Président et son Bureau".

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT rappelle la procédure qui doit être suivie pour les amendements à apporter à l'Acte constitutif de l'Unesco. Cette procédure est indiquée à l'article XXII, paragraphe 1 de l'Acte constitutif de l'Unesco, qui est ainsi libellé :

"Les projets d'amendements à la présente Convention prendront effet lorsqu'ils auront été adoptés par la Conférence générale à la majorité des

deux tiers; néanmoins, les amendements entraînant des modifications fondamentales dans les buts de l'Organisation ou des obligations nouvelles pour les Etats Membres, devront être ensuite acceptés par les deux tiers des Etats Membres avant d'entrer en vigueur. Le texte des projets d'amendements sera communiqué aux Etats Membres par le Directeur général six mois au moins avant d'être soumis à l'examen de la Conférence générale".

Le texte de l'amendement a été envoyé aux Gouvernements des Etats Membres le 29 avril, donc plus de six mois avant la réunion de la Conférence générale. Il est par conséquent recevable. Il ne s'agit pas d'un amendement susceptible d'entraîner des modifications fondamentales dans les buts de l'Organisation. Il suffira donc qu'il soit adopté à la Conférence générale par une majorité des deux tiers pour pouvoir entrer en vigueur.

Il n'est pas obligatoire, d'autre part, qu'un tel amendement soit soumis à l'approbation du Conseil exécutif. Celui-ci peut toutefois l'approuver, s'il le désire, et faire des recommandations à la Conférence générale en vue de son adoption.

Le Doyen MCKEON demande au Conseil de bien vouloir approuver le projet de modification proposé par les Etats-Unis.

Le Dr. OPOGEMSKY appuie cette demande.

La proposition de modification est approuvée.

On revient ensuite aux résolutions proposées par Sir John Maud, dont le texte a été entre temps soumis par écrit aux membres du Conseil, et l'on passe à l'examen de la première de ces résolutions.

Sur la proposition du Professeur Auger, Sir John MAUD accepte qu'au paragraphe (ii) les mots "que le Comité soit guidé" soient remplacés par "que le Comité ait égard à", ceci afin de laisser plus de liberté au Comité.

Le Dr. WALKER propose également de légères modifications au paragraphe (i) de cette résolution: les mots "avec le Secrétariat" seraient remplacés par "avec l'assistance du Secrétariat".

On ajouterait également, après les mots "sera nommé pour poursuivre, avec le Secrétariat, l'examen de..." les mots: "et pour faire à ce sujet un rapport au Conseil exécutif".

Sir John MAUD se déclare prêt à accepter cet amendement avec toutefois une légère modification: au lieu de "et pour faire à ce sujet un rapport au Conseil exécutif", il préférerait "pour faire à ce sujet des recommandations au Conseil exécutif".

Le Dr. WALKER ayant approuvé cette modification, la résolution est finalement soumise au Conseil par Sir John MAUD sous la forme suivante:

XII.

I

Le Conseil exécutif décide :

- (i) de créer un Comité chargé de poursuivre, avec l'assistance du Secrétariat, l'examen des meilleurs moyens de réaliser les vœux de la Conférence générale à propos des relations de l'Unesco avec les Organisations internationales non-gouvernementales et de faire à ce sujet des recommandations au Conseil exécutif;
- (ii) de recommander à ce Comité d'avoir égard :
 - a) aux considérations exposées dans la lettre du Doyen McKeon, du 24 juillet 1947,
 - b) au fait que la pratique adoptée par l'Unesco dans ce domaine doit tenir compte de la pratique et de l'expérience du Conseil économique et social qui accorde aux Organisations non gouvernementales un statut consultatif à trois degrés,
 - c) au fait que lorsqu'on se proposera d'aider une Organisation non gouvernementale, en lui accordant un appui financier, en mettant des locaux à sa disposition ou par tous autres moyens analogues, l'accord en due forme requis ne devra porter que sur les conditions particulières dans lesquelles cette aide sera donnée.

La résolution, appuyée par le Doyen McKEON, est adoptée à l'unanimité.

Le PRESIDENT propose au Conseil de nommer tout de suite les membres du Comité. Celui-ci devra se réunir pour trois ou quatre jours au début de septembre. Le Dr. Walker, le Professeur Osorio de Almeida et Sir John Laud ayant refusé, pour des raisons diverses, de faire partie de ce Comité, le Conseil approuve finalement la composition suivante :

le Professeur AUGER

le Professeur VERNIERS

le Professeur SCHERFELT

Le Conseil passe ensuite à l'examen de la deuxième résolution ainsi libellée :

II

Le Conseil exécutif décide :

Qu'avant que des engagements de longue durée ne soient pris à l'endroit des Organisations non gouvernementales, le Secrétariat prépare pour le Comité, et en accord avec les directives générales données par le Conseil exécutif, un programme des relations avec les Organisations non gouvernementales, qui comprendra, non seulement des listes des organisations possibles, mais des explications sur

celles de leurs fonctions qui rentrent dans le champ d'action de l'Unesco, des descriptions des principaux genres de relations que l'on se propose d'entretenir avec elles dans le travail, des stipulations touchant aux échanges d'observateurs et aux engagements matériels et des recommandations concernant un système viable qui pourra permettre à l'Unesco d'atteindre plus largement les peuples de tous les pays.

En attendant l'élaboration de ce document, et sans que cela doive porter préjudice aux accords de longue durée, le Directeur général pourra :

- a) passer, avec telle ou telle organisation non gouvernementale, des contrats spéciaux, ces contrats pouvant au besoin porter sur la fourniture de fonds pour l'accomplissement par ladite organisation des tâches qui lui auront été confiées par l'Unesco - enquêtes, recherches, publications, conférences, voyages, etc... - lorsque ces tâches sont essentielles à la mise en oeuvre du programme de l'Unesco;
- b) lorsqu'on le jugera souhaitable dans l'intérêt de l'Unesco, fournir à un nombre limité d'organisations, des locaux et/ou des facilités de bureau, à la Maison de l'Unesco, soit contre remboursement, soit en retour de services rendus à l'Unesco pour la réalisation de son programme."

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le PRESIDENT demande alors au Professeur Auger s'il a des commentaires à faire sur les différents points du paragraphe 5/c de l'Ordre du Jour.

Le Professeur AUGER considère que les paragraphes (iii), (iv) et (v) pourraient peut-être être discutés sans que cela porte atteinte à la ligne de conduite future de l'Organisation telle qu'elle sera définie par le Comité.

Le DIRECTEUR GENERAL estime qu'il ne saurait être question de conclure des accords officiels avec les organisations internationales non gouvernementales, tant que le Comité n'aura pas défini la ligne de conduite que l'Organisation doit adopter. Mais il demande au Conseil de lui permettre d'étudier les arrangements officieux que l'on pourrait passer avec ces organisations. On pourrait évidemment envisager, avant même qu'aucun accord officiel n'ait été conclu, de leur fournir, à l'occasion, des locaux, des facilités de bureau ou des services divers.

Le Professeur AUGER estime que des accords officieux de cette nature répondraient parfaitement à ce qu'il souhaite. Il s'intéresse particulièrement, à ce sujet, à deux organisations : l'Association internationale des Travailleurs scientifiques et l'Association internationale des Techniciens.

Sir John MAUD approuve également le principe de ces arrangements intérimaires, mais insiste pour qu'aucun engagement de longue durée ne soit pris tant que le Comité n'aura pas accompli sa tâche et propose la résolution suivante :

XR.

"Le Conseil exécutif demande au Directeur général de conclure tous les accords provisoires qui lui paraîtraient désirables et conformes à l'esprit de la résolution déjà adoptée par le Conseil, en ce qui concerne le Conseil international des Musées, la Fédération internationale de la Documentation, la Fédération internationale des Associations de Bibliothécaires, la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies, la Fédération syndicale mondiale et tous autres groupements ou organismes qui désireraient conclure de tels accords avec l'Unesco".

qui est adoptée à l'unanimité.

Le PRESIDENT propose alors au Conseil d'examiner le point 5/c/1 de l'Ordre du Jour : Relations avec la Fédération syndicale mondiale et étudier le document Cons. Exec./3e Sess./25/1947 qui s'y rapporte.

Sir John MAUD estime que ce point ne peut être examiné maintenant, puisque les deux résolutions qui viennent d'être votées s'appliquent aux relations avec la Fédération syndicale mondiale comme avec toutes les autres organisations internationales non gouvernementales.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait remarquer que le document 25 ne fait que donner le compte rendu de ce que l'Unesco a réalisé jusqu'à présent en collaboration avec la Fédération syndicale mondiale. Il s'agit simplement, pour le moment, de voir dans quelle mesure on pourrait poursuivre cette collaboration par rapport à certains projets bien définis. Il ne semble pas que les résolutions de Sir John Maud doivent empêcher l'Unesco de collaborer, dès maintenant, avec la Fédération syndicale mondiale, à des projets d'un intérêt commun immédiat.

Sir John MAUD se range à l'avis du Directeur général adjoint.

Le PRESIDENT considère donc la question comme réglée et passe à l'examen du point 6/b/1 de l'Ordre du Jour : Rapport du Comité de Reconstitution culturelle. Il donne la parole au Professeur Photiades, rapporteur de ce Comité.

Le Professeur PHOTIADES commente le rapport qu'il a rédigé (document Cons. Exec./3e Sess./36). Il demande d'abord au Conseil exécutif de bien vouloir ratifier la nomination du Professeur Osorio de Almeida comme Président du Comité lors de la séance du 23 juillet.

Il attire ensuite l'attention du Conseil sur le "Projet de définition de la compétence du Comité pour la Reconstruction culturelle", qui figure à la page 4 du document 36. Il signale les difficultés que pose le problème de la répartition et il estime, à ce sujet, qu'il est prudent pour le Comité d'avoir toujours une réserve afin de pouvoir combler les omissions qui auront pu être faites.

Il signale une légère modification à apporter à la dernière ligne du paragraphe 3 du projet : au lieu de "revoir et de ratifier", lire simplement "ratifier".

Il remercie enfin M. Drzewieski de l'aide précieuse qu'il lui a apportée.

Sur la proposition du Président, le Conseil ratifie la nomination du Professeur Osorio de Almeida.

Le Dr. WALKER insiste sur les difficultés que rencontre le Comité pour la Reconstruction culturelle à propos de la distribution. Ces difficultés sont dues, en grande partie, au fait que l'Unesco opère sur une très petite échelle et ne dispose que d'un nombre très réduit d'articles à distribuer. Le Dr. Walker, dans toutes les tâches de répartition qu'il avait eu à effectuer antérieurement, avait toujours eu à opérer sur des quantités beaucoup plus importantes et il émet quelque doute sur le travail que le Comité sera en mesure d'accomplir avec le nombre réduit d'objets dont il dispose.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJUNT attire l'attention du Conseil sur le document Cons. Exec/30 Sess./24/1947 auquel est joint (Annexe 4) un projet touchant à la compétence du Comité de Reconstruction culturelle. Il suggère que ce projet soit remplacé par celui qui a été adopté conjointement par le Comité et par le Secrétariat, et qui figure à la page 4 du document 36.

Le Professeur CHEN YUAN propose l'adoption de ce dernier projet.

Cette proposition, appuyée par le Professeur SCHERFELT, est adoptée.

(La séance est levée à 17 heures 45)



PARIS, 15 septembre 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Troisième Session

Procès-verbal de la cinquième séance, tenue à la Maison de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris 16ème, le samedi 26 juillet 1947, à 10 heures.

Etaient présents :

Président : S. Exc. M.V. DORE (Canada)
Vice-Président : le Professeur Pierre AUGER (France)
Membres :
le Prof. CHEN YUAN (Chine)
le Prof. M. FALSKI (Pologne)
M.R.N. GUNTEKIN (Turquie)
le Prof. H.R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John LAUD (Royaume-Uni)
S. Exc. le Dr. OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
le Prof. A. PHOTIADES (Grèce)
le Prof. A. SOTTERFELT (Norvège)
le Prof. L. VERNIERS (Belgique)
le Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants :
Mlle. ALEGRIA (Mexique) suppléante de S. Exc. le Dr. MARTINEZ-BAEZ
le Dr. H.F. EL DIVANY (Egypte) suppléant de S. Exc. Shafik GHORBAL Bey
le Doyen R. McKEON (Etats-Unis) suppléant de M. Milton S. EISENHOWER
M. P.N. KIRPAL (Inde) suppléant de Sir Sarvopalli RADIAKRISHNAN
le Dr. E. MATURET (Venezuela) suppléant de S. Exc. le Dr. C. PARRÁ PEREZ
le Prof. Osorio de ALMEIDA (Brésil) suppléant du Prof. P. CARNEIRO

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : M. Gustavo DURÁN
Organisation internationale du travail : Imo. MOREL
Organisation Mondiale de la Santé : le Dr. F. SCICLOUNOFF

Point 7 de l'Ordre du Jour - Programme pour 1948 et débats préliminaires concernant le chiffre total du budget - (suite de la discussion du jeudi après-midi 24 juillet)

Le PRESIDENT soumet au Conseil, pour discussion, le document Cons. Exec. 3e Sess./16/1947 - Programme de l'Unesco pour 1948.

Le Dr. WALKER estime que la tâche du Conseil est d'examiner successivement chacun des projets et activités énumérés dans ce document plutôt que d'en étudier les têtes de chapitres. Il appartient au Conseil de décider si certaines activités déterminées doivent en être exclues ou si d'autres y doivent être ajoutées. Les remarques du Conseil sur le rapport du Directeur général pourront ainsi se rattacher au Programme 1948.

Le programme de reconstruction a suscité un grand intérêt en Australie. Le montant total des bourses, en particulier des bourses destinées aux pays dévastés d'Asie, dépasse la contribution de l'Australie au budget. Il importe que les gouvernements des Etats Membres reçoivent des renseignements plus détaillés sur les besoins de l'Asie. Le Gouvernement australien a des critiques à adresser au premier Bulletin d'Information de la Section de la Reconstruction qui, à son avis, contient plus de discours que de renseignements. On espère que les prochains numéros comporteront des informations plus concrètes.

Le Doyen McKeon pense que le Conseil doit se donner pour tâche d'informer le Secrétariat et le personnel chargé du programme de ses réactions en face de ce dernier. Cette tâche est double : en premier lieu, présenter ses commentaires sur le texte même des projets et, en second lieu, décider des activités qui doivent passer en priorité et de celles qu'il faut abandonner ou encourager. Cela présente quelques difficultés étant donné que le Conseil tient des séances officielles et qu'il est obligé de discuter publiquement quelques points délicats qu'il serait préférable de discuter en petit comité; en outre, faute d'avoir pu méditer longuement le programme, les membres du Conseil risqueraient de prendre fréquemment le contrepied de l'opinion des auteurs.

L'orientation générale du programme a déjà été approuvée, et il se déclare en accord complet avec le préambule. Le point I "pour une meilleure compréhension internationale", a été scindé en deux points subsidiaires qui ont toujours été au nombre des projets de l'Unesco; dans le programme 1947, le premier constituait un projet d'ensemble de l'Unesco et le second le principal projet de la Section des Sciences Sociales. L'histoire de ce premier projet est longue et compliquée. La première rédaction de son titre était : "Les Etats de tension menant à la guerre". Il devint ensuite : "Etats de tension d'importance critique pour la paix", le premier ayant été considéré comme insuffisamment constructif. La Section permanente qui se réunit en avril ne jugea pas non plus ce second titre satisfaisant et lui préféra : "Etats de tension et Compréhension internationale" (Littéralement : Les Etats de tension intéressant la compréhension internationale). Le Doyen McKeon estime que le Secrétariat a précisément modifié ce qu'il convenait de garder, insistant trop sur l'idée de tension et laissant dans l'ombre l'idée de paix. Il fait une objection d'ordre psychologique à l'expression "compréhension internationale" consi-

rant que les facteurs de paix débordent le domaine intellectuel.

L'aspect positif du problème doit être souligné. Il existe de nombreux moyens de réduire la tension et de créer des liens entre les peuples, et la compréhension intellectuelle n'y suffit pas. Il propose donc le titre suivant dont il n'est d'ailleurs pas complètement satisfait : "Forces affecting the maintenance of Peace" ("Facteurs de guerre et facteurs de paix"; littéralement : "Les forces intéressant le maintien de la paix") accompagné de deux sous-titres : "Tensions conducive to war" (Etats de tension conduisant à la guerre) "Bonds crucial to peace" (Les liens d'importance décisive pour la paix). Ceci mettrait l'accent sur d'autres aspects du problème et non pas seulement sur son aspect psychologique. Il considère que les points A et B sont liés : A constitue un programme d'études permettant de déceler et d'analyser les crises dès qu'elles se manifestent dans le monde. Il serait nécessaire de réunir des experts pour traiter de ces problèmes, faire les recommandations au Conseil de Sécurité des Nations Unies par exemple, et faire un usage approprié des moyens d'information des masses. En conclusion, il propose que l'Unesco établisse un programme d'une portée plus générale et qu'elle évite de considérer qu'il s'agit d'un processus de gestation intellectuelle à plus ou moins long terme. Ce n'est pas là une critique mais un effort pour préciser les intentions qui sont à la base de ce projet.

Le Professeur SOLLERFELT s'accorde avec le Doyen McKee pour déclarer que l'accent devrait parfois être déplacé et qu'il faudrait souligner les aspects constructifs. Le Conseil devra s'efforcer de découvrir pour quelles raisons la paix a pu être préservée dans certaines régions du monde; la Norvège, par exemple, n'a pas entrepris de guerre d'agression depuis près de 600 ans. Il ne pense pas que ces questions puissent être résolues en faisant appel aux individus et estime que l'Unesco a envoyé de trop nombreux questionnaires, ce qui a souvent conduit à des malentendus.

Le Dr. WALKER partage le souci du Doyen McKee en ce qui concerne le programme. Jusqu'ici, le Secrétariat n'a guère réussi à mettre en oeuvre de façon satisfaisante le programme 1947 de l'Unesco, non plus qu'à préparer les activités pour 1948. Ce projet est né dans les conditions suivantes : le programme de la Section des Sciences Sociales comportait un certain nombre d'enquêtes, par exemple, sur les questions démographiques, que l'on avait cru bon de rassembler et de relier à l'une des activités majeures de l'Unesco. La mise en oeuvre du projet n'a fait ensuite que peu de progrès. Le Dr. Walker donne lecture d'un extrait de la page 16 du document (UNESCO/Prog/1/1947/rev.), modifié à la suite des débats du Conseil exécutif en avril. C'est un projet bien défini comportant des activités de grand intérêt et de valeur pratique. Il en approuve la première mesure : un spécialiste éminent des sciences sociales devait préparer un document en vue d'une première définition des zones d'études proposées. Le Secrétariat s'est efforcé de pousser plus loin ce travail, ainsi qu'en témoigne la page 23 du Rapport du Directeur général. On peut en conclure, semble-t-il, que le Secrétariat continue de délimiter le problème. Dans le programme 1948, ce projet est presque méconnaissable. Le Secrétariat a été invité à poursuivre ses enquêtes avec l'aide de spécialistes afin de définir les zones d'études; les points 1 à 7 du

projet 1948, bien qu'ils s'inscrivent nettement dans le programme d'observable, sont mis en oeuvre précipitamment sans examen préliminaire de ces zones d'étude. Ainsi que l'a fait remarquer le Doyen McKeon, l'équilibre du projet a été bouleversé et c'est une erreur de trop insister sur la compréhension internationale. La connaissance réciproque peut aussi conduire à la guerre. On peut continuer à travailler à l'éducation en vue de la compréhension internationale, mais le problème, ici, est différent, des questions scientifiques y étant incluses. C'est le rôle de l'Unesco que de mobiliser les sciences sociales et autres en vue de le résoudre. Il importe au plus haut point de traiter ce problème du point de vue des sciences sociales, ce qui suppose une enquête d'une vaste portée. Il estime, en conséquence, que le programme 1948 ne peut être d'une importance plus grande que celui d'avril. Pour illustrer son point de vue, il mentionne qu'il a vu sous les yeux un document du Gouvernement australien donnant des directives à ses Ministères; ce document distingue deux phases : la seconde est ainsi conçue : "Prendre les mesures qui auraient dû être prises au cours de la première phase". Le compte rendu établi par le Dr. Shils a été communiqué au Conseil mais l'auteur n'accepterait certainement pas que l'on considère les recherches comme terminées. Le Dr. Walker n'approuve pas la rédaction du paragraphe 5 du point A, car les échanges de personnes peuvent aussi amener des heurts. Il lui préfère la rédaction du document d'avril et déplore une tendance générale à ne pas tenir compte de ce qui a été décidé alors. En conclusion, il exprime son désir de voir la section A faire l'objet d'une nouvelle rédaction et redevenir à peu près telle qu'elle était en avril. Il pense que ces remarques serviront à orienter les travaux de la commission qui vient d'être nommée.

(Le Professeur AUGER assume alors la Présidence de la séance).

Le Doyen McKeon désire ajouter quelques mots à ce qui vient d'être dit. Ainsi que le Dr. Walker, il juge nécessaire de réorganiser le projet et il désire faire quelques suggestions précises à ce propos. Les difficultés de rédaction sont de deux sortes. Il est possible, 1) soit de mettre l'accent sur l'idée de tensions et de s'efforcer d'en déterminer les causes, soit 2) de s'en tenir au sens courant du mot et d'étudier les conditions qui leur donnent naissance. Il recommande que l'on revienne à l'étude de ces situations ainsi qu'il avait été décidé à la première Conférence générale, qui avait divisé cette question en 3 parties : 1) nationalisme et internationalisme, 2) questions démographiques, 3) problèmes sociaux qui posent les techniques modernes.

Il examine ensuite les huit sous-sections et fait les recommandations suivantes : il propose la suppression des points 1 et 2. Il faudrait trop de temps au Secrétariat pour donner communication de ces informations. Si ce dernier le juge utile, il pourra créer une documentation commune, mais n'y est pas obligé. Il estime que les points 3, 5 et 7 devraient être rattachés à d'autres, plus importants. Le point 3 constitue un aspect essentiel de l'étude du nationalisme et de l'internationalisme, ainsi que de l'éducation en faveur du développement de la compréhension internationale. Le Doyen McKeon se déclare d'accord avec le Dr.

26 juillet 1947 (rev)

Walker on ce qui concerne le point 5 et il pense que les éléments rassemblés par le Bureau devraient être mis à la disposition de toutes les Sections de l'Unesco. Il ne pense pas que le titre du point 7 puisse être celui d'un projet. Les points 4, 6 et 8 résultent d'une discussion de leurs représentants avec l'Organisation internationale du Travail, ou repré- sentent les fragments du programme primitif. Il pense qu'il est nécessaire de conserver le point 4, mais en l'élargissant, des enquêtes préliminaires étant indispensables. Le point 8 constitue un problème démographique.

Le Doyen McKeon déclare avoir ainsi proposé une réorientation consi- dérable du projet, mais plutôt pour montrer la voie que pour donner des instructions précises.

Le DIRECTEUR GENERAL est d'accord avec le Dr. Walker pour penser qu'il est nécessaire d'ajouter quelques mots au premier point, indiquant que les activités actuelles doivent se poursuivre. En même temps, il croit fermement qu'il est nécessaire également de présenter les objectifs précis à la Conférence générale. Les travaux n'ont pas avancé du fait que l'on n'a pas encore trouvé de Directeur pour ce projet, mais nous n'en sommes encore qu'au mois de juillet et on peut espérer en trouver un avant Mexico.

Le Doyen McKeon fait porter l'accent sur les points d'intérêt immé- diat et le Dr. Walker, sur les aspects de longue haleine, mais le projet comporte ces deux aspects, dont aucun ne peut être négligé. Il existe une opposition entre les préoccupations d'ordre général qui ont inspiré le projet et sa réalisation pratique. Le Doyen McKeon a suggéré de revenir aux directives générales de la dernière Conférence générale, mais le Secrétariat s'est efforcé de trouver le moyen de donner un caractère pra- tique à ces principes généraux et d'en extraire des projets concrets. Conformément aux mémoires reçus, on a dressé le programme des réalisations possibles en 1948.

Le DIRECTEUR GENERAL est d'accord avec le Dr. Walker on ce qui con- cerne le point 5. L'aspect négatif de cette question doit être mis en lumière aussi bien que son aspect positif. Le point 8 devrait être d'une portée plus large. Il pense que le Conseil désirera renvoyer cette question au Comité qui doit se réunir dans la matinée du lendemain et auquel il doit donner des directives indiquant si le programme tel qu'il est présenté par le Secrétariat est jugé acceptable par le Conseil ou s'il doit être présen- té sous la forme plus générale réclamée par le Doyen McKeon. Il désire cependant souligner que, si l'on ne précise pas le programme, il sera im- possible de préparer un budget.

Le Doyen McKEON craint de ne s'être pas assez clairement expliqué. Loin de préconiser un programme plus général, il pense que celui qu'a pro- posé le Dr. Shils marque une régression du particulier au général, et que le Point 1 du Chapitre A manque de concision. Il propose que l'on définisse un centre d'intérêt et que l'on étudie soigneusement la nature des états de tension et des situations particulières. Il a vu l'Unesco critiqué sans que l'on se soit renseigné au préalable sur les buts immédiats de l'Or- ganisation; il estime aussi que l'Unesco a trop présumé de ses ressources.

26 juillet 1947 (rev)

on répandant l'idée que seule la compréhension internationale peut fonder la paix. C'est pourquoi il estime nécessaire de définir, au plus tôt, un Centre d'intérêt et de procéder à une enquête sur la portée des situations particulières. La première question que l'on doit toujours se poser est celle-ci : "Est-ce nécessaire?" et, si la réponse est "Oui", il faut immédiatement prendre des mesures en vue d'agir sur l'opinion publique, non par des manuels et des livres, mais par l'intermédiaire des personnes qualifiées à cet effet.

Le PRESIDENT estime que le Conseil exécutif a essentiellement pour tâche de donner des directives au Comité, sans perdre de vue les explications fournies par le Directeur général. Il demande aux membres du Conseil s'ils désirent préparer le travail du Comité ou discuter le programme point par point. Quant à lui, il recommande la première solution.

Le Professeur PICTIADES, tout en se rangeant à l'avis du Président, estime que, puisque la responsabilité du programme incombe au Conseil exécutif, le Conseil doit à présent prendre l'opinion de ceux de ses membres qui ne font pas partie du Comité.

Le Professeur FALSKI est d'avis que plusieurs points du programme sont dépourvus de valeur pratique et manquent de corrélation. On pourrait aisément ajouter au programme nombre de points de même nature et ne présentant pas davantage d'utilité. En outre, en supposant tous les problèmes résolus, le Prof. Falski ne parvient à voir aucune idée générale qui puisse présider à l'action future de l'Unesco. Les travaux entrepris par l'Unesco doivent à la fois être pratiques et posséder, pour l'avenir, une idée dépassant l'intérêt immédiat. La tâche de l'Unesco doit être celle d'une sorte de Ministère international chargé d'aménager et d'organiser la vie internationale dans les domaines de sa compétence.

Le Professeur KRUYT rappelle au Conseil que la première session de la Conférence générale avait permis de souligner l'importance décisive de la mentalité allemande pour l'avenir de la paix; il désire savoir ce que l'Unesco a fait pour démocratiser le peuple allemand, et ce qu'elle compte faire l'année prochaine.

Le DIRECTEUR GENERAL indique que cette question est traitée à la page 28 de son Rapport et qu'il fera plus tard une déclaration, dont il espère qu'elle donnera toute satisfaction, sur l'action qui sera prochainement entreprise.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT souligne que les débats en cours ont pour but de fournir des directives à la Commission du Programme. Il estime, avec le Doyen McKee, qu'il faut se proposer un travail concret plutôt que d'interminables recherches. Le paragraphe 1 du chapitre A représente un effort en vue de se débarrasser des formules et d'en venir aux faits comme le Doyen McKee en formulait le vœu. La triste vérité, c'est que le monde ne se rend pas compte des raisons d'une attitude nationaliste ou internationaliste. L'Unesco doit s'efforcer d'attirer l'attention du public sur les aspects particuliers de ce problème. Le Directeur général adjoint estime

26 juillet 1947 (rev)

qu'il est grand temps d'approuver une action du genre de celle qui est définie dans ce paragraphe et de mobiliser les spécialistes des sciences sociales du monde entier en vue d'un effort conjugué. Il estime que c'est là le moyen le plus rapide de susciter la compréhension internationale, et faute de l'employer à bref délai avec le concours des meilleurs talents, il se peut que l'éducation et l'information des masses, en l'absence de données scientifiques précises, ne puissent aboutir aux résultats cherchés. Le chapitre A a été placé en tête parce qu'il constitue un point de départ, permettant à l'Unesco de se diriger avec précision vers son but. La proposition présentée par le Doyen McKeon et tendant à l'étude des points considérés comme les plus menaçants est très intéressante, et le Directeur général adjoint demande aux membres du Conseil s'ils estiment nécessaire d'ajouter une recommandation dans ce sens au programme pour 1948. L'Unesco pourra entreprendre alors l'étude des situations critiques les plus urgentes, telles qu'elles auront été définies en accord avec les Nations Unies, et en particulier avec le Conseil exécutif.

Sir John LAUD estime que le Conseil exécutif se trouve actuellement à un moment difficile ; il importe de choisir la bonne voie. Quant au Chapitre A, l'impression dominante, laissée par la discussion générale, est que sa rédaction pourrait être plus satisfaisante. La même critique s'applique aux titres V et VI. Le Directeur général adjoint a raison de considérer que le point de départ le plus logique serait une étude comparée de l'Homme dans le Monde Moderne et de l'Homme dans un Monde Unifié. Sir John Maud estime que le Chapitre A est insatisfaisant en partie par manque d'envergure : on envisage d'avoir recours aux seuls psychologues, alors qu'on devrait faire appel à tous les savants. Il croit, comme le Professeur Falski, que le Chapitre I n'est pas assez concret. Ce serait une grande erreur que d'envoyer aux délégués à la Conférence de Mexico un document sommaire et pouvant prêter à des erreurs d'interprétation. Il propose un nouveau titre général pour la fin du programme, couvrant, avec le Chapitre A, les titres V et VI. La discussion générale lui a permis de mieux voir l'ensemble du problème, et il propose comme le titre : "L'Homme et le Monde Moderne", avec les subdivisions suivantes : (1) Enquêtes préliminaires (comme l'a proposé le Dr. Walker) on s'inspirant des recommandations formulées en avril par le Conseil exécutif. Ceci impliquerait la suppression du Chapitre A; (2) Etude détaillée des Etats de tension préjudiciables à la paix (proposition du Doyen McKeon) nécessairement en coopération avec d'autres organisations; (3) Le projet de l'Amazonie hyléon-ne (figurant actuellement à la Section VI du programme); projet-type d'une action commune destinée à modifier le monde moderne, cadre de la vie humaine; (4) Autres projets (comme il est proposé à la section V B). Ce serait un moyen de grouper les différents projets qu'il serait alors plus facile d'expliquer. (Sir John Maud déclare que le texte dactylographié de sa proposition sera soumis au Conseil dans un instant).

Le Professeur VEIGNIERS estime nécessaire de condenser et de grouper les différents points si l'on veut éviter de donner une impression de dispersion. Il convient de tenir compte de l'âge des personnes auxquelles s'appliquent les projets de l'Unesco. En gros, il s'agit : (1) des enfants des écoles; (2) de l'éducation post-scolaire; (3) des adultes; (4) des

26 juillet 1947 (rev)

maîtres et des éducateurs. L'orateur est très favorablement impressionné par la proposition qui figure au paragraphe VI : celle de préparer une histoire de la civilisation, pouvant donner lieu à des mesures immédiates dans les écoles et présentant une grande valeur pour les éducateurs. Un tel projet devrait normalement figurer au point 1 B, paragraphe 3 a, ou paragraphe 7 o. L'orateur estime qu'il est extrêmement urgent de prendre en considération l'âge des personnes intéressées, étant donné que les adultes présentent, à cet égard, une importance plus grande que les enfants; mais il est également possible d'entreprendre une action d'ensemble. Il convient en outre de dresser un programme de cours destinés à montrer aux enfants que les hommes éminents ont toujours coopéré dans tous les domaines de la science. Un manuel du citoyen du monde moderne renforcerait beaucoup la tendance à l'unité. Ce manuel ne doit pas seulement s'adresser à l'élite, mais aussi aux masses. Le Professeur Verniers désire savoir si, en raison de l'évolution politique qui s'est produite depuis la première Conférence générale, le Conseil exécutif peut modifier l'ordre des priorités établi en vue de donner plus de poids à l'action pratique. Il est d'avis que l'Unesco doit être moins un centre d'échange qu'un centre animateur.

Le PRÉSIDENT remercie le Professeur Verniers et propose de renvoyer sa proposition au Comité.

Sir John LAUD lit le texte de sa résolution :

"Le Conseil exécutif demande au Comité du programme d'examiner les propositions suivantes :

- 1) Supprimer la section 1 (A) du Projet de Programme sous sa forme actuelle.
- 2) Introduire un nouveau titre général : "L'Homme dans le Monde Moderne" à la fin du Programme.
- 3) Comprendre sous ce titre :
 - a) la poursuite des travaux de recherche déjà en cours ou s'inspirant des recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa seconde session en ce qui concerne le projet : "Etats de tensions dans leurs rapports avec la Paix";
 - b) l'intensification du travail sur certains problèmes concrets, conformément à la proposition du Doyen McKeon, et conformément à la résolution de la Conférence générale;
 - c) le projet de l'Amazonie hyléenne de la section VI du programme.
 - d) d'autres projets visant à l'amélioration du cadre de vie, comme il est proposé à la section V (B) du Programme";

Appuyée par M. OPOGENSKY, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Professeur FALSKI souligne qu'il est important d'attirer dans l'action commune en faveur de l'idéal de l'Unesco les organisations syndicales du Corps enseignant, ainsi que les organisations de jeunesse. La

26 juillet 1947 (rev)

Conférence de Genève a ébauché une charte du Corps enseignant, mais la jeunesse doit également posséder sa charte. parce que l'égalité d'accès à l'éducation aux différents niveaux de l'enseignement n'existe pas toujours. Quant à l'important problème pratique des manuels, il ne voit pas que l'Unesco ait un plan d'action et désire savoir pourquoi l'on n'a pas commencé à recueillir les manuels; ce travail étant à la base de chaque activité future dans ce domaine.

Le Dr. WALKER fait remarquer, au sujet des observations du Professeur Falski, que la charte du Corps enseignant viendra en discussion lorsque sera examiné le Chapitre 2 c. Il appuie sans réserve la proposition du Professeur Verniers recommandant des mesures immédiates dont l'effet se fasse sentir dans les écoles. Il regrette que, faute d'un Chef de Section qualifié, on ait fait si peu de progrès dans cette voie, et il espère davantage de résultats avant la Conférence de Mexico. Quant au travail à accomplir en Allemagne, le plus grand obstacle est le manque de manuels et d'autre matériel d'enseignement. Certains des livres utilisés, notamment au niveau secondaire, sont encore d'origine nazie. Dans ce domaine, l'Unesco pourrait faire oeuvre extrêmement utile. Au sujet du point 1 B (1) "d'encourager, en accord avec les Gouvernements intéressés, l'étude comparée des services officiels d'information de différents pays, chargés de donner au public étranger une image de ces pays", un compte rendu ou une étude des accords culturels bilatéraux et de leurs résultats lui semble s'imposer.

Sir John LAUD est assuré que le Conseil exécutif conviendra de ce que l'ordre et le groupement actuels des points essentiels ne donnent pas toute satisfaction. Après avoir vu à l'oeuvre l'admirable Stage d'Etudes pratiques de Sèvres, il était d'avis qu'il fallait donner la priorité aux activités en faveur du Corps enseignant. A la réflexion, il juge utile de conseiller au Conseil exécutif d'adopter la Résolution suivante :

Le Conseil demande au Comité du Programme d'examiner les propositions suivantes :

- (1) Propositions présentées par le Professeur Verniers, par le Professeur Falski et par le Dr. Walker.
- (2) Groupement des projets et des activités sous des sous-titres appropriés.
- (3) Propositions visant à faire de "l'Education internationale" le troisième titre principal du Programme.

Cette Résolution, appuyée par le Dr. OPOCENSKY et par le Doyen HURKON, est adoptée à l'unanimité.

Sur la proposition du Président, le Dr. Walker est alors élu à l'unanimité Président du Comité du Programme.

La séance est levée à 13 heures



PARIS, 15 septembre 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Troisième Session.

Procès-verbal de la sixième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,
19 avenue Kléber, PARIS (16^e), le samedi 26 juillet 1947 à 15 heures.

Etaient présents :

Président : S. Exc. M.V. DORE (Canada)

Vice-Président : M. Prof. Pierre AUGER (France)

Membres :

- 1^o Prof. CHEN YUAN (Chine)
- 1^o Prof. M. FALSKI (Pologne)
- H. R. N. GUNTERIN (Turquie)
- 1^o Prof. H. R. KRUYT (Pays-Bas)
- Sir John MAUD (Royaume-Uni)
- S. Exc. 1^o Dr. OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
- 1^o Prof. A. PHOTIADIS (Grèce)
- 1^o Prof. A. SOLBERG (Norvège)
- 1^o Prof. L. VERNIERS (Belgique)
- 1^o Dr. E. R. WALKER (Australie)

Suppléants :

- i. Mlle ALEGRIA (Mexique) (Suppléante de S. Exc. 1^o Dr. MARTINEZ-BAEZ)
- 1^o Dr. H. F. EL DIWANY (Egypte) (Suppléant de S. Exc. Shafik GHORBAL Bey)
- 1^o Doyon R. McKEON (Etats-Unis) (Suppléant de M. Milton EISENHOWER)
- ii. P. N. KIRPAL (Inde) (Suppléant de Sir Sarvepalli RADHAKRISHNAN)
- 1^o Dr. E. MARTURET (Venezuela) (Suppléant de S. Exc. 1^o Dr. C. PARRA-PEREZ)
- 1^o Prof. Osorio de ALMEIDA (Brésil) (Suppléant du Prof. F. CARNEIRO)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : M. Gustavo DURAN

Organisation internationale du Travail : Mme LÖREL

Organisation mondiale de la Santé : 1^o Dr. F. SCICLUNOFF

Organisation de l'Alimentation
et de l'Agriculture :

M. Karl OLSEN

Point 7 de l'Ordre du Jour : Programme de l'Unesco pour 1948 (Document
Cons.Exec./30 Sess./16/1947) (suite)

Avant de poursuivre l'examen du point 7 de l'Ordre du Jour, le PRESIDENT demande aux membres du Conseil de s'en tenir strictement aux points particuliers qu'ils désirent voir soumettre au Comité qui se réunira demain matin.

Titre II - B : Développement de l'Education de Base dans les régions
insuffisamment évoluées (Document Cons.Exec./30 Sess./
16/1947 - page 7)

Avant de renvoyer la question au Comité, le Dr. OPOCENSKY désirerait savoir quelles sont les attributions exactes du Comité : celui-ci a pouvoir de changer la rédaction des textes qui lui sont soumis, mais peut-il en changer la substance ? Autrement dit, si le titre II - B est renvoyé au Comité, ceci implique-t-il qu'on ne puisse rien y supprimer pour l'an prochain par exemple ? Le Conseil a sous les yeux un projet de programme, mais il ignore ce que la mise en oeuvre de ce programme va coûter. Le Secrétariat ne pourrait-il fournir des chiffres au moins approximatifs ? Il faudrait établir en principe que le Secrétariat ne doit jamais proposer un programme au Conseil sans donner en même temps une estimation des dépenses qu'entraîne ce programme.

Le Prof. FHOIADIS ostine que la demande du Dr. Opocensky est à la fois justifiée et très subtile. Il ne faut pas oublier que l'on est presque au mois d'août et qu'il serait étrange de voir chaque membre du Conseil ajouter quelque chose au programme qui s'en trouverait "gonflé" d'autant. Il vaudrait s'attacher à certains points de l'éducation qu'on semble avoir omis par exemple, l'éducation féminine, si importante dans le domaine de l'Education de Base; les jeux et les sports, si favorables à l'éclosion de l'esprit d'équipe et pour lesquels il y aurait lieu de préconiser des méthodes modernes. Par ailleurs, il faudrait, d'une part fixer une date limite pour l'envoi de suggestions par les membres du Conseil et d'autre part, préciser que le Comité devra adresser ses conclusions à tous les membres du Conseil exécutif avant leur prochaine réunion à Mexico.

Le PRESIDENT rassure le Dr. Opocensky en lui disant qu'en vertu du principe "qui ne dit mot, consent", il a l'impression que peu de modifications seront apportées aux points du Programme qui n'ont donné lieu à aucune discussion au sein du Conseil exécutif.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle que la tâche du Comité consistera essentiellement à mettre en forme le Programme et à en adapter les rubriques, à la lumière des propositions de Sir John Haud; pour faire ceci, le Comité devra tenir compte de ce que le Conseil désire voir omettre, de ce qu'il désire voir garder et de ce à quoi il désire voir accorder une priorité.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, en réponse à la question budgétée évoquée par le Dr. Opocensky, rappelle que le calendrier a des exigences impératives : d'une part, il faut que les documents soient adressés aux Etats Membres au cours de la

première semaine de septembre; d'autre part, le Conseil exécutif doit avoir terminé ses travaux lundi soir; enfin, le Comité ne pourra terminer l'examen du Programme avant mercredi ou jeudi prochain - à moins d'un miracle.

A propos des remarques présentées par le Professeur Photiades, le Directeur général adjoint fait remarquer que, pour la rédaction des textes à adresser aux Gouvernements des Etats Membres, le Conseil devrait faire confiance à son Comité, car on n'a plus le temps ni de donner lesdits documents en communication, ni de tenir une nouvelle réunion du Conseil.

Revenant enfin à la question posée par le Dr. Opocensky, le Directeur général adjoint précise qu'il est intentionnellement que le Secrétariat n'a pas donné d'évaluation budgétaire pour le Programme proposé par lui, car pour la préparation d'un budget il faudrait connaître la nature du Programme auquel s'arrêtera le Conseil. Donc, pour l'estimation du budget, il faut attendre la décision du Comité du Programme; alors seulement, le Secrétariat, aidé, il faut l'espérer, par le Comité financier, pourra procéder à une évaluation. Encore conviendrait-il que le Conseil exécutif décide, avant ce soir, du chiffre global auquel il accepte de s'arrêter pour ce budget.

Le Professeur PHOTIADES est d'accord pour que le Conseil décide d'un chiffre à ne pas dépasser. Mais il tient à rappeler que le projet de Programme est présenté sous la responsabilité du Conseil exécutif; or, le Directeur général adjoint a parlé d'adresser aux Etats Membres le texte du programme arrêté par le Comité, sans que ce texte ait reçu l'approbation du Conseil exécutif. Est-ce à dire que le Conseil envisage de transférer sa responsabilité au Comité du Programme ?

Le PRESIDENT dit que le Professeur Photiades vient de poser la question même des attributions à donner au Comité du Programme. Quant à lui, il lui semble logique que, puisqu'il ne doit plus y avoir de session du Conseil avant Mexico, le Comité du Programme dispose des pleins pouvoirs. Ce qui ne l'empêchera pas de tenir les membres du Conseil au courant de ses conclusions avant d'en donner communication aux Etats Membres; seulement, il est évident qu'il sera impossible d'y apporter aucune modification. Néanmoins, étant donné que le Comité se réunit demain matin, il est vraisemblable que demain après-midi, à la séance du Conseil, il pourra apporter des précisions sur les grandes lignes qu'il envisage de suivre dans ses travaux.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT dit que, en tout cas, le Secrétariat ne peut attendre les réponses des membres du Conseil pour procéder à l'envoi des documents aux Etats Membres; ils n'en auraient pas le temps matériel.

Le Professeur PHOTIADES, tout en étant d'accord avec le Directeur général adjoint, rappelle qu'aux termes de l'Acte constitutif (Article V - B(8)), le Conseil exécutif "peut se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président, à l'initiative de celui-ci ou à la demande de six membres du Conseil". Il demande au Secrétariat de laisser s'écouler 2 ou 3 jours entre le moment où il adressera le projet de Programme aux membres du Conseil et celui où il l'adressera aux Etats Membres.

Le Professeur VERNIERS dit qu'une remarque antérieure du Professeur Photiades sur l'absence des sports dans le Programme 1948 l'amène à faire remarquer combien les sports offrent un grand intérêt pour les grandes masses populaires. Pourquoi ne pas tirer profit de ce fait d'expérience pour procéder à l'éducation du peuple et renouer ainsi avec la tradition du stado grec où le poète était associé à l'athlète ? Quant à lui, il ne lui déplairait pas de voir remplacer les fox-trots diffusés par haut-parleur au cours d'un match de football par une sonate de Beethoven ou de Mozart.

Le Doyen McKEON voudrait apporter une suggestion pratique pour résoudre la difficulté de procédure que présente l'institution du Comité du Programme. Que le Conseil donne au dit Comité des instructions pour procéder à la révision du projet du Programme, comme proposé antérieurement; le Comité, au cours de sa réunion de demain matin, pourrait rédiger une esquisse de Programme pour 1948, esquisse qui serait soumise à l'approbation du Conseil lors de sa séance de demain après-midi et adressée aussitôt aux Etats Membres. Le Comité du Programme pourrait ensuite rédiger un texte complet qui développerait l'esquisse approuvée par le Conseil et qui servirait de base à une estimation budgétaire établie conjointement par le Comité financier et par le Secrétariat; l'ensemble serait alors adressé en temps voulu aux membres du Conseil et aux Etats Membres.

Sir, John MAUD ne croit pas qu'il existe de difficulté. Le Conseil a pris des décisions qui sont clairement exposées au procès-verbal, à savoir; le Conseil approuve l'ensemble du projet de Programme, sous réserve de quelques modifications à y intégrer par le Comité du Programme. A moins de miracles, il semble impossible que ce Comité puisse mettre au point pour demain à midi un document satisfaisant à tous égards; que le Service des Documents du Secrétariat puisse reproduire ce texte pour la séance du Conseil de demain après-midi; et que le Conseil, dont le programme de travail est déjà très chargé, trouve le temps d'étudier ce texte. Néanmoins, le Conseil peut encore remplir son devoir constitutionnel, ainsi que le demande le Professeur Photiades: il suffit qu'il fixe, pour le Comité du Programme et le Comité financier, le montant global du budget à soumettre à l'approbation de la Conférence générale et ainsi il pourra porter toute son attention sur le Programme lui-même. Comme l'a noté le Dr. Opocensky, il importe que le Conseil fixe d'abord le montant maximum du budget et qu'il délègue ses pouvoirs au Comité du Programme et au Comité financier; ce faisant, le Conseil aura satisfait pleinement aux obligations qui lui incombent aux termes de l'Acte constitutif.

Le PRESIDENT propose de poursuivre l'examen du Programme jusqu'à 17 heures et de passer alors à la discussion du montant du budget.

Le Doyen McKEON voudrait que l'on réserve une vingtaine de minutes à l'examen du titre VII : L'Unesco et ses Commissions nationales (page 29 du Document Cons.Exec./3e Sess./16/1947).

Le Dr. WALKER pense que, si à 17 heures il reste encore à examiner des questions importantes, le Conseil exécutif pourra décider soit d'en renvoyer l'examen au Comité du Programme, soit d'y revenir lors d'une séance ultérieure du Conseil.

Le PRESIDENT demande aux membres du Conseil s'ils sont bien d'accord pour renvoyer l'examen du titre II - A : Reconstitution de l'Education, de la Science et de la Culture (pages 7 à 9 du Document Cons.Exec./3e Sess./16/1947) au Comité du Programme.

Approuvé.

Le Dr. WALKER revient au titre II - B : Développement de l'Education de Base dans les régions insuffisamment évoluées. Il déclare que le Secrétariat n'a pas suivi fidèlement les directives données par le Conseil lors de sa session d'avril dernier (cf. Document UNESCO/Prog./1/1947 (Rev.), page 4) et notamment :

le paragraphe 3 (a) de la Résolution demandant : "qu'une attention toute particulière soit accordée à une définition de la portée de l'Education de Base, tenant compte spécialement des conditions minima qui doivent être remplies dans chaque pays pour que l'Education, la Science et la Culture puissent favoriser et garantir la paix et la sécurité";

le paragraphe 5 recommandant "qu'avant la prochaine Conférence générale, un rapport sur l'état des travaux soit soumis au Conseil et donne tous détails complémentaires sur la portée du projet, les méthodes envisagées pour sa mise en oeuvre et les mesures déjà prises".

Sur ces deux points, le Dr. Walker ne trouve rien, sinon quelques mots dans le rapport du Directeur général; quant au document Cons.Exec./3e Sess./16/1947, il n'en souffle mot et, s'il y a bien eu une réunion d'experts pour discuter de ces points, ceux-ci n'ont pas été soumis au Conseil exécutif.

Le DIRECTEUR GENERAL signale qu'à la page 9 du Document Cons.Exec./3e Sess./16/1947 figure une déclaration du Comité d'Experts.

Le Dr. WALKER regrette que cette déclaration, qui d'ailleurs n'est qu'un extrait d'un rapport plus étendu, ne suffise pas à éclairer la religion du Conseil exécutif. D'ailleurs, même dans les six points du rapport des Experts, il n'est pas question des conditions minima qui doivent être remplies dans chaque pays pour que l'éducation, la science et la culture puissent favoriser et garantir la paix et la sécurité; tout au plus y trouve-t-on des déclarations platoniques de ce qu'il serait souhaitable d'accomplir dans ces domaines. Le Conseil doit avoir connaissance d'un rapport qui lui indique où l'on en est de la question.

Le DIRECTEUR GENERAL déclare que les Experts ont fait les premiers pas sur la voie tracée par le Conseil; il sera présenté un rapport, mais il est matériellement impossible de le faire avant la réunion du Conseil à Mexico; pour l'instant, on en est encore sur le plan de la théorie et seul un travail positif permettra de définir les points sur lesquels le Conseil désire obtenir des précisions.

Le Professeur VERNIERS déclare que, à la séance du matin, lorsqu'il a parlé de la question d'urgence et de renversement des priorités, il pensait précisément à ce problème de l'Education de base tant pour les pays arriérés que pour les pays évolués. Ce problème est important, il n'en discorvient pas; mais est-il vraiment urgent? Le Professeur Verniers estime qu'un conflit international ne viendra jamais des peuples primitifs mais bien plutôt des peuples dits évolués; c'est pourquoi il faut consacrer à ces derniers les fonds dont on peut disposer pour aider les établissements d'enseignement et le Corps enseignant à inculquer à l'opinion publique les notions essentielles de compréhension internationale. Evidemment, il ne s'agit nullement de revenir sur le principe des expériences-témoins qui doivent continuer; mais, l'an prochain, il ne faudra pas en créer de nouvelles, car leur prix de revient est très élevé et il vaut mieux consacrer les crédits disponibles à la publication de manuels et d'ouvrages pour la compréhension internationale dans les pays évolués.

Le Dr. EL-DIWANY est d'accord avec le Professeur Verniers pour estimer que ce ne sont pas les pays peu évolués qui menacent la paix; au contraire, l'expérience, aujourd'hui encore, nous apprend qu'ils sont plutôt un objet de convoitise pour les pays plus évolués. Aussi convient-il d'utiliser une partie des fonds disponibles pour préparer des manuels à l'usage des pays civilisés, d'autant plus que les pays peu évolués ont tendance à suivre, à imiter et à traduire les ouvrages publiés dans les pays cultivés, si bien qu'ils finissent par en bénéficier à leur tour.

Le PRÉSIDENT ne croit pas qu'il existe de contradiction entre les différentes remarques présentées et le projet proposé; on peut penser que ces remarques seront prises en considération par le Comité du Programme.

Le Professeur FALSKI voudrait présenter quelques remarques tant sur la question de la Reconstitution de l'Education, de la Science et de la Culture que sur celle de l'Education de base. Pour la première question, il croit que la voie choisie par l'Unesco pour la reconstruction des pays dévastés n'est pas la bonne.

Il ne s'agit pas pour l'Unesco d'adresser des appels aux organisations de caractère charitable, d'autant plus que ces dernières possèdent souvent une idéologie trop éloignée de celle de l'Unesco; l'Unesco ne peut servir de paravent pour cacher à l'opinion mondiale le fait que le principal devoir des Nations Unies est le relèvement et la reconstruction des pays qui ont juté tout dans la balance pour la lutte commune. L'Unesco devrait avant tout présenter le problème aux Nations Unies qui, seules, peuvent aider efficacement les pays en question; ensuite, l'Unesco devrait s'adresser aux Commissions nationales et aux organisations professionnelles de science, d'éducation et de culture, en leur montrant l'importance de ce problème pour la solidarité professionnelle et pour la compréhension internationale. D'ailleurs, M. Falski trouve dans le Bulletin de la Reconstitution publié par l'Unesco des informations de caractère trop sensationnel, au lieu d'une documentation sérieuse et sans équivoque. La répartition doit tenir compte des portes des différents pays (portes en matériel et portes en hommes culti-

vés), plutôt que de leurs besoins. En conséquence, il soumet au Conseil la proposition de résolution suivante, vue que les pays appauvris évaluent leurs besoins beaucoup plus modestement que les pays plus prospères :

"Le Conseil exécutif recommande qu'à la suite des contacts déjà établis avec les Commissions économiques d'Europe et d'Extrême-Orient, le Directeur général se mette en relations avec les organismes compétents des Nations Unies, afin de mobiliser les moyens financiers considérables qui sont nécessaires pour entreprendre et mener à bien un vaste programme de reconstruction dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture; il s'agit là, pour l'Unesco, d'un véritable devoir".

Quant au problème de l'Education de Base, M. Falski a déjà eu l'occasion de présenter ses objections de principe; aujourd'hui, se plaçant au point de vue pratique, il doit constater qu'en dépit de la réunion d'experts, on n'a pas trouvé de plan constructif; pour l'instant, le problème demeure purement didactique. De plus, alors qu'autrefois on cherchait à avoir une Education de Base pour tous, on se limite aujourd'hui aux pays arriérés, aux colonies, ce qui ne laisse pas d'être dangereux à plus d'un égard, car l'Unesco ne doit pas entrer en collaboration avec les administrations coloniales, qui ont souvent un caractère trop éloigné de l'intérêt de la population et sont guidées par la politique de la métropole.

Ce que l'Unesco peut faire, c'est faciliter aux éducateurs des pays qui le demanderont, l'étude de l'éducation populaire dans les pays avancés.

M. DRZEWIENSKI, Chef de la Section de Reconstitution de l'Unesco, rappelle d'abord qu'après avoir cherché quelle était celle des Institutions de l'O.N.U. susceptible de l'aider dans sa tâche, la Section de Reconstitution a décidé de s'adresser à la Commission économique des Nations Unies. Elle est entrée en relations avec cet organisme, qui pourra sans doute lui fournir le moyen de transporter une partie des articles destinés aux pays dévastés. On a même soumis à cette Commission un document précis qui lui permettra de déterminer les points sur lesquels elle peut offrir son assistance à l'Unesco.

M. Drzewieski indique ensuite que, jusqu'à présent, la Section de Reconstitution a travaillé en liaison étroite avec les Commissions nationales. Elle s'est, en particulier, maintenue en contact constant avec la Commission nationale des Etats-Unis, avec celle du Royaume-Uni et avec celle de la France. Ces jours derniers, le Gouvernement de la France a même offert à la Section de Reconstitution trente mille exemplaires de classiques français pour distribution dans les pays dévastés. Des peintres français ont, en outre, fait don à l'Unesco d'un certain nombre de tableaux destinés à être vendus au profit des pays dévastés.

La Section de Reconstitution a également travaillé en liaison avec les organisations privées et, en particulier, avec la Fédération internationale des Professeurs de l'Enseignement secondaire officiel et avec la Fédération internationale des Associations d'Instituteurs. Des représentants de ces organismes ont d'ailleurs siégé aux Comités d'Experts convoqués par l'Unesco.

La Section de Reconstitution considère que, tant qu'elle n'aura pas reçu du Conseil exécutif d'instructions précises en sens contraire, elle devra poursuivre cette collaboration avec les organisations privées.

L'Unesco peut également se féliciter d'avoir au moins partiellement résolu, dans le domaine de la Reconstitution, le problème politique que pose la question des relations entre les organisations gouvernementales et les organisations privées. Elle a réussi à vaincre les méfiances existantes.

Dans le domaine de l'information, la Section de Reconstitution s'est conformée aux instructions qu'elle avait reçues de la Conférence générale et du Conseil exécutif. Elle a réuni un certain nombre de rapports statistiques, notamment en particulier de l'Unrra, qu'elle a soigneusement analysés. Elle a également rassemblé les intéressants rapports qui lui ont été adressés par les fonctionnaires de l'Unesco qui exercent leur activité sur place.

Il a été reproché, au cours des débats, à la Section de Reconstitution, de ne pas avoir fait dans son Bulletin une place suffisante à l'Extrême-Orient. Or, dans les premiers numéros de ce Bulletin, il a paru six articles sur les pays d'Extrême-Orient.

On a également publié dans ce Bulletin des listes de professeurs de différents pays.

On se propose enfin de faire paraître, pour la Conférence de Mexico, un ouvrage de cent vingt pages environ, qui donnera, de manière aussi précise que possible, l'état des pertes et des besoins des pays dévastés.

Le Dr. Walker a fait remarquer que l'Unesco opérait, dans le domaine de la reconstitution, sur une échelle très réduite, avec un budget très limité. M. Drzewieski désire cependant insister sur l'intérêt que présente, pour l'amélioration de la compréhension entre les nations, les efforts accomplis par l'Unesco dans cette sphère. La Section de Reconstitution envisage donc, à moins que le Conseil exécutif ne lui donne des instructions nouvelles sur la ligne de conduite à suivre, de poursuivre son œuvre comme elle l'a commencée.

En réponse aux différents points soulevés par le Professeur Falski, le DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle d'abord que, comme il est indiqué à la page 2 du document Cons. Exeo./3e Sess./23/1947, une brochure préparée par l'Unesco, intitulée "Going to School in War-devastated Countries", a été publiée par la Commission américaine pour le Relèvement international de l'Education en vue d'appuyer la campagne entreprise pour recueillir de l'argent et des dons.

Le document 23 prévoit également un projet consistant à demander à chaque promotion universitaire, aux Etats-Unis, de verser, en souvenir de son passage à l'Université, des fonds destinés aux écoliers des pays dévastés.

La Commission américaine pour le Relèvement international de l'Education a commencé à mettre en œuvre ce projet et l'on a déjà reçu cinq mille dollars.

A propos de l'Education de base, le Professeur Falski a reproché à l'Unesco d'avoir mis trop fortement l'accent sur les colonies. Le Directeur général fait remarquer qu'il n'est pas particulièrement question des colonies dans le document 23 et que, d'ailleurs, sur les trois expériences-témoins que l'Unesco se propose d'effectuer, à Hattî, en Chine et en Afrique britannique, il n'y en a qu'une qui intéresse une colonie.

Pour ces expériences-témoins, l'Unesco agit d'ailleurs en plein accord avec les gouvernements des pays où elles doivent avoir lieu. Ce sont les gouvernements eux-mêmes qui établissent les plans à suivre et l'Unesco se borne à leur fournir un conseiller technique.

Le Professeur Falski et le Professeur Verriers ont enfin posé l'importante question de savoir si l'Unesco doit toujours continuer à ménager dans son programme une place aussi importante à l'Education de base. On s'est efforcé, jusqu'à présent, de donner à tous des chances égales d'éducation et d'élever le niveau de l'instruction, non seulement dans les pays déjà évolués, mais aussi dans les pays arriérés. Le Conseil exécutif désire-t-il que l'Unesco continue dans cette voie? Le Directeur général est pour sa part convaincu, à la suite de son voyage en Amérique latine, de l'importance de l'Education de Base. Les pays de l'Amérique latine ont fait dans ce domaine de gros efforts et le Directeur général est persuadé que l'Unesco pourrait jouer un rôle fort utile en leur donnant à ce point de vue des conseils, en coordonnant leurs activités et en leur suggérant des expériences-témoins.

Sir John LAUD considère que l'Unesco doit mettre la reconstitution et le relèvement au premier plan de ses préoccupations. L'Education de Base devrait, à son avis, ne venir qu'ensuite.

Sir John Maud propose donc au Conseil la résolution suivante :

"Le Conseil exécutif demande au Comité du Programme de considérer les suggestions suivantes :

- 1) Que, dans le Programme, la première grande division reçoive un titre tel que "le Relèvement du niveau de l'Education, de la Science et de la Culture",
- 2) Que cette division comprenne les trois subdivisions suivantes :
 - a) Reconstruction (partie reposant sur le chapitre II A, Travail dans les pays dévastés, du Projet de Programme);
 - b) Education de Base (partie reposant sur le chapitre II B, Travail dans les régions moins évoluées, du Projet de Programme);
 - c) Relèvement du niveau mondial de l'Education, de la Science et de la Culture, avec référence particulière à des groupes définis, (par exemple les femmes) ou à des sujets définis (par exemple, l'enseignement universitaire) - cette partie reposant sur le chapitre II C du Projet de Programme -."

Cette résolution est appuyée par le Doyen McKEON.

Le Dr. WALKER ayant demandé si le vote de la résolution empêcherait par la suite le Conseil de revenir à un examen plus détaillé de ce qui touche à l'enseignement universitaire, il lui est répondu par la négative. L'enseignement universitaire n'est, en effet, cité dans la résolution qu'à titre d'exemple.

On passe alors au vote et la résolution de Sir John MAUD est adoptée.

Ensuite, le DIRECTEUR GENERAL donne de nouveau lecture de la résolution proposée par le Professeur Falski.

Cette résolution est appuyée par Sir John MAUD et est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite aux discussions préliminaires concernant le chiffre total du budget.

Le DIRECTEUR GENERAL indique que, pour fixer le chiffre total du budget, le Conseil exécutif devra être guidé par deux considérations principales, d'une part les possibilités de la Conférence générale et, d'autre part, la nécessité de disposer de sommes suffisantes pour mener à bien un programme raisonnable.

Il souligne que si le programme de 1947 a été accompli dans des conditions satisfaisantes avec les 6.000.000 de dollars dont on disposait, cette somme devrait être augmentée de manière suffisante pour permettre à l'Unesco de poursuivre les tâches entreprises et de faire de nouveaux projets.

Le Directeur général aimerait suggérer le chiffre de 9.000.000 de dollars. Il n'est pas sûr, toutefois, que ce chiffre puisse être accepté par la Conférence générale. Le Directeur général estime, en tout cas, que la somme de 8.000.000 de dollars constitue un minimum.

Le Professeur SOMMERFELT, après avoir déclaré qu'il parle en tant que membre du Conseil exécutif et non en tant que représentant de son Gouvernement, signale au Conseil qu'un accroissement du budget rencontrera vraisemblablement des difficultés, aussi bien en Norvège que dans d'autres pays. Le chiffre de 15.000.000, mentionné antérieurement au cours des débats, lui avait causé de sérieuses inquiétudes, mais les chiffres que vient de citer le Directeur général le rassurent pleinement et il pense qu'il devrait être possible d'obtenir un budget de 7 ou 8.000.000 de dollars. Il serait personnellement en faveur du chiffre de 8.000.000.

Le Professeur VERNIERS, parlant lui aussi à titre privé, fait remarquer que l'acceptation par les gouvernements d'une majoration du budget dépendra essentiellement de l'activité de l'Unesco pendant les mois qui nous séparent de la Conférence générale. Il insiste sur la nécessité pour l'Unesco d'activer la réalisation de ses projets les plus intéressants et les plus spectaculaires.

Les membres du Conseil exécutif ont pu se rendre compte, par la visite qu'ils ont faite au "Stage d'études pratiques" de Sèvres, de ce que l'Unesco était capable de réaliser. Mais ils ne représentent que dix-huit Etats. Le Professeur Verniers suggère au Directeur général d'inviter des représentants des pays qui ne figurent pas au Conseil exécutif à venir faire une visite à ce "Stage d'études pratiques" de Sèvres. Il pense que cela serait susceptible de les disposer favorablement à l'égard de l'Unesco.

Le DIRECTEUR GENERAL signale que l'Unesco peut espérer voir s'ajouter, avant le 1er janvier, à la liste de ses membres un certain nombre de pays comme le Guatemala, la Colombie, l'Uruguay, la Hongrie, l'Italie, la Suisse, l'Autriche et peut-être l'Argentine. L'Unesco recevrait dans ce cas des contributions de ces pays en 1948.

Le Dr. OPCENSKY demande si l'on peut espérer, avec 8.000.000 de dollars, réaliser en totalité ou en majeure partie le programme proposé.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT répond que cela dépend de la manière plus ou moins détaillée dont chaque point du programme sera traité. On peut évidemment, à propos de tel ou tel article du programme, envisager de tenir un nombre plus ou moins grand de conférences, de faire des publications plus ou moins nombreuses, etc... Il est difficile, tant que l'on n'aura pas évalué le coût de chaque projet, de dire de manière certaine si une somme de 8.000.000 sera suffisante. Le Directeur général adjoint estime cependant qu'elle devrait permettre de réaliser l'ensemble du programme, quitte à aller un peu moins en profondeur pour certains projets.

Le Directeur général adjoint rappelle d'autre part que, si de nouveaux membres viennent s'ajouter aux anciens, cela diminuera d'autant, pour ces derniers, les charges à supporter.

Le DIRECTEUR GENERAL rappelle que si, lors de la Conférence de 1946, le budget proposé a été réduit, c'est parce que les gouvernements désiraient voir ce que l'Unesco serait en mesure de faire, avant de lui accorder des sommes plus considérables. Il semble que si l'Unesco a accompli convenablement sa tâche au cours de l'année qui vient de s'écouler, un accroissement de son budget devrait lui être accordé.

Le Dr. OPCENSKY se déclare prêt à recommander à son Gouvernement le chiffre de 8.000.000 de dollars. Il rappelle toutefois qu'il devra signaler au Gouvernement tchécoslovaque que certaines obligations imposées à l'Unesco par son Acte Constitutif en ce qui concerne les nominations de personnel et la constitution d'une Commission des candidatures n'ont pas encore été remplies. Il insiste pour que ces points soient résolus avant la Conférence de Mexico.

Le DIRECTEUR GENERAL indique que l'on reviendra sur cette question à propos du point 9 de l'Ordre du Jour : Questions concernant le personnel.

Le Doyen McKEON expose les raisons qu'avaient avancées ceux qui étaient partisans de limiter le budget à 6.000.000 de dollars lors de la première Conférence générale, raisons qui étaient, en gros, les suivantes :

- a) que, pendant la période de formation, ce budget réduit serait en réalité plus efficace, et qu'on pourrait, sur la base d'une première année bien remplie, envisager ensuite un élargissement du programme;
- b) que le total des cotisations pour toutes les Institutions des Nations Unies ne devrait pas être porté à un chiffre qui serait excessif pour certains Etats Membres.

Ces considérations ont conservé toute leur valeur, la première légèrement modifiée :

- a) que la base et la justification du budget de 1948 se trouvent dans le programme de 1948 et les réalisations très considérables de l'année 1947;
- b) que l'ensemble des crédits accordés par les Etats Membres à l'ONU et aux institutions spécialisées ne doit pas être excessif.

Le Doyen McKeon fait remarquer combien il est délicat de parler de ces deux points. A propos du premier, aucun membre du Conseil exécutif ne peut parler au nom de son Gouvernement, mais il est convaincu que, si le programme de l'Unesco est satisfaisant et si le Conseil exécutif estime qu'un budget plus important est nécessaire, par exemple 9.000.000 de dollars comme le propose le Directeur général, le peuple américain se rallierait avec enthousiasme à un programme dont l'intérêt serait considérable et immédiat. C'est donc une question de programme, et le Doyen McKeon se déclare convaincu qu'il ne serait pas très difficile d'obtenir la contribution des Américains à un programme satisfaisant.

En ce qui concerne le second point, la difficulté est différente, et M. McKeon éprouve une certaine hésitation, étant Américain, à proposer le premier le niveau auquel on pourrait, raisonnablement et convenablement, élever le budget des Institutions spécialisées. Il invite chacun à ne pas perdre de vue le principe selon lequel ces budgets ne doivent pas être si élevés qu'ils mettent les Etats Membres dans une position trop difficile pour rassembler la cotisation totale qu'ils doivent verser à l'ONU.

Le Doyen McKeon résume son point de vue, en répétant les deux considérations importantes qu'il a mentionnées :

- a) Il est convaincu de l'enthousiasme que l'Unesco suscite en Amérique, et de la bonne volonté avec laquelle ce pays soutiendra le programme, pourvu qu'il soit bien conçu et d'importance immédiate.
- b) Il est également convaincu que le peuple américain désire consolider les Institutions des Nations Unies, et répartir entre elles, de manière équitable et bien équilibrée, les crédits fournis par les Etats Membres.

Le Professeur PHOTIADES remercie le Doyen McKeon de l'intéressant exposé qu'il vient de faire.

Il désire rappeler que, si l'année dernière le budget proprement dit était de 6.000.000, les contributions des Etats Membres devaient en outre couvrir les frais de la Commission préparatoire. Le budget pourrait donc, cette année, être déjà considérablement augmenté sans que les Etats Membres aient à payer de contributions plus élevées.

Le PRESIDENT souligne que, si l'année dernière le budget a été réduit à 6.000.000, c'est parce que l'on voulait d'abord voir l'Unesco à l'oeuvre. Si au cours de l'année l'Unesco a mérité qu'on lui fasse confiance, elle devrait pouvoir obtenir un budget très nettement supérieur, d'au moins un tiers.

Le Professeur AUGER se déclare tout à fait du même avis que le Président. Ce que le Conseil exécutif doit discuter ici, ce n'est pas la somme que chaque Etat aura à verser, mais le chiffre total que l'on entend demander. Le Professeur Auger estime que le budget devrait être considérablement augmenté cette année et se déclare prêt à voter pour le chiffre de 9.000.000.

Sir John MAUD rappelle que l'année dernière la procédure suivie pour la présentation du budget à la Conférence générale s'est révélée assez peu satisfaisante. Il espère que le Secrétariat de l'Unesco voudra bien examiner, en collaboration avec la Commission du Programme et peut-être avec la Commission des Finances, le moyen d'améliorer cette procédure.

Il considère qu'il est de bon augure d'entendre le Doyen McKeon déclarer que les Etats-Unis, qui sont le pays qui contribue le plus au budget de l'Unesco, entendent laisser dans une large mesure aux autres pays le soin de fixer le budget total.

Il rappelle au Conseil que l'acceptation du budget dépendra en grande partie de la présentation même du Programme. Il insiste pour que ce programme comporte des subdivisions nettes, qui frappent l'imagination.

Il encouragera, pour sa part, son Gouvernement à accepter une augmentation considérable du budget.

La Conférence générale demandera certainement à voir comment ont été dépensés les 6.000.000 du budget de 1947 et il faudra préparer tous les documents qui permettront de lui donner réponse à ce sujet.

Sir John Maud serait personnellement en faveur du chiffre de 9.000.000, mais il pense que le chiffre de 8.000.000 a plus de chance d'être adopté. Il pense qu'il vaut peut-être mieux proposer honnêtement un chiffre acceptable que de donner un chiffre qui aurait toute chance d'être réduit. On pourrait peut-être travailler sur la base d'un budget de 8.000.000 et faire figurer en annexe à certains projets du programme une note indiquant qu'ils ne pourront être réalisés que dans le cas où un budget de 9.000.000 serait accepté.

Le Professeur PHOTIADES désire souligner que c'est au Président du Conseil exécutif qu'il appartiendra de présenter le budget à la Conférence générale au nom du Conseil exécutif lui-même.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT résume les débats en disant qu'il y a actuellement hésitation entre le chiffre de 8.000.000 et le chiffre de 9.000.000. De toute façon, l'on devra être en mesure d'indiquer à la Conférence générale ce qui a été dépensé jusqu'au 30 septembre 1947 et le Secrétariat préparera, à cet effet, un document qui sera prêt pour la Conférence générale.

Quant à la proposition de Sir John Haud de prévoir certains projets qui ne pourront être réalisés qu'avec un budget de 9.000.000, le Directeur général adjoint l'accepterait volontiers, mais désire faire remarquer la somme de travail que cela entraînerait pour les membres du Conseil. Il faudra, si cette proposition est acceptée, que le Conseil exécutif établisse avant de se séparer une liste des priorités et classe en quelque sorte les différents projets par ordre d'importance.

Le PRÉSIDENT propose de remettre au lendemain la suite de la discussion et la séance est levée à 18 heures.



Cons. Exec./30 Sess./S.R. 7 (Rev.)
PARIS, 15 septembre 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Troisième Session

Procès-verbal de la septième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,
19, avenue Kléber, Paris (16e), le dimanche 27 juillet 1947 à 15 heures,

Etaient présents : le Prof. Gilbert MURRAY

Président : S. Exc. M. V. DORE (Canada)

Vice-Président : le Prof. Pierre AUGER (France)

Membres : le Prof. CHEN YUAN (Chine)
le Prof. M. FALSKI (Pologne)
M. R.N. GUNTEKIN (Turquie)
le Prof. H.R. KRUYT (Pays-Bas)
Sir John HAUD (Royaume-Uni)
S. Exc. le Dr. OKOČENSKY (Tchécoslovaquie)
le Prof. A. PHOTIADES (Grèce)
le Prof. A. SOMMERFELT (Norvège)
le Prof. L. VERNIERIS (Belgique)
le Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants : Mlle ALEGRIA (Mexique) (Suppléante de S. Exc. le
Dr. MARTINEZ-BAEZ)
le Dr. H.F. EL DIWANY (Egypte) (Suppléant de S. Exc.
Shafik GHORBAL Bey)
le Doyen R. HEKEON (Etats-Unis) (Suppléant de
H. Milton S. EISENHWER)
Mr. F.N. KIRPAL (Inde) (Suppléant de Sir Sarvepalli
RADHAKRISHNAN)
le Dr. F. MATURET (Venezuela) (Suppléant de S. Exc.
le Dr. C. PAIRA-PEREZ)
le Prof. Osorio de ALMEIDA (Brésil) (Suppléant du
Prof. P. CARNEIRO)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : M. Gustavo DURAN

Organisation mondiale de la Santé : le Dr. F. SCICLOUNOFF

Le PRESIDENT propose que le Conseil achève la discussion des questions relatives au programme et au budget, que les questions relatives au personnel et au Conseil soient réservées à la matinée du lendemain, et les dispositions en vue de la Seconde Conférence générale à l'après-midi du même jour. Le Conseil discutera mardi matin des relations de l'Unesco avec le Bureau international d'Education, des questions financières ainsi que de la date et du lieu de la séance du Conseil qui doit précéder la prochaine Conférence générale.

Le Professeur SOMMERFELT et le Professeur KRUYT devant partir dès le mardi matin, le Conseil décide de fixer immédiatement la date de la prochaine réunion.

Il décide de se réunir les 1er, 3 et 4 novembre 1947.

Le PRESIDENT ouvre la discussion du montant total du budget.

Le Professeur AUGER propose une somme de 9,000,000 de dollars; il suggère que, si ce chiffre était réduit par la Conférence générale, il faudrait peut-être renoncer à certains points du programme ou les ramener au second plan. Il appartient au Conseil de déterminer ces points.

Le Professeur CHEN YUAN déclare qu'étant donné que la Conférence pourrait fixer le montant total du budget à 8,7 ou même 6 millions de dollars, le Conseil devrait attribuer à chacun des projets une priorité n° 1, n° 2, n° 3, selon la somme.

Le DIRECTEUR GENERAL estime que cela rend le problème trop complexe; le Conseil est chargé de présenter un programme qui serait applicable si les 9,000,000 de dollars prévus sont accordés. Si ce chiffre est ramené à 8,000,000 de dollars, certains projets recevront la priorité n° 2; s'il est inférieur à cette somme, il sera nécessaire de remanier le programme.

Le Dr. WALKER ne pense pas qu'il soit opportun d'établir un ordre de priorité parmi les projets du programme, mais il suggère au Conseil de proposer une somme totale de 8 ou 9 millions de dollars et d'établir le programme sur cette base. C'est à la Conférence qu'il appartient de décider de l'importance relative de ces propositions et le Conseil se contentera simplement d'exprimer l'avis que le budget devrait se monter à 8 ou 9 millions de dollars.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT fait observer que la remarque du Dr. Walker rappelle une déclaration faite la veille par un membre, pour rappeler que le Conseil exécutif doit soumettre un budget à la Conférence générale. Il donne ensuite lecture de deux articles du Règlement financier provisoire; l'article 2 stipulant que le Directeur général doit présenter le budget à la session annuelle de la Conférence générale, et l'article 4 stipulant que ce budget sera

examiné par un Comité financier (dont les membres sont choisis par le Conseil), suffisamment tôt pour qu'il puisse être transmis aux Etats Membres de l'Unesco et au Secrétaire général des Nations Unies avant la Conférence générale.

Le Professeur PHOTIADES estime que le Conseil doit donner tout son appui au Directeur général dans la préparation du budget qui sera soumis à la Conférence générale et qui devrait l'être en même temps que le rapport du Directeur général.

Le DIRECTEUR GENERAL admet avec le Professeur Photiades que, dans la préparation du budget, le Conseil exécutif et le Directeur général doivent collaborer étroitement, mais il rappelle que son rapport traitera du budget de l'année en cours et non pas du budget de l'année suivante. En tout cas, il demande que le Conseil soutienne vigoureusement le chiffre qu'il a fixé et il ajoute que sa position serait plus forte si ledit Conseil déterminait le total du budget de façon précise (même s'il fallait faire mention de priorités N° 1 et 2), plutôt qu'un chiffre approximatif ainsi que l'a demandé le Dr. Walker.

Le PRESIDENT, parlant en tant que membre du Comité financier, et spécialiste de ces questions, considère qu'il est nécessaire de faire une distinction entre le rapport du Directeur général pour l'année en cours et le programme de l'année suivante, qui doit être approuvé par le Conseil exécutif. Présentement, le Conseil doit fixer un chiffre global que le Directeur général présentera au Comité financier, lequel le soumettra ensuite à la Conférence générale. Il estime que le programme nécessite les 9,000,000 de dollars proposés. Le Professeur Photiades partage cette façon de voir.

Le Dr. WALKER préférerait que le Conseil déclarât, par une résolution, que le budget ne doit pas dépasser 9,000,000 de dollars, à quoi le Président répond que c'est là ce qu'il voulait dire.

Le Professeur SOMMERFELT pense qu'aucun chiffre ne doit être communiqué aux Etats Membres avant d'être approuvé par le Comité financier.

Le PRESIDENT rappelle aux membres que le Directeur général ne fait que consulter le Conseil exécutif qui doit déclarer, officieusement, que le budget ne doit pas dépasser 9,000,000 de dollars.

À la suite de la discussion ci-dessus, le Professeur AUGER retire sa proposition relative à l'attribution de priorités à certains points du programme.

Sir John MAUD fait remarquer que le Conseil exécutif n'aura plus d'autre occasion de discuter du montant total du budget avant que le document soit communiqué aux Etats Membres afin qu'ils s'en inspirent pour donner leurs instructions aux différentes délégations. Il propose donc que le montant global du budget ne dépasse pas 9.000.000 de dollars. La discussion définitive aura lieu lors de la réunion du Conseil à Mexico et, à ce moment, le Comité financier aura déjà envoyé le budget détaillé à tous les Etats Membres.

Il est donc décidé que le Directeur général soumettra au Comité des Finances un budget ne dépassant pas 9.000.000 de dollars.

Point 7 de l'Ordre du Jour (suite). Programme de l'Unesco en 1948.
Chapitre II (suite). Pour une plus complète égalité d'accès aux moyens d'éducation, de science et de culture (Document Cons. Exec. / 3e Sess. / 16 / 1947)

Le Dr. WALKER donne, verbalement, le rapport de la réunion qu'a tenue le matin le Comité du Programme. Le Comité du Programme estime avec le Conseil qu'il y aurait lieu de regrouper les articles du Programme sous un nombre de titres plus restreint. La première partie devrait porter sur le relèvement du niveau de l'éducation, de la science et de la culture dans le monde entier, et comprendre la reconstruction. Cette dernière devrait être traitée en trois points, correspondant à trois préoccupations :

1. nécessité de poursuivre les travaux entrepris en 1947;
2. nécessité de déterminer, pour 1948, certains objectifs définis, notamment en ce qui concerne la campagne pour la reconstruction;
3. on espère présenter un document établissant une distinction entre les projets d'une part et, d'autre part, l'organisation et les méthodes permettant de les mener à bien.

En ce qui concerne le chapitre II-B : "Développement de l'éducation de base dans les régions insuffisamment évoluées", il y aurait lieu de considérer tout d'abord les mesures concrètes, ensuite, il conviendrait de dresser une liste des mesures spéciales prises en vue de faire progresser l'étude de l'éducation de base et de sa signification pour les pays qui sont insuffisamment évolués. On pourrait laisser de côté certains paragraphes reprenant l'examen d'activités qui seraient poursuivies, dans tous les cas.

Le Dr. WALKER se demande dans quelle mesure le Conseil exécutif n'ostimera pas avec lui qu'un progrès trop rapide dans ce domaine risquerait d'être réalisé au détriment d'avantages possibles dans le domaine de l'éducation pour la compréhension internationale, bien que la Conférence générale ait souligné le fait que les régions les plus avancées du monde doivent aider les régions moins évoluées dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture.

Le Doyen HOKHEON désire attirer l'attention sur le fait que l'éducation de base constitue l'un des points essentiels du programme de l'Unesco, puisqu'elle se propose de mettre les hommes et les femmes à même de s'acquitter plus sérieusement de leurs fonctions, en vue de construire un monde pacifique. Le reste

du programme représente les moyens extérieurs grâce auxquels l'éducation, la science et la culture pourront contribuer à la cause de la paix. L'opinion mondiale doit reconnaître les objectifs que se proposent l'Unesco et les Nations Unies; c'est pourquoi il a proposé précédemment d'accorder une priorité élevée au projet d'éducation de base dans la liste des projets de l'Unesco. A ce sujet, il a obtenu un appui sans réserve du Professeur Chen Yuan qui sait, par expérience, que ce projet jouit d'une faveur exceptionnelle auprès de l'opinion publique.

Le Professeur PHOTIADES pense qu'il vaudrait mieux parler d'importance majeure que de "priorité".

Le Doyen HOKEON se déclare d'accord, et sa proposition est adoptée.

Le Professeur VERNIERS estime que l'éducation de base revêt une extrême importance en tant que but lointain, mais qu'elle ne constitue pas l'un des problèmes les plus urgents. Il y a encore beaucoup à faire dans les pays déjà évolués. Il ne suffit pas d'enseigner les peuples; encore faut-il leur donner un enseignement tel qu'il puisse favoriser l'esprit de coopération internationale.

Le Dr. CICCENSKY appuie la proposition du Professeur Verniers, aux termes de laquelle le projet devrait s'étendre aux pays évolués; il estime qu'elle devrait être mise aux voix.

Le Doyen HOKEON déclare qu'il a déjà appuyé la proposition de M. Verniers lors d'une séance du Sous-Comité. Il faut inclure dans le projet les pays plus évolués. Le but que l'on doit se proposer est d'atteindre à un niveau minimum d'éducation et, par analphabétisme, il ne faut pas seulement entendre "incapacité de lire les mots", mais aussi "incapacité d'exercer sur eux son sens critique".

La proposition du Professeur VERNIERS est acceptée à l'unanimité.

En ce qui concerne l'éducation pour la compréhension internationale, le Dr. WALKER déclare que, de l'avis du Sous-Comité, ce premier projet ne figure pas dans le programme pour 1948, et que l'Unesco devrait seulement commencer à se documenter sur ce sujet. Le Conseil exécutif n'a pas examiné ce point à fond et devrait le remettre à plus tard. Il désire savoir si le Conseil pense avec lui qu'on devrait laisser au Comité du Programme le soin d'en juger, à la condition qu'il n'en résulte pas de déséquilibre dans le programme et s'il serait d'accord, d'autre part, pour retirer ce projet du programme de 1948. Il suggère que le Conseil examine le reste du programme en laissant de côté certains points, chaque fois qu'il jugerait bon de le faire.

La proposition du Dr. Walker obtient l'approbation de tous; elle est adoptée.

Chapitre II C - Accès aux moyens d'éducation

Le Professeur VERNIERS est d'avis qu'il convient de rattacher certaines parties de ce projet à l'étude des relations entre l'Unesco et le Bureau international d'Education, notamment la partie qui a trait à la Charte du Corps enseignant.

Le PRESIDENT signale que certains des membres seront absents lors des débats.

Le Dr. WALKER estime préférable, avec le Président, de s'occuper sans plus tarder du programme. Il a présidé la récente Conférence du Bureau international d'Education, où l'on a discuté utilement du statut du Corps enseignant. Si le projet est approuvé, l'Unesco doit encourager la rédaction d'une Charte du Corps enseignant et entamer des discussions avec les organisations de membres de l'Enseignement ainsi que d'autres organismes intéressés. Lors de la soumission du projet de Charte à la Conférence du B.I.E., des télégrammes de protestation sont parvenus de la part de professeurs du Royaume-Uni, qui refusaient d'admettre qu'une conférence intergouvernementale discutât la Charte avant qu'aient eu lieu des débats entre professeurs de tous les pays. En conséquence, ce projet a fait l'objet de beaucoup d'attention et le Dr. Howard Wilson a souligné combien il importe de faire avancer ce projet de façon assez progressive dans un nombre de pays aussi étendu que possible. La Charte du Corps enseignant devra aborder la situation, les moyens de formation, les méthodes de recrutement et la rémunération des professeurs; aussi, le Dr. Walker rejette-t-il la proposition contenue à la fin du Point II-C, un comité devant être créé, qui entrera en contact avec les organisations d'enseignement de différents pays en vue de proposer des projets acceptables.

Le Professeur VERNIERS est d'accord avec le Dr. Walker. Il désire faire savoir au Conseil que le Dr. Wilson a l'intention de profiter de la présence au Stago d'Etudes pratiques de Sèvres d'environ 80 éducateurs provenant de 27 pays pour mettre à l'étude le projet d'une telle Charte. Une enquête mondiale, faite par le B.I.E., sur la question, commence à dater, mais l'Organisation est toute prête à en mener une autre soit maintenant, soit peut-être l'année prochaine. Le Professeur Verniers estime qu'il est essentiel de consulter les associations de l'Enseignement. Il s'est livré à une enquête de ce genre en Belgique, ce qui lui a valu l'approbation sans réserve de toutes les associations, quelle qu'en fût la couleur politique.

Le Professeur FALSKI estime avec le Dr. Walker qu'une Charte du Corps enseignant est d'une extrême importance. Toutefois, à son sens, elle ne constitue qu'une partie du problème général. Le programme étudie, sous leurs différents aspects, les possibilités d'accès à l'Education. En fait, ces possibilités varient selon : 1. les groupes sociaux de population; 2. les moyens de communications, (par exemple, la distance du collège); 3. les traditions fortement ancrées, (la race, la nationalité, le sexe, les préjugés, etc.). A son avis, le premier travail de l'Unesco devrait consister en une enquête commune, menée à l'échelle internationale, en vue d'analyser ces différences. Un livre, publié en Pologne avant la guerre, a donné des statistiques qui ont tellement ému l'opinion du pays qu'elle a réclamé une solution. Aussi, les données que présentera l'Unesco à l'échelle mondiale poseront, sous un nouveau jour, la question de l'injustice dans l'éducation. Il en sortira une Charte de la Jeunesse faisant pendant à celle du Corps enseignant et assurant l'égalité d'accès à l'Education sans exception de race, de sexe ou de situation sociale. Telle est la véritable voie capable de mener au progrès et on peut être assuré de l'aide et du soutien de toutes les Organisations de professeurs, de jeunes gens, des syndicats professionnels et de toute l'opinion vraiment démocratique.

Le Professeur FALSKI est d'avis que les points 1, 2 et 3 du programme de l'Education de Base sont simplement accessoires et que les points 4, 5, 8 et 9 n'ont absolument rien à voir avec le problème. Ceci le porte à croire que ces derniers points n'ont pas été bien compris et qu'il conviendrait de modifier le programme en conséquence.

Le Dr. WALKER demande si le Conseil désire ajouter au programme la suggestion du Professeur Falski concernant la création d'une Charte de la Jeunesse.

Le Doyen McKEON est d'accord avec les remarques du Professeur Falski et du Dr. Walker. Il souligne la nécessité de détruire tous les obstacles qui empêchent la jeunesse d'accéder à un niveau plus élevé. Une Charte de la Jeunesse est nécessaire, mais non moins nécessaire est l'étude des moyens propres à faciliter l'accès à des niveaux supérieurs sans distinction de naissance, de classe, etc...

Le Dr. El DIWANY considère la question, dans son ensemble, comme très importante. Il est d'avis que sa solution doit découler naturellement du fait que tous les Etats Membres de l'Unesco sont des démocraties. Les Ministres de l'Education qui se sont réunis à Genève ont abordé ce sujet avec la plus grande prudence et en ont, très diplomatiquement, ajourné la discussion. M. El Diwany est opposé au vote d'un texte précis qui pourrait servir de prétexte à de fâcheuses réclamations.

Le professeur PHOTIADES se prononce en faveur de la proposition du Professeur Falski, tout en recommandant la plus grande prudence dans son application. Le Professeur VERNIERS appuie le Professeur Falski et le Doyen McKean; il est d'avis que le Conseil exécutif doit avoir le courage de prendre position et de décider ensuite des mesures à adopter aussi rapidement que possible. La proposition tendant à entreprendre l'étude d'un projet de Charte de la Jeunesse est adoptée à l'unanimité.

Chapitre III. Pour la libre circulation des idées et des moyens matériels d'éducation, de science et de culture.

Sir John MAUD propose la résolution suivante :

"Le Conseil exécutif demande au Comité du Programme de prendre en considération les propositions suivantes :

1. la seconde division générale du Programme devrait être intitulée, par exemple : "Réunion des Hommes et des Esprits";
2. cette division devrait comprendre les subdivisions suivantes :
 - a) échanges de personnes (d'après le IV-A du projet de Programmes);
 - b) échanges entre les cultures (au moyen des Arts, des Lettres, des Humanités et de la Philosophie) (d'après le IV-B et le IV-A);
 - c) échanges scientifiques (d'après le IV-C);
 - d) échanges par l'intermédiaire des moyens d'information des masses,
par exemple : Bureau international des Idées,
Université mondiale des Ondes,
Histoire universelle, sous forme vivante;
 - e) suppression des obstacles aux échanges (d'après le II-B et le II-A du projet de Programme);
 - f) publications internationales (d'après le III-C).

Sir John Maud est d'avis, en outre, que les différents points du chapitre III-A ne forment pas un ensemble satisfaisant, c'est ainsi, par exemple, qu'il est vain de vouloir distinguer l'élimination des obstacles de l'amélioration des voies de distribution.

Le PRÉSIDENT précise qu'il ne s'agit nullement d'une modification du contenu du programme, mais d'un simple regroupement des différents points, dans un souci de clarté.

La résolution de Sir John Maud, appuyée par le Professeur Photiades, est adoptée à l'unanimité.

Le professeur HOTTIENNES souhaite supprimer à la page 14 les mots "ex-ennemis" et les remplacer par "autres pays".

Le Professeur AUGER estime, avec Sir John Maud, qu'il y a lieu de fusionner les sous-titres III-A et III-B.

Le Professeur FALSKI déclare que le sous-titre III-A. est d'une grande portée pratique mais, sur les 16 points du programme d'activité, il n'en voit que 3 ou 4 (notamment 4, 7 et 11) qui possèdent ce caractère pratique. Dans la majorité des cas, la forme de l'activité est formulée par les mots : "encourager", "favoriser", "préconiser" ou "aider", ce qui peut vouloir dire beaucoup ou rien. Il pense qu'il ne faut pas "encourager" quelqu'un à employer la radio, le cinéma ou bien l'offset, car ce n'est pas le manque de courage, mais le manque de moyens qui constitue l'obstacle dans ce domaine.

Au point 1, s'exprime l'idée d'embrasser aussi dans l'enquête de l'Unesco les pays ex-ennemis; mais ici, l'Unesco peut agir seulement par l'intermédiaire des autorités d'occupation et non par une collaboration avec des groupes nationaux.

Le Professeur AUGER demande une nouvelle rédaction du point 6, à la page 14.

Le Dr. WALKER, parlant en qualité de Président du Comité du Programme, et non à titre de technicien, prévient le Conseil qu'il sera peut-être nécessaire de réduire légèrement le programme.

Le PRÉSIDENT estime que le Comité est libre d'apporter toutes modifications, à condition qu'elles soient conformes aux intentions du Conseil.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare que le Comité est assuré du concours de tous les experts du Secrétariat.

Chapitre IV. Pour le Développement des Echanges entre les Cultures

A propos du Chapitre IV-B, le Professeur SOMMERFELT estime nécessaire d'établir des contacts non pas seulement avec les institutions pour les langues auxiliaires, mais avec d'autres organisations linguistiques. Le Secrétariat pourrait prendre, à ce sujet, l'avis des Etats Membres. La Commission pour les Langues auxiliaires, créée à Londres pendant la guerre, avait recommandé l'usage de l'anglais et du français, et rejeté toutes les langues artificielles, ainsi que le Basic English. En ce qui concerne le paragraphe 6 du Chapitre IV-B, le Professeur Sommerfelt considère qu'il n'y a pas urgence, cette proposition n'ayant réuni qu'une faible majorité à la dernière Conférence générale et de nombreux pays ex-occupés y étant opposés.

Le Professeur AUGER estime que les Sciences sociales ont été dispersées sans nécessité. Le Droit comparé, à sa connaissance, ne figure nulle part.

Le Doyen McKEON pense que le programme sous sa forme actuelle n'accorde pas une importance suffisante aux Humanités et à la Philosophie. En attendant les conclusions de l'enquête mentionnée au paragraphe 1, le Secrétariat devrait se proposer essentiellement, non pas d'améliorer la condition des Humanités et de la Philosophie, mais de déterminer l'aide qu'en peut recevoir l'Unesco. Il n'approuve pas le libellé des questionnaires, qui sont analogues, à cet égard, à ceux qui sont utilisés depuis vingt ans aux Etats-Unis. La Philosophie et les Humanités sont capables d'apporter une contribution importante à la réalisation des objectifs de l'Unesco, et les enquêtes devraient mettre ce fait en relief.

Le DIRECTEUR GENERAL accueille avec satisfaction la proposition du Doyen McKeon, qui sera retenue. Répondant au Professeur Auger, il précise que l'Unesco attend le résultat des enquêtes pour faire des propositions plus concrètes en ce qui concerne le Droit comparé. On fera figurer au paragraphe une phrase dans ce sens.

Sir John MAUD demande si l'on ne pourrait pas faire place, dans son plan d'ensemble, à un projet particulier pour répondre aux critiques du Professeur Falski quant à l'exode de dispersion et de délayage, tel que ceux du Bureau international des Idées, de l'Université mondiale des Ondes, de l'Histoire universelle sous forme vivante qui, tous, ont déjà été approuvés par la Conférence générale.

Le DIRECTEUR GENERAL conseille au Comité du Programme de demander à M. Grierson des éclaircissements sur ces points.

Le PRESIDENT renvoie le Chapitre IV-B au Comité, et ouvre la discussion sur le Chapitre IV-C.

Le Professeur OSORIO de ALMEIDA estime que ce chapitre manque d'ambition. Rien, à son avis, n'est plus urgent que les échanges scientifiques. A l'origine, les notes et les mémoires étaient rares, mais aujourd'hui le nombre des publications a crû dans des proportions gigantesques. Avant 1911, elles étaient rédigées en quatre ou cinq langues seulement, ce qui constituait déjà une difficulté pour les savants qui n'étaient pas en même temps des linguistes. Depuis lors, une tendance nationaliste à se servir exclusivement des langues maternelles a rendu les échanges plus difficiles encore. Etant donnée la complexité du problème, il serait prématuré selon lui de proposer une solution, mais il conviendrait d'en entreprendre l'étude dès que possible. Les Chargés de missions scientifiques en Extrême-Orient et en Amérique latine, les laboratoires et les centres de recherches peuvent fournir les bases d'une solution dans un proche avenir.

LE DIRECTEUR GENERAL fait remarquer que cette question est traitée au Chapitre III C, points 3 et 4, et que les Chargés de missions scientifiques jouent le rôle de catalyseurs pour l'information scientifique.

Le PRESIDENT renvoie le Chapitre IV C et IV D au Comité,

Chapitre V. Pour une Contribution accrue de la Science au Bien-Etre de l'Humanité.

Le Dr. WALKER déclare, à propos du Chapitre V B, que l'ensemble du projet a subi de telles modifications au cours des négociations avec le Conseil économique et social qu'il n'en reste rien de très satisfaisant.

Le Professeur Gilbert MURRAY prend congé du Conseil exécutif. Il déclare avoir suivi les débats avec le plus vif intérêt; parmi les problèmes étudiés, beaucoup lui étaient complètement nouveaux, ceux qui lui étaient familiers ont réveillé son vieil enthousiasme. Il félicite le Conseil de son travail et se déclare profondément impressionné par le caractère pratique de la discussion.

Le DIRECTEUR GENERAL déclare que le Conseil économique et social se préoccupe davantage des questions de logement dans les pays dévastés que de l'urbanisme et qu'il laisse l'Unesco libre de s'occuper de cet aspect moins immédiat de la question. La Fédération internationale de l'Urbanisme et le Secrétariat sont d'accord sur l'opportunité de créer un Institut international d'Ecologie et d'Urbanisme. Le Directeur général donne ensuite lecture des points 1, 2 et 2 A.

Le PRESIDENT renvoie le Chapitre V au Comité.

Chapitre VI. Pour le Développement des Libres Recherches ayant trait aux Objectifs de Collaboration humaine que l'Unesco doit poursuivre

Sir John MAUD attire l'attention du Comité du Programme sur la possibilité d'exclure le projet d'histoire de la science et le point 4.

Le DIRECTEUR GENERAL n'est pas de cet avis : Certains pays ont refusé d'autoriser des fouilles archéologiques, sans cependant rien entreprendre eux-mêmes. En ce qui concerne l'Histoire de la Science, il estime qu'il importe au plus haut point de conserver ce projet dans le programme.

Le Professeur PHOTIANES déclare que la Grèce a souvent été victime des archéologues dans le passé, que le point n° 4 ne présente aucun caractère d'urgence et nécessite un examen attentif.

Le Professeur VERNIERS déclare que, pour une fois, il n'est pas d'accord avec la "sagesse souriante" de Sir John Maud et souhaite voir ce point maintenu.

Le Professeur PHOTIANES présume que le Professeur Verniers pense à la Science et non à l'Archéologie, bien que cette dernière soit aussi une science.

Le Dr. COCENSKY désire attirer l'attention du Comité sur le fait que l'Histoire des civilisations a fait l'objet d'un examen de la part de la Conférence des ministres alliés à Londres. Le Secrétariat pourra trouver des documents intéressants dans les archives de cette Conférence.

Le Professeur AUGER estime que l'Histoire de la Science apporte une précieuse contribution à la cause de la paix. L'Histoire militaire est souvent dangereuse si elle n'est pas enseignée convenablement, alors que l'Histoire de la Science est toute pénétrée de l'esprit de paix et constitue un exemple de coopération internationale. En conséquence, il recommande que ce projet soit maintenu au programme.

Le Professeur PHOTIANES partage l'avis du Professeur Auger, à condition d'insister sur les civilisations et non sur les techniques scientifiques.

Le Professeur KRUYT rappelle au Conseil exécutif que le Conseil international des Unions scientifiques a pris une résolution en faveur d'une Histoire des Sciences exactes et naturelles.

Sir John Maud retire son projet de résolution, et le PRÉSIDENT renvoie le Chapitre VI au Comité.

Chapitre VII. Le rôle des Gouvernements et des particuliers

Le Doyen McKEON n'a rien à ajouter au sujet des relations de l'Unesco avec les Nations Unies; au cours de ces six derniers mois, on a pu constater un grand progrès dans la compréhension de la corrélation des projets. Par contre, les relations de l'Unesco avec les habitants des différents pays restent limitées à l'improvisation. Il en résulte une certaine négligence par rapport aux Commissions nationales, et le Doyen McKeon désire présenter une résolution de nature, croit-il, à porter remède à ces difficultés.

Le Doyen McKeon propose une résolution et explique comment des contacts plus étroits, davantage d'informations, de part et d'autre, sur les travaux effectués, pourront faciliter considérablement l'exécution du programme de l'Unesco et éviter tout double emploi des efforts et la perte de temps qui en résulte.

Le Dr. OPOCENSKY approuve la résolution du Doyen McKeon et illustre par l'exemple suivant la nécessité de contacts plus étroits : le Secrétariat a envoyé à Prague, sans avoir consulté le Gouvernement tchèque, une mission qui a trouvé tout le monde en vacances. Très souvent, des demandes de renseignements sont adressées aux Ministères; il en résulte des retards inutiles car, dans tous les cas, les questionnaires lui sont transmis.

Répondant au Dr. Opopensky, le DIRECTEUR GENERAL fait remarquer que les gouvernements ont chacun une conception différente de la voie officielle, ce qui rend difficile l'établissement d'une procédure unique. Il donne ensuite lecture du texte revu de la résolution du Doyen McKeon.

Le Professeur SOU ERFELT approuve cette résolution, mais propose un libellé différent au paragraphe 1, afin de ne pas donner l'impression que l'Unesco veuille imposer sa volonté aux membres des Commissions nationales qui sont gens très occupés, non rémunérés et très jaloux de leur indépendance.

Dans le même esprit, Sir John MAUD propose de remplacer "afin qu'il leur soit loisible de... etc." par : "afin qu'ils puissent formuler des recommandations au sujet du personnel, chaque fois que possible, après avoir consulté les Commissions nationales".

Le DIRECTEUR GENERAL préfère "composition de la réunion" plutôt que "personnel". Il est alors donné lecture du texte de la résolution du Doyen McKeon, amendée de cette façon :

"Il est décidé :

1. Qu'on systématisera la procédure employée par le Secrétariat pour soumettre aux Commissions nationales des demandes se rapportant au Programme de l'Unesco et qu'on fera connaître, chaque fois, aux Commissions nationales, si des demandes analogues ont été adressées à tous les gouvernements des Etats Membres; réciproquement, qu'on demandera aux Commissions nationales de constituer des organismes bien définis en vue des communications et de l'information, ainsi que des Comités de travail (comprenant un Comité de publicité révisé, afin d'accélérer le travail).

2. Que le Secrétariat préparera et diffusera périodiquement de brefs comptes rendus concrets donnant l'état d'avancement des travaux du Programme approuvé par le Conseil exécutif, et que, réciproquement, les Commissions

nationales informeront périodiquement le Secrétariat, par la voie officielle, du progrès des travaux entrepris par elles.

3. Quo les réunions d'experts seront, chaque fois que cela sera possible, convoquées suffisamment longtemps à l'avance, que la nature et le but de ces réunions feront l'objet d'une étude attentive, que les gouvernements des Etats Membres seront informés, pleinement et sans délai, de l'organisation de ces réunions, et qu'il leur sera loisible, chaque fois que cela sera possible, de formuler des recommandations au sujet de la composition de ces réunions ou, tout au moins, d'être informés de cette composition.

4. Quo l'on fera pleinement usage des voies officielles, à chacun des stades de l'exécution du Programme de l'Unesco, dans les relations avec les organismes internationaux, tant gouvernementaux que non-gouvernementaux, ainsi qu'avec les gouvernements des Etats Membres et avec leurs Commissions nationales; (L'objet de cette décision n'est pas d'empêcher le Secrétariat de consulter directement les personnalités et les organisations compétentes, mais de suggérer que des consultations de cette nature ne doivent pas tenir lieu du recours aux voies officielles; afin que les organismes officiels puissent, chaque fois que cela sera possible, formuler des recommandations au sujet de la composition de ces réunions, autant que possible, après avoir consulté les Commissions nationales.)

Cette résolution, appuyée par le Dr OPCENSKY, est adoptée à l'unanimité.

Le Professeur KRUYT déclare approuver sans réserve la page 31 du programme au sujet des organisations non-gouvernementales. Il a été très frappé de l'immense influence exercée par l'Unesco et par ses subventions sur ces organismes. On a pu constater une sensible amélioration de leur travail et il a la certitude que l'on a découvert le meilleur moyen possible de les aider.

Le PRESIDENT exprime sa satisfaction de voir la journée prendre fin sur une note aussi optimiste, et annonce que le Conseil exécutif tiendra une séance privée, le lendemain matin, à 10 heures.

La séance est levée à 19 heures.



Cons. Exec. / 3e Sess. / S.R. 8 (rev.)
PARIS, 15 septembre 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE



CONSEIL EXECUTIF

Troisième Session

Procès-verbal de la huitième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,
19, avenue Kléber, Paris (16e), le lundi 28 juillet 1947, à 17 heures.

Etaient présents :

Président : S. Exc. M.V. DORE (Canada)
Vice-Président : le Prof. Pierre AUGER (France)
Membres :
le Prof. CHEN YUAN (Chine)
le Prof. M. FAJSKI (Pologne)
M. K.N. GUNTEKIN (Turquie)
le Prof. H.R. KRUYT (Pays-Bas)
S. Exc. le Dr. OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
le Prof. A. PHOTIADES (Grèce)
le Prof. A. SOMMERFELT (Norvège)
le Prof. L. VERNIERS (Belgique)
le Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants :
Mlle ALEGRIA (Mexique) (Suppléante de S. Exc. le
Dr. MARTINEZ BAEZ)
M. F.R. COWELL (Royaume-Uni) (Suppléant de
Sir John MAID)
le Dr. H.F. EL DIWANY (Egypte) Suppléant de S. Exc.
Shafik GHORBAL Bey)
le Doyen R. McKEON (Etats-Unis) Suppléant de
M. Milton S. EISENHOWER)
M. P.N. KIRPAL (Inde) (Suppléant de Sir Sarvepalli
RADHAKRISHNAN)
le Dr. E. MATURET (Venezuela) (Suppléant de S. Exc.
le Dr. C. PARRA-PEREZ)
le Prof. OSORIO de ALMEIDA (Brésil) (Suppléant du
Prof. P. CARNEIRO)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées

Nations Unies : M. Gustave DURAN
Organisation mondiale de la Santé : le Dr. F. SCICLONOFF

Le PRESIDENT annonce que Sir John Maud a dû partir précipitamment et qu'il a prié ses collègues d'accepter que son suppléant, M. F.R. Cowell, le remplace.

Accepté

Amendement à la recommandation iv du document Cons. Exéc. / 30 Sess. / 22 / 1947, page 5.

Le Dr. WALKER propose d'ajouter à la fin de la recommandation iv la phrase suivante : "néanmoins, le Directeur général suscitera le plus grand nombre de candidatures possible".

Adopté à l'unanimité

Point 11 de l'Ordre du Jour - 30 Session de la Conférence générale

Le Doyen McKEON souhaiterait que, avant d'aborder cette question, le Conseil définisse une ligne de conduite générale pour les Conférences générales. On n'a pas manqué de constater que les Conférences générales allaient entraîner une migration en masse de personnel et de dossiers; s'il est nécessaire que l'Unesco tienne ses assises un peu partout pour constater de visu l'effet de son travail et étudier la situation dans les diverses régions du globe, il n'en demeure pas moins que cela entraîne une dislocation générale de ses services. Aussi le Doyen McKeon propose-t-il une résolution aux termes de laquelle la Conférence générale se tiendrait à Paris tous les deux ans, de façon à assurer la continuité des travaux du Secrétariat, tout en répondant tous les deux ans aux invitations généreusement lancées par les divers gouvernements.

Le Professeur SOMMERFELT est d'accord avec le Doyen McKeon et il précise que l'invitation de la Norvège demeure valable pour 1949.

Le DIRECTEUR GENERAL pense que le fait de changer annuellement le lieu de la Conférence générale offre des inconvénients, mais que les avantages ne manquent pas non plus; il propose de renvoyer l'examen de la question à une réunion spéciale du Conseil exécutif qui se tiendrait vers la fin de la Conférence de Mexico; on disposerait alors des éléments d'appréciation nécessaires.

Le Directeur général tient à remercier encore la Norvège de son invitation. Mais il ne faut pas oublier que l'Unesco a reçu une invitation de l'Egypte. Celle-ci, qui s'est effacée l'an dernier devant la Norvège, devra-t-elle attendre jusqu'à 1951? Le mieux, semble-t-il, serait de statuer ultérieurement.

Le Professeur PHOTIADES apprécie beaucoup la proposition du Doyen McKeon; mais il demande au Conseil de ne pas oublier que Ghorbal Bey s'est désisté l'an dernier. D'ailleurs, il convient d'envisager la question dans l'esprit de l'Acte constitutif; chaque pays doit bénéficier à tour de rôle de la présence de l'Unesco. Si l'Unesco doit bientôt compter une cinquantaine d'Etats Membres,

n'est-il pas exagéré de faire attendre un siècle pour que tous les pays aient reçu la Conférence générale? D'autant plus que, si la Conférence a lieu en Europe, la dislocation dont a parlé le Doyen McKeon sera moins préjudiciable.

Le Professeur CHEN YUAN déclare que, s'il est d'accord avec le Professeur Photiades, il ne l'est pas du tout avec le Doyen McKeon. Il faut distinguer entre l'esprit et la lettre de l'Acte constitutif; il ne peut être question de faire alterner la Conférence entre Londres et Paris; il faut que partout dans le monde se fasse sentir la présence de l'Unesco. Pour remédier à la difficulté que pose la migration en masse signalée par le Doyen McKeon, on peut faire alterner une Conférence dans un pays lointain, comme le Mexique, avec une Conférence dans un pays voisin, comme la Belgique ou la Suisse, d'autant plus qu'il peut se faire qu'un pays, même lointain, désire inviter la Conférence générale de l'Unesco pour une occasion spéciale.

Le Doyen McKeon déclare se rallier à la suggestion du Directeur général et il modifiera donc sa motion pour demander de renvoyer l'examen de cette question de principe à une réunion spéciale du Conseil exécutif qui se tiendra avant la fin de la Conférence générale de Mexico; le Conseil pourra ainsi bénéficier de l'expérience acquise à Mexico et présenter une recommandation à la Conférence générale pour décision.

Le Professeur AUGER tient à signaler que, si l'on adoptait en fin de compte la solution primitivement proposée par le Doyen McKeon, il faudrait dissocier le Mois de l'Unesco de la Conférence générale; car, si le Gouvernement français ne demande pas mieux que de recevoir la Conférence générale à Paris tous les deux ans, il lui serait impossible d'organiser un Mois de l'Unesco tous les deux ans. Lorsqu'on étudiera la question à nouveau, il ne faudra pas oublier ce point.

La motion du Doyen McKeon est adoptée.

Il est convenu que les décisions arrêtées au cours de la séance secrète du Conseil seront communiquées demain matin pour insertion au procès-verbal; ensuite, le Conseil terminera l'examen du point 6 de l'Ordre du Jour.

Point 10 de l'Ordre du Jour - Deuxième session de la Conférence générale :
Ordre du Jour (Document Cons. Exec./30 Sess./
20/1947)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT précise que l'Ordre du Jour présenté aujourd'hui n'est que provisoire; car, avant d'arrêter l'Ordre du Jour définitif, il faut d'une part connaître la décision du Conseil sur le programme pour 1948 et, d'autre part, préciser les dates de la Conférence, ce qui ne sera possible que lorsqu'on aura des indications sur les conditions de travail à Mexico et notamment sur le nombre de réunions simultanées qu'il est possible d'y tenir. L'idée du Secrétariat serait de faire porter l'attention de la Conférence générale sur l'ensemble du programme de l'Unesco, à la différence de ce qui s'est passé en 1946, où la première Conférence générale devait à la fois définir un programme détaillé pour 1947 et un programme
semble pour

l'Unesco. Depuis lors, l'expérience acquise par la Conférence générale, par le Conseil exécutif et par le Secrétariat permet d'espérer que les délégués à la seconde Conférence générale pourront s'attacher plus spécialement à l'étude des grands objectifs de l'Unesco, l'élaboration des décisions de détail sur des points spéciaux ayant fait l'objet de l'examen attentif du Comité du Programme dont le Programme pour 1948 sera soumis à l'étude des diverses Commissions et sous-Commissions spécialisées de la Conférence. Ainsi aurons-nous un meilleur aperçu de ce que sera le programme final de l'Unesco.

Le Dr. WALKER désire présenter quelques observations. Tout d'abord, il pense que, conformément à l'Acte constitutif, le Conseil exécutif devra statuer à Mexico sur l'Ordre du Jour de la Conférence. Ensuite, il lui paraît nécessaire de revoir l'ordre dans lequel se présentent les différents points; c'est ainsi que, logiquement, le point 10 (Election de 7 membres du Conseil exécutif : 6 membres nouveaux et un remplaçant de M. McLeish) devra venir après le point 12 (Présentation par le Président du Conseil exécutif du Rapport sur l'activité de l'Organisation). Quant au point 11 (Rapports des Etats Membres), le Dr. Walker pense que, compte tenu de l'expérience récente de la Conférence du BIE, il faudra prévoir la discussion de ces rapports par la Conférence et décider du genre de discussion qui sera possible; c'est une question dont aura à connaître le Bureau de la Conférence - car une discussion par trop détaillée constituerait une menace d'enlisement pour la Conférence. Pour les autres points de l'Ordre du Jour, le Dr. Walker se déclare satisfait.

Le Professeur FALSKI voudrait dire quelques mots de l'Organisation générale de la Conférence générale. Pour être de quelque utilité à l'Unesco, cette conférence devrait fournir non seulement un programme d'action pour l'avenir mais également des documents et des renseignements sur l'état actuel de l'éducation, de la science et de la culture dans les divers pays; les Etats Membres devraient participer activement à ce travail.

Le Professeur Falski n'approuve pas le fractionnement de la Conférence en une multitude de Sections et de sous-Sections, et il insiste sur l'intérêt qu'il y aurait à avoir un plus grand nombre de séances plénières; pour que de telles séances soient fructueuses, il importe de définir nettement les points qui y seront discutés.

Or, l'Ordre du Jour proposé par le Secrétariat ne répond pas à ces conditions; il comporte treize points dont les titres manquent de clarté et la division des problèmes semble être artificielle et ne pas correspondre aux grandes questions à évoquer.

Si l'on veut que la discussion ne sombre pas dans le chaos, il faut en modifier les thèmes en abordant des problèmes qui soient plus clairs et plus généraux. Sans pouvoir donner pour l'instant des indications précises, le Professeur Falski verrait assez bien un plan dans ce genre. Commencant par la question de la reconstitution, on en diviserait l'examen en sections (éducation, science et culture) :

1. Pertes causées par la guerre dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture : quelle aide pourraient apporter les pays alliés sur le plan international?

2. Education

- (i) Systèmes actuels d'éducation dans les divers pays; comment procéder au relèvement de l'éducation dans les pays attardés?
- (ii) Différences quant à l'accès à l'éducation; comment assurer à tous les jeunes gens l'égalité de cet accès?
- (iii) Education et compréhension internationale; comment favoriser les contacts entre maîtres et entre étudiants des divers pays par voie d'échanges, etc...

3. Science

- (i) Organisations et institutions scientifiques d'ordre international et national; leurs buts, leurs ressources et leur activité.
- (ii) Activité scientifique et compréhension internationale; comment établir des contacts entre institutions et organisations scientifiques?

4. Art et Culture

- (i) Institutions et organisations artistiques et culturelles d'ordre international ou national; leurs buts, leurs ressources et leur activité.
- (ii) Compréhension internationale entre ces organisations et institutions.

5. Presse, Radio et Cinéma

- (i) Organisation et activité actuelles de la presse, de la radio et du cinéma dans les divers pays;
- (ii) Question de la compréhension internationale; tendances de la presse, de la radio et du cinéma, et contacts entre leurs diverses institutions et organisations.
- (iii) Action de la presse, de la radio et du cinéma pour faire connaître les travaux et les idéaux de l'Unesco et des autres Institutions spécialisées.

A supposer que soit adopté ce point de vue, le Secrétariat devrait chercher à obtenir des Etats Membres qu'ils adressent des rapports préliminaires sur ces questions; ces rapports, qui devraient comporter des renseignements nombreux et absolument objectifs, seraient publiés par l'Unesco après la Conférence et serviraient de base à toute l'action de l'Unesco.

Le Rapport du Directeur général et le projet de programme pour 1948 devraient être ajustés à l'ordre du jour de la Conférence générale.

Le Dr. Walker déclare que les remarques du Professeur Falski sont, comme à l'accoutumée, fort suggestives. Cependant, le nouvel arrangement du programme auquel doit procéder le Comité du Programme amènera automatiquement le Secrétariat à un nouvel arrangement de l'Ordre du Jour répondant aux vœux du Professeur Falski; c'est ainsi que, par exemple, la reconstitution viendra au premier plan. D'autre part, les séances plénières sont certainement très fructueuses, mais que ceci n'empêche pas les sous-commissions de grouper les techniciens qui désirent approfondir l'étude des aspects du Programme qui les intéressent plus particulièrement. Le Dr Walker espère qu'après intervention du Comité du Programme et du Secrétariat, l'Ordre du Jour de la Conférence générale présentera un aspect plus satisfaisant.

Le Directeur général adjoint fait remarquer au Dr. Walker qu'il a laissé dans l'ombre l'une des questions soulevées par le Professeur Falski, celle des rapports que, conformément à la décision prise par le Conseil exécutif, lors de sa session du 10 avril, les différents gouvernements doivent adresser au Secrétariat au sujet des activités qui, dans leurs pays respectifs, touchent à l'éducation, à la science et à la culture.

Le Secrétariat a adressé le 13 juin aux gouvernements membres une lettre leur demandant de bien vouloir lui faire parvenir le plus tôt possible les rapports en question, en les priant de se limiter en principe à huit à douze pages dactylographiées à double interligne.

Si les gouvernements désirent présenter de plus longs rapports, ils pourront le faire lors de la Conférence de Mexico.

Aucune réponse n'ayant encore été reçue, le Directeur général adjoint serait reconnaissant aux membres du Conseil exécutif d'insister à ce sujet dans leurs pays respectifs.

Le PRÉSIDENT demande si les membres présents ont d'autres remarques à faire au sujet de l'Ordre du Jour de la Conférence générale. Il rappelle que cet Ordre du Jour sera d'ailleurs encore modifié, compte tenu des observations qui viennent d'être faites.

Le Professeur Sommerfelt demande si l'on pourrait fixer à dix minutes la durée maximum des discours. Il rappelle qu'il devra y avoir deux traductions, ce qui risque d'allonger considérablement les débats.

Le Directeur général adjoint indique que, grâce à la générosité du Gouvernement mexicain, des dispositions ont pu être prises en vue de l'application de "l'interprétation simultanée" pour les séances plénières de la Conférence. Pour les Commissions et sous-Commissions, le système actuel sera néanmoins conservé.

Le Professeur Sommerfelt indique que sa remarque ne s'appliquait qu'aux discours d'ordre général. Mais il signale que, même si on ne prévoit que dix minutes par discours, on arrive, rien que pour les allocutions d'ouverture, à un total de dix heures; c'est pourquoi il propose cette limite de dix minutes.

Cette proposition, appuyée par le Professeur VERNIERS, est adoptée.

Se référant au document Cons. Exec./3e Sess./18/1947, le Professeur Sommerfelt demande si l'on ne pourrait faire figurer sur la liste des Organisations à inviter celles qui s'occupent d'archéologie et de linguistique. Peut-être pourrait-on inviter également l'Union des Académies qui fonctionne maintenant normalement.

Le Directeur général adjoint rappelle que le Conseil vient de décider la création d'une Commission qui serait chargée des relations avec les organisations non gouvernementales. C'est à elles qu'il appartiendra, semble-t-il, de décider des organisations à inviter.

Le Doyen McKeon propose une légère modification à la page 3 du document 18, 2^e paragraphe. Au lieu de "... avec lesquelles l'Unesco est en relation de travail ..." il préférerait "... qui travaillent dans les buts de l'Unesco..."

Cette modification est approuvée.

Le Dr. Walker indique ensuite qu'il est mentionné à la page 3 du document 18 que :

"L'article 7 du Règlement intérieur de la Conférence générale stipule que la Conférence générale, votant à la majorité des deux tiers, et sur la recommandation du Conseil exécutif, peut inviter des Organisations internationales non gouvernementales à envoyer des observateurs à certaines sessions de la Conférence générale ou de ses Commissions".

Le Directeur général adjoint vient de se déclarer prêt à renvoyer la question à la Commission qui s'occupe des relations avec les organisations non gouvernementales et à laquelle le Conseil exécutif pourra déléguer certains pouvoirs. Ceci règle donc la question de procédure. Le Dr. Walker se déclare toutefois assez inquiet de la longue liste d'organisations qui figurent au document 18 et il voudrait qu'on lui précise quels seront les droits exacts des représentants et des observateurs que ces organisations enverront à la Conférence générale.

Le Directeur général adjoint indique que, dans le document 18, ces organisations ont été divisées en deux groupes : celles du premier groupe, dont 24 sont membres du T.I.C.E.R., enverront des observateurs qui pourront être invités dans certains cas à présenter leurs remarques; les autres seront simplement représentés à titre officieux.

M. COWELL demande si la Commission chargée des relations avec les Organisations non gouvernementales ne pourrait envisager de leur donner à toutes un statut consultatif.

Le Directeur général propose que l'on renvoie effectivement cette question à ladite Commission. Le Statut consultatif ne présente d'ailleurs aucun inconvénient, puisqu'il ne permet pas aux représentants ou observateurs de prendre la parole de leur propre initiative, mais seulement lorsqu'on le leur demande.

Cette proposition est acceptée.

Le Président propose que l'on ajoute aux membres de la Commission des relations avec les Organisations non gouvernementales M. Eisenhower ou son représentant, ainsi que Sir John Maud ou son représentant. La Commission serait alors ainsi composée :

le professeur AUGER
le professeur VERNIERS
le professeur SOMERFELT
M. M. EISENHOWER (ou son représentant)
Sir John MAUD (ou son représentant)

Cette proposition est approuvée.

Le Directeur général demande ensuite au Conseil exécutif de bien vouloir revenir sur la décision qu'il a prise lors de sa session d'avril et qui limite à deux le nombre des expositions que le Secrétariat pourra entreprendre pendant le Mois de l'Unesco.

On a pensé en effet, après consultation avec la Commission d'experts pour la Reconstitution de l'Education, qu'il serait bon de faire une exposition sur ce qui a été fait dans les différents pays pour le relèvement de l'Education, de la Science et de la Culture. Les objets susceptibles de figurer à cette exposition seraient fournis par les Organisations privées des différents pays et l'Unesco aurait simplement à fournir les bâtiments, les moyens de transports, etc...

On pourrait également demander au Comité américain pour le Relèvement international de l'Education qu'il fasse en même temps à Mexico une exposition sur ce qui a été fait en Amérique par les Organisations privées, exposition que l'on pourrait par la suite faire voyager à travers le monde.

Les frais qu'entraînerait pour l'Unesco cette troisième exposition seraient de 2.7000 dollars.

Le Doyen McKeon n'est pas opposé à ce projet. Il désire toutefois donner au Conseil un avertissement. Le Secrétariat ne risque-t-il pas d'aller au delà de ses moyens? Le Doyen McKeon rappelle qu'à propos du Mois de l'Unesco, le Conseil exécutif avait antérieurement décidé :

- 1) que ce serait le gouvernement hôte qui assumerait la responsabilité du Mois de l'Unesco;
- 2) qu'on demanderait le strict minimum aux Etats Membres;
- 3) que le Secrétariat consacrerait le moins de temps et d'argent possible au Mois de l'Unesco.

Le Directeur général, reprenant à son tour ces trois points, donne les indications suivantes :

1) il n'est pas interdit à l'Unesco d'aider le gouvernement hôte à préparer le Mois de l'Unesco, à condition qu'elle se limite à deux expositions au plus. (C'est cette restriction qu'il demande au Conseil exécutif de lever en faveur d'une troisième exposition sur la Reconstitution);

2) L'effort qu'exigera cette exposition est demandé, non pas aux gouvernements, mais aux organisations privées;

3) au Secrétariat, les dépenses de temps et d'argent qu'entraînera cette troisième exposition resteront très faibles.

Le Directeur général rappelle ensuite que le Gouvernement mexicain a très sagement limité le Mois de l'Unesco aux manifestations suivantes :

- Une exposition sur l'Art pré-colombien
- Une exposition sur l'Art mexicain
- Une exposition sur les Ecoles rurales et les établissements analogues
- Un festival de danses et de chants populaires
- Un ou deux concerts de musique mexicaine
- Une série de conférences sur la culture de l'Amérique latine.

Le Conseil approuve la proposition du Directeur général pour une exposition sur la Reconstitution de l'Education.

La séance est levée à 18 heures 30.

PARIS, 15 septembre 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXECUTIF

Troisième Session

Procès-verbal de la neuvième séance tenue à la Maison de l'Unesco,
19, avenue Kléber, Paris (16e), le mardi 29 juillet 1947 à 10 heures.

Etaient présents :

Président : S. Exo. M.V. DORE (Canada)

Vice-Président : le Prof. Pierre AUGER (France)

Membres :
le Prof. CHEN YUAN (Chine)
le Prof. M. FALSKI (Pologne)
S. Exo. le Dr. OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
le Prof. A. PHOTIADIS (Grèce)
le Prof. L. VERMILERS (Belgique)
le Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants :
Mlle ALEGRIA (Mexique) (Suppléante de S. Exo. le
Dr. MARTINEZ-BAEZ)
M. F.R. CONELL (Royaume-Uni) (Suppléant de
Sir John LAUD)
le Dr. H.F. EL DIWANY (Egypte) (Suppléant de S. Exo.
Shafik GHORBAL Bey)
le Doyen R. MCKEON (Etats-Unis) (Suppléant de
M. Milton S. EISENHOWER)
M. P.N. KIRPAL (Inde) (Suppléant de Sir Sarvepalli
RADHAKRISHNAN)
le Dr. E. MARTURET (Venezuela) (Suppléant de S. Exo.
le Dr. C. PARRA PEREZ)
le Prof. OSORIO de ALMEIDA (Brésil) (Suppléant du
Prof. P. CARNEIRO)

Représentants des Institutions spécialisées :

Organisation internationale du Travail : Mme MOREL

Organisation mondiale de la Santé : le Dr. F. SCICLOUNOFF

Point 6 (c) de l'Ordre du Jour : Règlement intérieur

Le PRÉSIDENT donne lecture des alinéas (a), (b) et (c), pages 2 et 3 du document Cons.Exec./30 Sess./26.

A propos de l'alinéa (a), le Dr. WALKER déclare qu'il déduit de l'Acte constitutif, que le Conseil n'a pas à soumettre son Règlement intérieur à l'approbation de la Conférence générale pour que ce Règlement soit applicable. Le Conseil exécutif doit adopter son propre Règlement intérieur, sous réserve des décisions de la Conférence générale. Autrement dit, le Conseil exécutif doit tenir compte de toute décision prise par la Conférence générale et il lui faut aussi présenter son Règlement à la Conférence générale pour que celle-ci l'examine si bon lui semble. Si la Conférence générale prend des décisions entraînant modification du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le Conseil doit le modifier en conséquence. Le Conseil n'a donc pas à inviter la Conférence à discuter le détail du Règlement intérieur; il doit simplement le lui présenter et la laisser décider si elle désire que le Conseil y apporte ou non des modifications. C'est pourquoi le Dr. Walker propose au Conseil de considérer son Règlement comme valable jusqu'à ce que la Conférence décide éventuellement du contraire.

M. COWELL approuve la procédure proposée par le Dr. Walker et déclare qu'elle est analogue à la procédure adoptée au Parlement britannique.

Le Professeur PHOTIADES précise que l'on s'occupe du Règlement et non des questions de fond qui devront être examinées par la Conférence. Le Règlement était provisoire à l'origine; la Section permanente a été constituée pour étudier ces points et elle se compose de membres ayant un mandat d'un an. Maintenant, sa composition pourrait changer et l'on devrait peut-être renvoyer la question devant la Commission juridique de la Conférence générale.

Le Dr. WALKER fait remarquer que la Section permanente constitue une question différente. Le Conseil a d'abord à décider si la Conférence générale doit approuver le Règlement en détail, ou si celui-ci doit simplement lui être présenté.

La proposition du Dr. Walker que le Règlement soit considéré comme valable jusqu'à ce que la Conférence décide éventuellement du contraire, est adoptée.

Passant à l'alinéa (b), le Dr. WALKER estime qu'il est convenable et judicieux, à ce stade, d'étudier la question de la Section permanente et de décider si elle doit continuer à exister; si oui, il doit en être fait mention dans le Règlement. A son avis, la Section permanente a joué un grand rôle dans le passé, mais on doit maintenant l'abandonner et nommer les Comités spéciaux nécessaires. Les prochaines décisions du Conseil doivent être laissées à la discrétion du Président et des deux Vice-Présidents, étant donné que quatre Comités ont déjà été créés.

Le Professeur PHOTIADES et le Dr. OPOCENSKY appuient la proposition du Dr. Walker. Le Dr. OPOCENSKY désire qu'il soit précisé dans le Règlement que le Comité des Candidatures et le Comité financier, à l'inverse des autres Comités, résultent de décisions de la Conférence générale.

Le Doyen McKEON fait remarquer que le Dr. Opocensky a précisé que deux des Comités étaient des Comités permanents et non des Comités spéciaux. Il pense qu'en devrait ajouter un troisième comité permanent, le Comité du Programme. De cette façon, toutes les attributions de la Section permanente seraient redistribuées.

Le Dr. WALKER propose l'insertion, dans le Règlement, d'un nouvel article intitulé "Comités du Conseil" visant à la création, par le Conseil, des Comités nécessaires pour l'assister dans l'accomplissement de sa tâche. Ces Comités devraient être : (1) le Comité financier; (2) le Comité des Candidatures; (3) le Comité du Programme. L'on devra considérer que les mandats de tous les Comités du Conseil, tels qu'ils ont été déterminés par le Conseil, font partie du Règlement permanent. Il ajoute que l'on formera peut-être un quatrième Comité, le Comité de Reconstruction culturelle.

M. COWELL estime que l'on pourrait aussi bien instituer un Comité des Relations avec les Organisations internationales non-gouvernementales.

Le Dr. OPOCENSKY ne peut accepter la proposition de M. Cowell et répète encore que seuls le Comité financier et le Comité des Candidatures sont fondés sur des décisions de la Conférence générale, tandis que les autres ont été institués sur une base temporaire. Il ajoute que la question de mentionner par leur nom les Comités à créer est cependant une affaire de procédure, et il accepte de se ranger à l'avis de la majorité.

Le Doyen McKEON estime que la proposition du Dr. Opocensky ne peut empêcher le Conseil de mentionner les noms des Comités spéciaux qu'il juge nécessaire de créer. Certains problèmes se poseront pendant une longue durée, comme celui de la Reconstruction culturelle, mais lorsque ce travail particulier sera terminé, le Comité approprié pourra être dissous. Il propose, en conséquence, que le Conseil approuve la nomination des cinq Comités mentionnés, en laissant distincts le Comité financier et le Comité des Candidatures. Cette proposition est appuyée par M. COWELL.

Le Dr. WALKER donne alors lecture du projet de Résolution suivant :

"Le Conseil nommera les Comités suivants, en vertu des décisions de la Conférence générale : (1) le Comité financier; (2) le Comité des Candidatures. Le Conseil pourra aussi nommer tous les autres Comités qu'il jugera nécessaires à l'accomplissement de sa tâche, c'est-à-dire : 1) le Comité du Programme; 2) le Comité de Reconstruction culturelle et 3) le Comité des Relations avec les Organisations internationales non-gouvernementales. L'on considérera que les mandats de tous les Comités du Conseil

font partie du Règlement permanent".

Adopté

Le Fr. WALKER propose alors la dissolution de la Section permanente.

Adopté

En ce qui concerne l'alinéa (c), le Professeur PHOTIADES estime que l'on doit faire une distinction entre les consultations avec le Conseil exécutif, et les décisions que prend celui-ci.

Le Dr. WALKER précise que le Conseil ne peut prendre de décisions qu'en séance, ce qui est très différent des consultations par correspondance. Le Président devrait pouvoir autoriser le Directeur général à prendre certaines initiatives, et il se peut qu'il désire, en ce cas, consulter certains membres par lettre, avant de donner une telle autorisation. Mais c'est là pratique courante, et le Dr. Walker estime qu'il n'est pas nécessaire de l'inclure dans le Règlement.

Le Professeur PHOTIADES désire que les remarques présentées par le Dr. Walker soient inscrites au procès-verbal.

Point 6 (b) (ii) de l'Ordre du Jour : Ligne de conduite à venir concernant les Comités du Conseil exécutif

Le document Cons.Exec./30 Sess./24 (Annexe 3) constitue un projet de Règlement du Comité financier proposé par le Dr. Walker, et le PRÉSIDENT le met en discussion.

Le Dr. WALKER fait remarquer qu'une partie de ce Règlement devra être suivie à propos de tous les Comités. Son mandat donne au Comité des pouvoirs étendus et le rattache à l'article 4 du Règlement financier. Le paragraphe 6, traitant des virements de dépenses à l'intérieur du Budget, qui a conduit à la création du Comité financier, est assez largement conçu dans sa forme actuelle. Le Comité financier, de concert avec le Directeur général, doit préparer un rapport sur le Budget, rapport à envoyer alors directement aux Gouvernements Membres, sans être soumis au préalable au Conseil.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT propose un amendement : Pour être en accord avec l'article 19 du Règlement financier, il faudrait ajouter un paragraphe 7 donnant pouvoir au Comité d'examiner le rapport du Commissaire aux Comptes et de préparer des observations à l'intention du Conseil.

Le Professeur PHOTIADES, rappelant les discussions du Comité financier, lors de la Conférence générale, auxquelles assistait le Directeur général adjoint, estime que la remarque de ce dernier est très judicieuse.

Le Dr. WALKER remercie le Directeur général adjoint de son observation, et accepte l'addition d'un article 7, dont il propose que le Secrétariat établisse un projet en accord avec l'article 19 du Règlement à transmettre au Conseil le 1^{er} novembre, pour être soumis à la Conférence générale.

Adopté

Le Dr. WALKER soulève alors la question du nombre des membres. A l'origine, trois membres ont été nommés : le Président, le Dr. Martinez-Baez et lui-même. Ses fonctions le retiendront peut-être en Europe pendant la Conférence de Mexico, et il pense qu'il serait souhaitable de nommer des membres supplémentaires. Il propose que, d'une façon générale, le Président et les deux Vice-Présidents siègent d'office à tous les Comités aux côtés des trois autres membres.

Le Dr. OPOCENSKY accepte que le nombre des membres des Comités spéciaux soit de cinq, mais il pense que le Comité financier et le Comité des Candidatures doivent comprendre neuf membres, et que tous les membres du Conseil exécutif doivent faire partie soit de l'un, soit de l'autre de ces Comités.

Le PRÉSIDENT estime que cette suggestion soulève des difficultés, et réduit à néant les avantages gagnés par la dissolution de la Section permanente.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL fait observer que, si le Comité des Candidatures se réunit fréquemment, comme il l'espère, il sera très onéreux qu'il comprenne neuf membres. Il estime que ce Comité doit être réduit, et ne se composer que de membres résident à Paris ou à proximité.

Le Professeur PHOTIADES préconise une répartition équitable du travail qui doit aussi être plus pratique si l'on veut que chaque membre apporte une participation active. Le travail effectif du Conseil ne doit pas être mené uniquement par les membres résident à Paris.

Le Dr. WALKER, résident à Paris, aimerait certes que le travail soit divisé, mais il comprend les difficultés pratiques. Il propose que l'on examine la liste des membres déjà nommés aux différents comités, et il fait remarquer qu'à notre époque moderne, Londres, Bruxelles et même Prague ne sont pas tellement éloignées.

A la suite des remarques ci-dessus, le Dr. OPOCENSKY retire sa proposition.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL, considérant le lourd travail que devront accomplir au cours des trois prochains mois le Comité des Candidatures et le Comité financier, propose qu'ils demeurent réduits et qu'on pose à nouveau la question de leur composition à la Conférence de Mexico.

Le PRÉSIDENT rappelle au Conseil que le Dr. Martinez-Baiz, qui se trouve à Mexico, ne peut pas prendre part aux travaux du Comité financier; il n'est pas sûr lui-même de pouvoir assister fréquemment aux réunions ni de pouvoir se rendre à Mexico, et il pense, en conséquence, que l'on devrait nommer un ou deux membres supplémentaires.

Il est alors donné lecture de la liste des membres des Comités, à l'exception de ceux du Comité des Candidatures qui n'ont pas encore été nommés.

Le Dr. WALKER fait remarquer que certains membres du Conseil, ou leurs suppléants, ne font partie d'aucun des Comités, ce qui indique une mauvaise répartition du travail.

Le PRÉSIDENT propose que le Conseil demande au Secrétariat de travailler à cette question, en considérant qu'il est préférable de choisir les membres du Conseil ou leurs suppléants qui résident à Paris ou dans les environs, et de ne pas en limiter le nombre.

Adopté

Point 5 (e) de l'Ordre du Jour : Relations avec le Bureau international d'Education

Le Dr. WALKER rappelle que le Professeur Verniers et lui-même ont assisté à la dixième Conférence de l'Instruction publique, convoquée conjointement par le B.I.E. et l'Unesco à Genève, du 14 au 19 juillet 1947.

Il n'a eu, quant à lui, aucun contact personnel avec le B.I.E. avant cette Conférence, et il désire mentionner l'impression très favorable que lui ont laissée l'organisation de la Conférence et le travail du B.I.E. lui-même. Ce Bureau est un organisme efficace et économique, qui a été d'un grand secours pour l'Unesco dans le passé, et continuera à l'être dans l'avenir. A la Conférence de Londres en 1945, on a eu tendance à prétendre que les gouvernements ne pouvaient pas entretenir deux Institutions gouvernementales internationales dans le domaine de l'Education, et qu'en conséquence le B.I.E. devait être absorbé par l'Unesco. Le Dr. Walker estime que cette mesure n'est pas du tout

à conseiller, surtout si l'on considère le caractère économique de ce Bureau; son budget total pour 1947 était de 118.000 Francs suisses seulement. Presque un tiers de cette somme fut couvert par la vente de timbres-poste spéciaux, organisée par le Gouvernement suisse. Le reste consista en contributions payées par les différents gouvernements, pour la location de stands à l'Exposition permanente de l'Education. Le travail du B.I.E. lui a laissé une impression merveilleuse d'efficacité et d'économie et l'Unesco devrait profiter de son expérience et de la collaboration de son personnel, particulièrement du Directeur, M. Piaget. Après avoir consulté le Professeur Verniers, le Dr. Walker présente la résolution suivante :

Le Conseil exécutif

1. recommande à la Conférence générale de proroger, pour une autre période de douze mois, l'accord actuellement en vigueur avec le Bureau international de l'Education; et
2. invite le Directeur général à étudier la possibilité de charger le B.I.E. d'entreprendre, pour le compte de l'Unesco, telles études et enquêtes qui paraîtront lui revenir, en raison de son expérience passée et des possibilités qu'il offre dans ce domaine pour un travail efficace et économique.

Le Professeur VERNIERS appuie cette résolution.

Le Professeur OSORIO de ALMEIDA désire aussi exprimer sa grande admiration pour le B.I.E. dont l'excellent travail a été apprécié dans le monde entier. Avec un minimum de ressources, le B.I.E. a obtenu des résultats remarquables. Il n'est nullement avantageux que l'Unesco tente de le remplacer. Il estime que la résolution du Dr. Walker est marquée au coin du bon sens et de la justice.

Le Professeur VERNIERS s'associe de tout coeur au Dr. Walker et au Professeur de Almeida. Il désire signaler que les contributions des Etats Membres sont purement volontaires et que ces derniers ne sont pas tenus de les verser pendant une période déterminée.

Le Professeur PHOTIADES fait part, lui aussi, de son admiration pour le B.I.E. et il rappelle au Conseil que ce Bureau a ouvert la voie au travail de l'Unesco.

Le Dr. El DIVANY exprime, lui aussi, son admiration pour le travail du B.I.E. et demande pourquoi la durée des relations entre l'Unesco et ce Bureau doit se limiter à un an. Le PRESIDENT lui répond que c'est en vertu d'une décision de la Conférence générale.

La résolution du Dr. Walker est adoptée.

A la demande du Président, il est donné lecture des décisions prises par le Conseil exécutif au cours des deux séances secrètes du lundi 28 juillet 1947.

(voir document ci-joint)

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

Point 9 (a) de l'Ordre du Jour : Classement des postes et échelle des traitements (document Gens. Exec. / 30 Sess. / 21/1947)

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT précise que ce point a été proposé en janvier dernier à la Section permanente et a été discuté en février dernier, lorsque le Directeur général a indiqué qu'il était nécessaire de poursuivre le classement et de modifier les traitements. Ce fut là un problème très difficile, impliquant l'examen des postes existants, ainsi que des postes à créer ultérieurement pour lesquels les titres requis - comme l'a fait remarquer le Professeur Photiadès - n'avaient pas été bien précisés. Les personnes compétentes en matière de personnel savent qu'à un travail égal doit correspondre un salaire égal. Au moment où l'Unesco vint à Paris, en automne 1946, on n'aurait jamais dû fixer les traitements 15 % au dessous des traitements payés à New-York; en tous cas, rien ne justifiait plus cette différence. En fait, un haut fonctionnaire des Nations Unies a indiqué qu'à son avis, les traitements payés à Paris devraient probablement être supérieurs de 10 % à ceux de New-York. Le Directeur général adjoint annonce qu'après y avoir bien réfléchi, il estime que l'échelle de traitements proposée par le Directeur général est entièrement digne d'être soutenue par le Conseil exécutif.

Le Doyen MOKEON estime que le Directeur général adjoint a fait comprendre qu'une différence dans les barèmes des traitements payés à New-York et à Paris ne correspondait nullement à la réalité des faits. A son avis, il importe que le Secrétariat, pour manifester clairement les intentions du Conseil exécutif, prépare une déclaration mettant que les conditions de vie, à Paris, justifient entièrement l'égalité des salaires entre New-York et Paris.

Le Dr. El DIVANY indique qu'à son avis le petit personnel est désormais raisonnablement rétribué; sans plus; il croit que les fonctionnaires occupant des postes élevés ont été proportionnellement plus augmentés que ceux qui occupent des postes subalternes. Il fait cette remarque en vue d'une étude ultérieure, comprenant que le moment ne convient pas pour procéder à un autre rajustement.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT désire rassurer le Dr. El Divany et croit qu'il intéresserait les membres du Conseil d'apprendre qu'au début, lorsque aucun classement n'existait encore, les membres du Secrétariat recevaient des salaires déterminés pratiquement au petit bonheur. Le rajustement actuel des

salaires de Paris sur ceux de New-York ne signifie pas obligatoirement que chacun sera augmenté de 18 %, mais le nouveau classement assure un rajustement équitable de certains grades.

Le Professeur AUGER précise que la règle générale, en ce qui concerne les salaires, prévoit (1) un salaire de base ou salaire minimum; (2) une échelle variable correspondant aux conditions locales temporaires.

Le Dr. El DIVANY annonce qu'il est satisfait de l'explication fournie par le Directeur général adjoint. Une jeune organisation doit éviter de se montrer prodigue, mais il aimerait que les différences entre les traitements des petits et des hauts fonctionnaires soient examinées indépendamment des conditions actuelles de crise.

Le Doyen MOKEON désire faire remarquer que le nouveau classement prévoit différentes classes et que ces classes doivent être en rapport avec le genre de travail fourni.

Le point 9 (a) est alors adopté à l'unanimité.

Point 13 de l'Ordre du Jour : Seconde Session de la Conférence générale

Le DIRECTEUR GENERAL pense que le Conseil exécutif a terminé l'étude du programme de la Conférence générale, à l'exception de certains points secondaires.

Le Dr. WALKER estime que le Conseil exécutif pourra étudier le document définitif, lors de la réunion précédant la Conférence de Mexico, avant que ce document ne soit présenté à la Conférence.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT rappelle aux membres du Conseil qu'en vertu de l'Acte constitutif de l'Unesco, l'Ordre du Jour prévisoire doit être envoyé aux Etats Membres avant le 6 août. Le Conseil autorisera-t-il le Comité à envoyer cet Ordre du Jour sans l'étudier davantage ?

Le Dr. WALKER soutient la proposition du Directeur général adjoint qui est adoptée à l'unanimité.

Le Professeur AUGER craint que l'emploi du temps de la Conférence générale ne soit trop long. Il sera très gênant pour certains membres du Conseil exécutif d'abandonner leurs occupations normales du 6 novembre au 3 décembre, et le Professeur Auger désire savoir si le Secrétariat ne pourrait rien faire pour raccourcir un peu cette période.

Le DIRECTEUR GENERAL promet que le Secrétariat étudiera cette question, mais il fait remarquer que la Conférence générale se déroulera en deux époques séparées par un intervalle de 4 jours, afin de donner à tous les participants l'occasion de goûter l'accueil que leur réserve le Gouvernement mexicain, qui a organisé différentes fêtes et excursions coïncidant avec la fête nationale du Mexique.

Le Professeur PHOTIADES désire attirer l'attention du Président et du Directeur général sur les difficultés qu'éprouveront plusieurs membres du Conseil à demeurer un mois à Mexico. Il suggère, en conséquence, que les questions qui feront l'objet de débats soient classées de telle façon que les plus importantes soient examinées les premières, afin qu'on puisse les traiter pendant la première moitié de la Conférence.

Le Dr. WALKER signale qu'il y aura, en réalité, deux interruptions, l'une de 4 jours et l'autre de 2 jours et demi, soit une semaine en tout.

Le DIRECTEUR GENERAL explique qu'on a réservé quelques jours libres, au cas où la Conférence déciderait de discuter quelques questions supplémentaires.

La réunion plénière de la Conférence générale doit avoir lieu vers la fin de la session et le Conseil exécutif doit être prêt à tenir une autre session immédiatement après; réunir le Conseil en janvier, par exemple, causerait peut-être beaucoup plus d'inconvénients que de demeurer 2 jours de plus à Mexico.

Le Professeur PHOTIADES précise qu'il n'a pas parlé pour lui-même, mais bien au nom d'autres membres du Conseil, plus occupés que lui, comme Sir John Kead. Il importe que tous les membres du Conseil exécutif se rendent à Mexico, mais on doit leur permettre de se faire remplacer.

M. MONTAGNIER, Chef de la Section des Conférences et des Services techniques, informe les membres du Conseil que les autorités mexicaines et le Ministère des Affaires étrangères américain ont promis d'aider l'Unesco à recruter sur place le plus de personnel possible. En ce qui concerne le voyage lui-même, la traversée de Paris à New-York devra avoir lieu par avion, car aucune compagnie de navigation ne peut fournir un nombre suffisant de cabines. En tous cas, le voyage par mer serait trop lent et beaucoup plus coûteux. Le Secrétariat est en rapport étroit avec les compagnies Air France, T.W.A. et K.L.M. et plus particulièrement avec le Service de Transports des Nations Unies, qui est prêt à fournir, du 20 au 27 octobre, les avions nécessaires pour aller jusqu'à New-York. On pourra se rendre de New-York à Mexico soit par avion en 9 heures, soit par chemin de fer en 3 jours et 4 nuits, soit par autobus en 8 jours. Une lettre circulaire a été envoyée aux Etats Membres, mais on n'a encore reçu que très peu de réponses. Dès que l'on connaîtra leurs désirs, toutes les dispositions nécessaires seront prises. Le Secrétariat croit savoir que plusieurs délégations désirent procéder indépendamment, mais il

importe que leurs intentions soient connues avant le 15 août. Le Ministère des Affaires étrangères américain a aussi promis son appui en ce qui concerne les formalités de douane, etc., qui seront simplifiées pour les détenteurs d'une carte d'identité spéciale qui recevront tous les délégués et tous les membres du Secrétariat.

Le Dr. OPOCENSKY sait que plusieurs délégués préfèrent voyager par bateau plutôt que par avion; il espère que ce dernier mode de transport n'est pas obligatoire, et que les membres du Conseil exécutif pourront voyager individuellement. L'Unesco pourrait-elle leur fournir ou leur avancer les dollars nécessaires pour payer leur billet ?

Le Dr. El DIWANY demande à M. Montagnier s'il peut aider les personnes qui désirent assister à la Conférence à titre non officiel ?

M. MONTAGNIER annonce qu'il peut le faire, dans la limite du nombre des places disponibles (250 environ), et pourvu que le Secrétariat soit averti en temps voulu.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, en réponse au Dr. Opocensky, donne lecture de la résolution récemment adoptée, concernant le remboursement des frais encourus par les membres du Conseil dans l'intervalle des réunions, et il indique que l'Unesco est prête à leur fournir des tickets et une avance en dollars.

Après quelques éclaircissements de détail fournis par le Directeur général et le Directeur général adjoint, le PRESIDENT propose que l'on vote cette après-midi même une certaine somme destinée à être avancée pour couvrir les dépenses individuelles préliminaires.

Le DIRECTEUR GENERAL espère que la discussion pourra se terminer l'après-midi, car le Comité du Programme doit se réunir et terminer ses débats avant la fin de la session.

Le PRESIDENT propose aux membres du Conseil d'étudier le point 8 pendant le temps prévu pour le déjeuner, afin de hâter les travaux du Comité du Programme.

La séance est levée à 13 heures.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF
AU COURS DES DEUX SEANCES SECRETES DU LUNDI 28 JUILLET 1947

Au cours des deux séances secrètes qui ont eu lieu lundi 28 juillet, le matin et l'après-midi, le Conseil exécutif a pris les décisions suivantes :

Point 6 (b) (ii) : Mandat du Comité des Candidatures

Le projet de mandat proposé à l'examen du Conseil exécutif par le Dr. Walker (Cons.Exec./3e Sess./24/1947, annexe 2) a été, après amendement, adopté sous la forme suivante :

1. Le Comité des Candidatures se composera de..... membres choisis par le Conseil dans son sein, comme il est prévu à l'article 8 du Statut du Personnel.
2. Le Comité élira son Président et déterminera lui-même son Règlement intérieur. Le Directeur général pourvoira à ses besoins en matière de Secrétariat.
3. Le Comité se réunira aussi souvent que son Président l'estimera utile. Il pourra être convoqué en séance extraordinaire à la demande de membres au moins, ou du Président du Conseil exécutif.
4. Le Comité aura une double compétence :
 - 1°) en ce qui concerne les nominations aux postes les plus élevés, qui ne peuvent être faites qu'après consultation du Conseil exécutif;
 - 2°) en ce qui concerne les autres nominations, au-dessus du poste d'employé de bureau;

Pour ce qui est de l'alinéa 1, le Directeur général devra normalement consulter au préalable le Comité, mais il aura le droit de présenter directement ses candidats au Conseil exécutif, conformément aux dispositions qui règlent la question.

Pour ce qui est de l'alinéa 2, le Comité examinera toutes les nominations et prolongations de contrats décidées par le Directeur général, en considérant les clauses de l'Acte constitutif et les décisions prises par la Conférence générale au sujet du personnel; il fournira périodiquement au Conseil exécutif des rapports sur :

- (a) les critères adoptés par le Directeur général lorsqu'il effectue des nominations;

15 septembre 1947

- (b) la répartition géographique des nominations;
- (c) les dispositions prises pour faire appel aussi largement que possible à toutes les candidatures, afin de découvrir les meilleures;
- (d) toute autre caractéristique générale des principes ou de la pratique adoptée en matière de recrutement que le Comité juge assez importante pour être portée à l'attention du Conseil;
- (e) toute question particulière ayant trait aux nominations, sur laquelle le Conseil exécutif demande un rapport.

5. A chaque réunion, le Directeur général communiquera au Comité la liste de toutes les nominations signées depuis la dernière réunion et celle, autant qu'il sera possible, des nominations envisagées.

Le Directeur général n'est pas tenu d'obtenir l'approbation du Comité avant de signer des nominations, mais il doit communiquer au Comité tous les renseignements que celui-ci pourra désirer, concernant les candidats éventuels à chaque poste, et les méthodes de recrutement employées.

6. Le Comité recommandera au Conseil exécutif, réuni un an avant l'expiration du mandat du Directeur général, les méthodes et moyens à employer pour provoquer des candidatures éventuelles à ce poste; le Conseil devra se renseigner sur leurs titres, et communiquer ces listes et ces renseignements bien avant l'expiration du mandat du Directeur général.

Point 9 (b) : Règles de conduite en ce qui concerne les nominations

Le Directeur général a présenté un rapport sur les nominations signées depuis la dernière session et sur celles qui sont actuellement envisagées. Ce rapport a été adopté par 12 voix contre 2.

En ce qui concerne la ligne de conduite à suivre, à l'avenir, en ce qui concerne les nominations, les recommandations suivantes ont été faites :

- (i) la description de tous les postes vacants au-dessus du poste d'employé de bureau sera envoyée aux gouvernements de tous les Etats Membres, et l'on ne donnera aucun contrat de longue durée avant que les gouvernements de tous les Etats Membres n'aient eu le temps de proposer des noms, sous réserve de l'exception notée à l'alinéa (iv);
- (ii) en vertu de l'article 8 du Statut du personnel, à partir du poste de Chef de Section et au-dessus, toutes les nominations comportant un engagement de longue durée seront faites par le Directeur général, qui devra d'abord consulter le Conseil exécutif, sauf exceptions prévues à l'alinéa (v);

15 septembre 1947

- (iii) en vertu, également, de l'article 8 du Statut du Personnel, toutes les autres nominations comportant un engagement de longue durée, sauf au poste d'employé de bureau, seront faites par le Directeur général, compte tenu de l'opinion exprimée par le Conseil exécutif, ou par le Comité des Candidatures nommé par le Conseil;
- (iv) les nominations à des postes inférieurs à celui de Chef de Section, pour une durée inférieure à un an, pourront toujours être faites par le Directeur général dans la mesure où le programme l'exigera, sans qu'il ait besoin de consulter, au préalable, les gouvernements ou d'attendre que ceux-ci proposent des candidats; néanmoins, le Directeur général devra faire appel aussi largement que possible à tous les candidats éventuels;
- (v) en ce qui concerne les nominations à des postes de Chef de Section et au dessus, le Directeur général est autorisé, en cas d'urgence, lorsqu'il n'a pas le temps de consulter le Conseil exécutif ou d'attendre que les gouvernements des Etats Membres proposent des candidats, à signer :
 - (a) des nominations à titre temporaire pour 12 mois, ou moins;
 - (b) des nominations temporaires, ne devant pas dépasser 6 mois, à des postes durables, sans procéder à ces consultations ou attendre ces propositions, mais si possible, après avoir consulté le Comité des Candidatures;
- (vi) un rapport mensuel contenant la liste de toutes les nominations au Secrétariat sera distribué à tous les membres du Conseil exécutif. Ce rapport donnera la date d'entrée en vigueur et la durée du contrat, la section, la classe ou le titre et la nationalité;
- (vii) le Directeur général est invité à préparer, en accord avec le Comité des Candidatures, et pour la prochaine réunion du Conseil exécutif, un rapport sur les règles de conduite observées en matière de nomination, en insistant particulièrement sur :
 - a) les engagements de longue durée,
 - b) la nécessité d'associer aux travaux de l'Unesco des hommes de très grande valeur.

Point 6 (a) : Rapport sur le remboursement des frais encourus par les membres pour s'acquitter de leurs fonctions, dans l'intervalle des réunions

Le Règlement ci-dessous a été adopté à ce propos :

Considérant que le Règlement du Conseil exécutif stipule que :

"1. Etant donné les dispositions de l'article V, lettre B, alinéa 11, de la Convention, l'Unesco prendra à sa charge toutes les dépenses nécessaires"

XR

15 septembre 1947

qu'impose aux membres du Conseil exécutif l'exercice de leurs fonctions.

2. Le Conseil exécutif fixera, pour l'année 1947, le barème des indemnités de voyage et de résidence applicables aux dépenses résultant des travaux du Conseil ainsi que les conditions dans lesquelles seront remboursés les menus frais. Le barème adopté et les conditions de son application devraient être comparables à ceux des Nations Unies, et la prochaine Conférence générale en sera informée".

"Considérant qu'en plus des frais de voyage et de résidence qu'ils encourrent pour participer aux sessions, les membres du Conseil exécutif doivent faire face à d'autres dépenses dans l'intervalle des sessions,

Il est décidé que :

- 1) les membres du Conseil exécutif auront droit, sur leur demande, au remboursement des menus frais encourus dans l'intervalle des réunions, dans l'exercice de leurs fonctions, jusqu'à concurrence d'un maximum de 500 dollars par an;
- 2) l'Unesco consentira à de tels remboursements dans le cas des frais ci-dessous :
 - a) services de secrétariat,
 - b) fournitures de bureau,
 - c) frais de télégrammes, de poste et de téléphone,
 - d) frais de voyage;
- 3) le remboursement des frais ci-dessus sera effectué sur la base des déclarations que les membres du Conseil devront fournir tous les trimestres, en y joignant, toutes les fois que cela leur sera possible, toutes pièces justificatives de ces frais".

Point 9 : Questions concernant le personnel

Le Conseil a décidé :

- 1) que, pour tenir compte de la nouvelle échelle des traitements qui vient d'être fixée pour tous les postes autres que ceux dont le Conseil exécutif a déterminé le traitement et les indemnités de représentation, ces dernières seraient augmentées de 18 %, pourcentage qui correspond à l'augmentation générale qui a servi de base pour déterminer les nouveaux traitements des autres membres du Secrétariat;
- 2) que les traitements et les indemnités de représentation de ces hauts fonctionnaires seraient reconsidérés en temps voulu, eu égard aux traitements et indemnités payés par les Nations Unies et les autres Institutions spécialisées, aux fonctionnaires d'un rang équivalent.

15 septembre 1947

Point 13 : Autres questions

Le Conseil exécutif,

Ayant appris avec un très grand regret que son Président ne pourrait peut-être pas participer à la Seconde Session de la Conférence générale, à Mexico, espère qu'il pourra revenir sur cette décision, au cas où il l'aurait déjà prise.



Cons. Exéc./30 Sess./S.R.10 (Rev.)
PARIS, 15 septembre 1947

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONSEIL EXÉCUTIF

Troisième Session

Procès-verbal de la dixième séance, tenue à la Maison de l'Unesco,
19, avenue Kléber, Paris 16^e, le mardi 29 juillet 1947 à 15 heures.

Sont présents :

Président : S. Exo. M. V. DORE (Canada)

Vice-Président : le Prof. Pierre AUGER (France)

Membres :
le Prof. CHEN YUAN (Chine)
le Prof. M. FALSKI (Pologne)
M. R. GUNTEKIN (Turquie)
S. Exo. le Dr. OPOCENSKY (Tchécoslovaquie)
le Prof. A. PHOTIADES (Grèce)
le Dr. E.R. WALKER (Australie)

Suppléants :
Elle ALEGRIA (Mexique) (Suppléante de S. Exo. le
Dr. MARTINEZ BAEZ)
M. F.R. COWELL (Royaume-Uni) (Suppléant de Sir John MAUD)
le Dr. H.F. EL DIWANY (Égypte) (Suppléant de S. Exo.
Shafik GHORBAL Bey)
le Doyen R. McKEON (États-Unis) (Suppléant de M. Milton
EISENHOWER)
M. P.N. KIRPAL (Inde) (Suppléant de Sir Sarvepalli
RADHAKRISHNAN)
le Prof. OSORIO de ALMEIDA (Brésil) (Suppléant du Prof.
P. CARNEIRO)

Représentants des Nations Unies et des Institutions spécialisées :

Nations Unies : M. Gustavo DURAN

Organisation internationale du travail : Mme MOREL

Organisation mondiale de la Santé : le Dr. F. SCICLOUNOFF

Point 10 (o) de l'Ordre du Jour : Invitations (document Cons. Exec./30 Sess./18/1947).

Le DIRECTEUR GENERAL note qu'à proprement parler la seule décision que le Conseil ait à prendre concerne le point III (a) du document Cons. Exec./30 Sess./18 : Etats qui ne sont pas membres des Nations Unies, mais qui ont sollicité leur admission à l'Unesco, à savoir : l'Autriche, la Hongrie dont le Conseil économique et social vient d'accueillir favorablement la demande, l'Italie et la Suisse ; les observateurs de ces pays deviendraient automatiquement délégués à la Conférence lorsque celle-ci aura accepté la candidature de leur pays.

Le document est approuvé.

Point 10(f) de l'Ordre du Jour : Statut des Observateurs et des Représentants des autres Organisations (document Cons. Exec./30 Sess./15/1947).

M. de BLONAY (Secrétariat de l'Unesco) pense qu'il serait sage, au paragraphe 2 (Observateurs des Organisations internationales intergouvernementales), page 2 du document Cons. Exec./30 Sess./15, de supprimer la dernière phrase ("en outre, ils auront le droit de présenter à la Conférence générale des déclarations écrites") ; car il serait à craindre que la Conférence ne se trouve submergée par des déclarations de ce genre.

M. COWELL appuie cette suggestion.

Le document, ainsi modifié, est approuvé.

Composition des Comités nommés par le Conseil exécutif

Le DIRECTEUR GENERAL propose que les divers comités comprennent les membres du Conseil suivants, ou leurs suppléants :

Comité des candidatures : Professeur Auger (Président), Professeur Carneiro, Sir John Haud, Dr. Opocensky, M. Eisenhower, Shafik Ghorbal Boy, Professeur Chen Yuan.

Comité financier : S. Exo. Victor Doré, Dr. Walker, Dr. Parra-Perez, Professeur Photiadès, M. Eisenhower, Sir Sarvopalli Radhakrishnan.

Comité des Relations avec les Organisations internationales non gouvernementales : Professeur Auger (Président), Professeur Veiniers, Professeur Sommerfelt, M. Eisenhower, Sir John Haud.

Comité du Programme : Dr. Walker (Président) Doyon McKern, Professeur Auger, Dr. Opocensky.

Comité de Reconstitution culturelle : Professeur Carneiro (Président) ; M. Eisenhower, Dr. Walker, M. Guntekin, (pour les pays donateurs) ; Professeur Chen Yuan, Professeur Photiadès, Professeur Falski (pour les pays bénéficiaires).

Il demeure bien entendu que le Président et le Vice-Président du Conseil exécutif ont toujours la faculté d'assister à toute réunion d'un comité ; par ailleurs, la composition de ces comités tient suffisamment compte de la répartition géographique.

Adopté

Point 8 de l'Ordre du Jour : Questions financières

a) Règlement financier provisoire (document Cons. Exec./30 Sess./27/1947)

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT présente le document basé d'une part sur la pratique des Nations Unies et, d'autre part, sur le règlement financier antérieur de l'Unesco (basé lui-même sur celui des Nations Unies) ; il recommande ce nouveau projet de règlement financier à l'approbation du Conseil.

Le Doyen McKEON estime que ce règlement devrait être étudié plus à loisir et il propose donc d'en renvoyer l'examen au Comité financier qui aura toute latitude pour présenter des recommandations détaillées à la prochaine session du Conseil exécutif.

Le Professeur PHOTIADES voudrait que le Conseil donne son approbation de principe au document avant de le renvoyer au Comité financier.

Le Doyen McKEON estime qu'il est difficile d'accepter un document, même en principe, lorsqu'on n'a pas eu le temps de le lire ; il pense donc que le Conseil doit en renvoyer l'examen au Comité financier, quitte à autoriser celui-ci à l'appliquer sous sa forme actuelle en cas d'urgence.

Le Professeur PHOTIADES remarque qu'il a déjà lu le document mais, étant donné qu'on en autorise l'application, il est d'accord avec cette formule.

La proposition du Doyen McKeon, appuyée par M. COWELL, est adoptée.

b) Amendements envisagés au Règlement financier (document Cons. Exec./30 Sess./28/1947)

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT indique que l'expérience a démontré qu'il est indispensable de procéder à certaines modifications du Règlement financier ; ces modifications, si elles sont approuvées par le Conseil, seront soumises à la Conférence générale pour décision. En gros, on peut dire qu'il n'y a pas de changement de politique ; il n'y a que des modifications de rédaction, des modifications rendues nécessaires par l'expérience ou par le fait que ce qui était applicable en 1947 ne pourra plus l'être en 1948. Ainsi, à l'article 2, le mot "revenus" est indispensable à la clarté du texte ; à l'article 5, le mot "articles" est supprimé parce que trop vague ; le terme : "leur répartition" (paragraphe e) est supprimé parce que cette question de répartition intéresse non pas la Conférence et les gouvernements mais le seul Directeur général ; le paragraphe f) est supprimé parce

qu'une liste des membres du Secrétariat n'a rien à faire dans un document financier (ce qui n'empêchera pas d'établir cette liste, sans que la communication en soit "confidentielle" - surtout lorsqu'il s'agit de la communiquer "à la Conférence générale") ; à l'article 15, il s'agit d'adapter le texte à la possibilité, reconnue par le Conseil, d'effectuer le paiement des contributions en sterling et en francs, aussi bien qu'en dollars ; à l'article 18, on a repris les mêmes idées pour les présenter dans un ordre plus logique au titre III enfin, on a supprimé des dispositions qui, n'étant que transitoires, n'avaient plus de raison d'être après le 31 décembre 1947.

Le Dr. WALKER pense que tous les membres du Conseil seront d'accord pour renvoyer l'étude détaillée de ces modifications au Comité financier. Quant à lui, son attention se porte sur des modifications qui n'ont pas été proposées par le Secrétariat : par exemple, à l'article 5, il voudrait que la répartition en chapitres et en titres reçoive l'approbation du Conseil, car c'est là un des moyens que possède le Conseil de contrôler la mise en oeuvre du Programme, étant donné que le Budget est voté par chapitres et par titres.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT voit deux questions différentes :

- 1) Quelle présentation (chapitres-ét titres) le Conseil désire-t-il voir adopter pour le Budget ? Quant à lui, il estime que c'est l'affaire du Directeur général travaillant en coopération étroite avec le Comité financier, représentant le Conseil ;
- 2) Quelle sera sur cette question du Budget la décision de la Conférence générale ? C'est l'affaire de la seule Conférence générale.

Le Dr. WALKER note qu'à l'article 28 il est question du Directeur général qui "est autorisé, après avis du Conseil exécutif, à opérer des virements à l'intérieur du Budget" ; or, il y a quelque temps, le Conseil a précisé ce qu'il faut entendre par virement ; un virement se fait à l'intérieur d'un chapitre et pour un service donné ; le contrôle exercé par le Conseil exécutif dépendrait donc de ce que le Directeur général classerait "chapitre" ou "titre".

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT pense que le Dr. Walker a parfaitement raison. Sur proposition de M. COWELL, qui avait d'ailleurs d'autres questions de détail à soulever, l'étude du document 28 et des questions qu'il suscite est renvoyée au Comité financier qui aura pouvoir d'adresser ledit document aux Etats Membres avant la Conférence de Mexico.

c) Fonds de Roulement (document Cons. Exec./30 Sess./5/1947)

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT présente le document sur le Fonds de Roulement en rappelant que l'Unesco a pu se tirer d'affaire en 1947 grâce à un prêt consenti par les Nations Unies ; mais c'est là une pratique à éviter

à l'avenir. Aussi le Secrétariat soumet-il au Conseil exécutif les trois recommandations qui figurent au bas de la page 2 du document Cons. Exec./30 Sess./5/1947.

Le Doyen McKEON rappelle à ce propos que la Section permanente réunie en février dernier avait décidé de demander le paiement immédiat d'un tiers de l'avance au Fonds de Roulement, sans préciser si le reste de cette avance serait payable en un ou deux versements. Il propose de renvoyer l'examen de cette question à la réunion du Conseil exécutif à Mexico, car on disposera alors de tous les éléments d'appréciation voulus (expérience de l'année écoulée, nombre des Etats contribuant au Fonds de Roulement, dépenses auxquelles il faudra faire face d'après les données fournies par le Directeur général, etc.).

M. COWELL pense que cette façon de procéder peut entraîner des difficultés pour les Etats qui doivent normalement arrêter leurs évaluations budgétaires avant la Conférence de Mexico ; peut-être le Conseil pourrait-il donner des indications à ce propos ?

Le Dr. OPOCENSKY se déclare d'accord avec le Doyen McKeon pour demander de renvoyer l'étude de la question à la session du Conseil qui aura lieu à Mexico. Il signale que son pays éprouvera certaines difficultés du fait que le budget de l'Unesco pour 1948 sera plus élevé qu'en 1947 et que, de plus, on lui demandera encore de payer une fraction des 2 millions de dollars nécessaires au Fonds de Roulement.

Le DIRECTEUR GENERAL signale que la question de verser un ou deux millions de dollars supplémentaires pour le Fonds de Roulement a trait à l'année 1948.

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT pense que le mieux serait d'attendre la réunion de Mexico pour prendre une décision ; les difficultés signalées par M. Cowell sont réelles, mais qu'y faire ?

Le Dr. OPOCENSKY dit que le document Cons. Exec./30 Sess./4/1947, annexes 1 et 2, montre avec quelle lentour s'opère la rentrée des fonds

Le Doyen McKEON estime qu'on dispose actuellement d'éléments insuffisants pour permettre de prendre une décision. Par ailleurs, il cite l'exemple d'une autre Institution spécialisée dont le Fonds de Roulement n'est que le 1/10^e du Budget annuel ; celui de l'Unesco représente 50 % du budget pour 1947 et il représentera encore quelque 33 % du budget pour 1948, si celui-ci est supérieur à celui de cette année. En tout cas, il estime qu'un Fonds de Roulement de 1 million de dollars est amplement suffisant pour assurer la liaison entre les années financières de différents pays qui commencent au 1^{er} avril en Angleterre, au 1^{er} juillet aux Etats-Unis, etc... Même s'il fallait encore recourir en 1948 à un prêt des Nations Unies, ce serait bien la dernière fois. En conséquence, le Doyen McKeon propose de renvoyer l'étude de la question à la réunion de Mexico ; à ce moment-là, le Secrétariat pourra faire part au Conseil des difficultés qu'il peut rencontrer et le Conseil pourra peut-être accepter de proposer le versement des 2 millions de dollars en 1948.

Adopté

d) Barème des contributions (Document Cons. Exec./30 Sess./4/1947)

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT indique que le barème actuel a été adopté pour 1947 ; des changements seront peut-être nécessaires pour 1948 pour les raisons indiquées à la page 2 du document Cons. Exec./30 Sess./4. Le barème des Nations Unies est susceptible d'être révisé en septembre à Lake Success et c'est en fonction de ce nouveau barème que le Conseil pourra présenter des recommandations à la Conférence de Mexico. Le Directeur général adjoint propose donc de renvoyer l'examen de la question à la réunion du Conseil à Mexico.

Adopté

e) Fonds de la Reconstruction dans le domaine de l'Education (Document Cons. Exec./30 Sess./29/1947)

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT rappelle qu'il s'agit pour l'Unesco de recevoir les dons qui pourront lui être adressés. La résolution suivante est proposée au Conseil :

"Le Conseil exécutif :

- (1) approuve l'ouverture à New-York, à Paris et à Genève, de comptes en banque spéciaux où seront déposées les sommes recueillies en faveur de la reconstitution de l'éducation, de la science et de la culture ;
- (2) autorise le Directeur général à prendre les mesures nécessaires pour dissoudre le "Unesco Relief and Rehabilitation London Trust Fund" et pour transférer les sommes déjà déposées à ce Fonds, ou tout solde dudit Fonds, à un compte en banque spécial analogue à ceux qui ont été mentionnés au paragraphe 1 ci-dessus".

Cette proposition est adoptée.

f) Vérification des comptes de la Commission préparatoire (Document Cons. Exec./30 Sess./6/1947)

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT rappelle que le rapport des Commissaires aux comptes n'a pu être prêt en temps voulu pour être soumis à la présente session du Conseil exécutif. Il fait remarquer que, d'après les instructions de la Conférence générale, il n'est d'ailleurs pas nécessaire que ce rapport soit présenté au Conseil exécutif avant d'être soumis à la Conférence générale. Il estime toutefois qu'il serait bon de le faire examiner par la Commission financière. Il serait donc d'avis que, comme il est indiqué au document 6, le Conseil exécutif transmette le rapport des Commissaires aux comptes à la Commission financière mentionnée à l'article 4 du Statut financier provisoire, et ce conformément à l'article 19 du Statut financier provisoire, préalablement à la préparation du rapport d'ensemble sur l'administration financière de l'Organisation destiné à être soumis à la Conférence générale.

Cette proposition est adoptée.

g) Proposition de S. Exc. H. PARRA-PEREZ concernant l'établissement d'une Commission de Contrôle financier

Le DIRECTEUR GENERAL ADJOINT pense que la question soulevée par S. Exc. H. Parra-Perez se trouve réglée par l'établissement de la Commission financière.

Le Dr. WALKER estime que la proposition de S. Exc. H. Parra-Perez vise à beaucoup plus. Il considère que l'on devrait laisser de côté ce point de l'Ordre du Jour jusqu'à ce que S. Exc. H. Parra-Perez ait pu s'expliquer devant le Conseil exécutif.

Le Dr. OPOCENSKY serait d'avis de renvoyer la question à la Commission financière dont S. Exc. H. Parra-Perez est membre.

Le PRESIDENT estime que cela n'est pas possible, car il n'est pas sûr que S. Exc. H. Parra-Perez puisse assister aux réunions de la Commission financière. Il propose, comme l'a suggéré le Dr. Walker, que la question soit ajournée.

Cette proposition est adoptée.

Le PRESIDENT demande ensuite au Conseil d'examiner la question du statut des membres du Conseil exécutif qui n'auraient pas, lors de la Conférence générale, été choisis comme représentants de leur gouvernement. Qui subviendra aux frais de ces membres ?

Le Dr. EL DIWANY, appuyé par le Dr. WALKER, propose la résolution suivante :

"Les membres du Conseil exécutif n'appartenant pas aux délégations des gouvernements se verront payer, par l'Unesco, leurs frais de voyage à Mexico ainsi que leurs indemnités journalières pendant toute la durée de la Conférence".

Le Conseil adopte cette résolution.

Le Dr. OPOCENSKY signale cependant qu'elle tend à encourager les gouvernements à choisir leurs représentants en dehors du Conseil exécutif.

Le Professeur AUGER fait d'autre part remarquer que tous les membres du Conseil exécutif, qu'ils soient ou non représentants de leur gouvernement à la Conférence générale, ont le droit strict de se faire payer par l'Unesco leurs frais de voyage ainsi que leurs indemnités journalières pendant la durée des sessions que tiendra le Conseil exécutif à Mexico.

Le DIRECTEUR GENERAL est d'accord sur ce point avec le Professeur Augor mais espère que les gouvernements s'estimeront moralement, sinon légalement, tenus de subvenir aux frais de voyage et de séjour de ceux des membres du Conseil qui feront partie des délégations.

Certains problèmes se posant également à propos des frais de voyage et de séjour des suppléants qui pourront avoir à être désignés pour remplacer, lors des sessions du Conseil exécutif, les membres se trouvant dans l'incapacité de venir en personne, le Directeur général demande que l'ensemble de la question soit renvoyé à la Commission financière qui pourra étudier les choses dans le détail et soumettre au Conseil exécutif des propositions précises aussi bien en ce qui concerne les membres du Conseil exécutif que leurs remplaçants éventuels.

Le Conseil se range à cet avis du Directeur général.

Le Dr. WALKER demande que le Directeur général veuille bien faire parvenir le plus tôt possible son rapport aux gouvernements des Etats Membres.

Le DIRECTEUR GENERAL ne peut donner de date précise pour la parution de ce rapport, mais il fera tous ses efforts pour l'adresser dans un délai aussi bref que possible aux gouvernements des Etats Membres afin que ceux-ci puissent présenter leurs observations.

La séance est levée à 17 h. 30.